



**Mémoire**  
**Présenté par**  
**Abdoulaye**  
**Alassane MAIGA**

**ECOLE NATIONALE**  
**D'ECONOMIE APPLIQUEE**  
**Département Aménagement du**  
**Territoire, Environnement et**  
**gestion Urbaine (ATEGU)**

**GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES**  
**NATURELLES**  
**SUJET**  
**Etude du Dispositif de Cogestion des forêts classées**  
**autour de Bamako : Cas de la forêt classée des Monts**  
**Mandingues dans la Commune du Mandé au MALI**

---

**Avril 2007**

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple- Un But- Une Foi

.....  
**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

.....  
**ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE**

Département Aménagement du Territoire, Environnement et gestion  
Urbaine (ATEGU)

.....  
**DESS/ADT**

**MEMOIRE DE FIN D'ETUDE**

(Quatrième Promotion)

**THEME**

**GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES NATURELLES**

**SUJET**

**Etude du Dispositif de Cogestion des forêts classées  
autour de Bamako :  
Cas de la forêt classée des Monts Mandingues  
dans la Commune du Mandé au MALI**

Présenté par :

**Abdoulaye Alassane MAIGA**

Pour

**l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Aménagement  
Décentralisation et Développement Territorial (DESS/ADT)**

**Directoire de Mémoire  
Ibrahima Diop GAYE**

**Directeur de Stage  
Abdoulaye KONATE  
Directeur du BEAGGES**

**Avril 2007**

# REMERCIEMENTS

Mes très sincères remerciements particulièrement à l'endroit de :

➤ Aux Ministères du Développement Sociale de la Solidarité des Personnes Agées et de la Santé du Mali pour l'octroi de la bourse.

➤ La Banque Mondiale pour le financement de la bourse

➤ Au Directeur National de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire

➤ Au Directeur Administratif et Financier du Ministère du Développement Social

➤ Mr Ibrahima Diop GUAYE, mon directeur de mémoire

➤ Mr Koumakh N'DOUR, directeur de l'ENEA

➤ Mr Latir DIOUF, coordinateur du DESS/ADT

➤ Tout le personnel de l'ENEA

➤ Au peuple sénégalais pour son hospitalité

➤ Mr Mamadou Bassiri BALLO, conseiller technique au ministère de la santé

➤ Mr Abdoulaye KONATE, directeur du BEAGGES, et directeur de stage

➤ Mr Bandiougou SOUMANO, représentant du BEAGGES auprès du PGDF pour l'aménagement de la forêt classée des Monts Mandingues

➤ Tout le personnel du BEAGGES

➤ Mr Seydou Balla SISSOKO du GIE « LADI », ami et personne ressource

➤ Mlle Fatim KOITA, pour les enquêtes

➤ Mes amis Mohamed Maiga (Enseignant), Seydou Diallo (Douanes), Aboubacrine Cissé (courtier), Nangafou Bouaré (Impôts), Issa Camara et Hassana Togo (étudiants à l'ENEA) Sidiki KARABENTA, Cheick Omar KONATE, Sani SALAO et DADE Ibrahim dit (Gneizo)

## **DEDICACES**

Ce mémoire est dédié à :

- Mon père Alassane Sagaidou MAIGA
- Ma mère Aminata Oumarou MAIGA
- Touts mes frères et à toutes mes sœurs
- Mon épouse Badiallo SYLLA
- Mon garçon Alassane MAIGA
- Ma fille Salamata MAIGA dite Salleye.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## - SOMMAIRE -

	<b>PAGES</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>ii</b>
<b>DEDICACES.....</b>	<b>iii</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>vi</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>vii</b>
<b>LISTES DES TABLEAUX.....</b>	<b>viii</b>
<b>LISTES DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>xi</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>3</b>
<b>PREMIERE PARTIE : CADRE DE REFERENCE.....</b>	<b>6</b>
<b>CAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL.....</b>	<b>7</b>
<b>DEFINITION DES CONCEPTS.....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE II : REVUE DE LA LITTERATURE.....</b>	<b>12</b>
<b>CHAPITRE III – PROBLEMATIQUE.....</b>	<b>24</b>
<b>CHAPITRE IV - CADRE OPERATOIRE.....</b>	<b>27</b>
Questions spécifiques de recherche.....	27
Les hypothèses .....	27
<b>OBJECTIFS.....</b>	<b>28</b>
Objectif général .....	28
Objectifs spécifiques .....	28
<b>CHAPITRE V – METHODOLOGIE.....</b>	<b>29</b>
4-1- La recherche documentaire.....	29
4-2-La population cible et les instruments de collectes de données .....	29
4-3-L'échantillonnage.....	30
4-4-Le traitement.....	30
<b>DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....</b>	<b>31</b>
<b>CHAPITRE V- CADRE DE L'ETUDE.....</b>	<b>32</b>
5- 1-Présentation de la zone d'étude.....	32
5-2- Présentation de la structure : Le BEAGGES .....	35
<b>CHAPITRE VI : RESULTATS DE L'ETUDE .....</b>	<b>37</b>

6. I. Caractéristiques sociodémographiques .....	37
6.2. Le respect des quotas .....	41
6. 3. L'existence de la fraude.....	45
6. 4. Les acteurs du dispositif .....	51
6. 5. Les revenus d'exploitation .....	59
6. 6. La surveillance villageoise .....	62
6. 7. Le contrôle forestier.....	65
6.8. La gestion des marchés de bois .....	72
6.9. L'implication et la participation de la commune et des femmes à l'aménagement de la forêt .....	74
6.10. Les formations .....	80
6.11. Le niveau d'exécution des travaux d'aménagement.....	82
6.12. Le recouvrement des taxes d'exploitation.....	86
<b>SYNTHESE DES PROBLEMES REVELES PAR L'ETUDE .....</b>	<b>89</b>
<b>TROISIEME PARTIE : RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>91</b>
<b>CHAPITRE VII : RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>92</b>
<b>PLAN D'ACTION DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>95</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>98</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>99</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>A</b>
<b>ANNEXE 1 : Tableau selon la répartition par sexe et par âge .....</b>	<b>B</b>
<b>ANNEXE 2 : Tableau relatif aux conditions de fixation des quotas .....</b>	<b>C</b>
<b>ANNEXE 3 : Carte du Mali.....</b>	<b>D</b>
<b>ANNEXE 4 : Carte des Monts Mandingues.....</b>	<b>E</b>
<b>ANNEXE 5 : Questionnaire adressé aux exploitants de bois .....</b>	<b>F-R</b>
<b>ANNEXE 6 : Guide d'entretien : Adressé aux surveillants villageois s.....</b>	<b>S</b>
<b>ANNEXE 7: Guide d'entretien : Adressé aux bureaux des coopératives .....</b>	<b>U</b>
<b>ANNEXE 8 : Guide d'entretien : Adressé au responsable de l'antenne du Service de la Conservation de la Nature .....</b>	<b>W</b>
<b>ANNEXE 9 : Guide d'entretien : Adressé aux gestionnaires de marchés de bois .....</b>	<b>Y</b>
<b>ANNEXE 10 : Guide d'entretien : Adressé aux responsables de la mairie .....</b>	<b>AA</b>

## **LISTE DES ANNEXES**

**ANNEXE 1** : Tableau de répartition des enquêtés selon le sexe et l'âge

**ANNEXE 2** : Tableau relatif aux conditions de fixation des quotas

**ANNEXE 3** : Carte du Mali

**ANNEXE 4** : Carte de la forêt des Monts Mandingues

**ANNEXE 5** : Questionnaire, adressé aux exploitants de bois

**ANNEXE 6** : Guide d'entretien, adressé aux surveillants villageois

**ANNEXE 7** : Guide d'entretien, adressé aux bureaux des coopératives villageoises

**ANNEXE 8** : Guide d'entretien, adressé au responsable de l'antenne du Service de la  
Conservation de la Nature

**ANNEXE 9** : Guide d'entretien, adressé aux gestionnaires des marchés de bois

**ANNEXE 10** : Guide d'entretien, adressé aux responsables de la mairie

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

**BEAGGES** : Bureau d'Expertise en Auto Gouvernance et Gestion de l'Environnement au Sahel.

**CFD** : Caisse Française de Développement

**CILSS** : Comité inter Etat de Lutte Contre la Sècheresse au Sahel.

**CT** : Collectivité Territoriale

**DIF** : Domaine d'Intervention de la Forêt

**DNCN** : Direction Nationale de la Conservation de la Nature

**DRCN** : Direction Régionale de la conservation de la Nature

**ENEA** : Ecole Nationale d'Economie Appliquée

**FAO** : Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

**GRN** : Gestion des Ressources Naturelles

**GDRN** : Gestion Durable des Ressources Naturelles

**MDRE** : Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

**OAPF** : Opération pour l'Aménagement des Produits Forestiers

**PGDF** : Projet de Gestion Durable des Forêts

**PNLCD** : Plan National de Lutte Contre la Désertification

**RN** : Ressources Naturelles

**SDDR** : Schéma Directeur de Développement Rural

**SED** : Stratégie Energie Domestique

**SRGB** : Structures Rurales de Gestion de Bois

**TDR** : Termes De Référence

**UGF** : Unité de Gestion de la Forêt

# LISTES DES TABLEAUX

## 1. Cadre opératoire

N°	TITRES	PAGES
1	Les hypothèses et les variables.....	27
2	Les variables et les indicateurs.....	28

## 2. Cadre de l'étude

N°	TITRES	PAGES
1	La répartition par sexe de la population de la zone d'étude.....	32

## 3. Résultats de l'étude

### 3.1. Les caractéristiques socio démographiques

N°	TITRES	PAGES
1	La répartition selon le sexe et l'âge.....	B
2	La répartition selon le niveau d'étude.....	C

### 3.2. Le respect des quotas

N°	TITRES	PAGES
1	Les raisons du non respect des quotas.....	44
2	Les suggestions pour le respect des quotas.....	45

### 3.3. L'existence de la fraude

N°	TITRES	PAGES
1	Les acteurs chargés de l'appréhension des fraudeurs.....	48
2	Les causes explicatives de la fraude.....	49

### 3.4. Les acteurs du dispositif

N°	TITRES	PAGES
1	La connaissance des acteurs concernés par la gestion de la forêt.....	51
2	Les acteurs concernés mais non impliqués dans la gestion.....	52
3	L'impact sur la forêt de la non implication des acteurs.....	53
4	Les critères de choix des acteurs.....	54
5	Les critères de choix des acteurs locaux.....	55
6	Les raisons de la mauvaise exécution des rôles par les acteurs.....	57
7	Les solutions préconisées pour une bonne exécution des rôles.....	58

### 3.5. Les revenus d'exploitation

N°	TITRES	PAGES
1	L'existence de revenus tirés de l'exploitation.....	59
2	L'utilisation des revenus.....	60
3	Les moyens de recours pour faire face aux charges.....	61

### 3.6. La surveillance villageoise

N°	TITRES	PAGES
1	Le choix des surveillants villageois.....	62
2	La qualité du rôle exécuté par les SV.....	63
3	Les propositions d'amélioration du rôle des SV.....	64

### 3.7. Le contrôle forestier

N°	TITRES	PAGES
1	L'existence du contrôle forestier.....	65
2	La connaissance de la structure chargée du contrôle.....	65
3	La connaissance des rôles du contrôleur forestier.....	66
4	La nature des sanctions.....	66
5	L'efficacité des sanctions.....	67
6	Les causes de l'inefficacité des sanctions.....	67
7	Les propositions pour améliorer le contrôle forestier.....	71

### **3.9. La participation et la responsabilisation de la commune aux travaux d'aménagement de la forêt**

<b>N°</b>	<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
<b>1</b>	L'existence de rôles pour la commune et les femmes.....	74
<b>2</b>	Le niveau d'implication de la commune et des femmes.....	76
<b>3</b>	L'impact de l'implication de la commune sur la forêt.....	76
<b>4</b>	Les suggestions en vue de mieux jouer leurs rôles.....	77
<b>5</b>	Les suggestions pour améliorer le niveau de participation.....	79

### **3.10. Les formations reçues**

<b>N°</b>	<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
<b>1</b>	Les domaines de formation.....	81

### **3.11. Le niveau d'exécution des travaux d'aménagement**

<b>N°</b>	<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
<b>1</b>	La connaissance des travaux d'aménagement.....	82
<b>2</b>	La provenance des fonds d'aménagement.....	84
<b>3</b>	La connaissance de la structure chargée du suivi des travaux.....	85
<b>4</b>	Les suggestions pour mieux réaliser les travaux d'aménagement.....	86

## **4. Les recommandations**

<b>N°</b>	<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
<b>1</b>	Les recommandations générales et spécifiques.....	92
<b>2</b>	Le plan d'action des recommandation.....	95

# LISTES DES GRAPHIQUES

## 3. Résultats de l'étude

### 3.1. Les caractéristiques socio démographiques

N°	TITRES	PAGES
1	La répartition selon l'ethnie.....	38
2	La répartition selon l'activité principale.....	39
3	La répartition selon la capacité à lire et écrire.....	39
4	La répartition selon la langue d'étude.....	40

### 3.2. Le respect des quotas

N°	TITRES	PAGES
1	Connaissance de la structure chargée de la fixation des quotas.....	42
2	Le respect des quotas.....	43

### 3.3. L'existence de la fraude

N°	TITRES	PAGES
1	L'existence de la fraude malgré l'intervention du projet.....	46
2	La provenance des fraudeurs.....	47
3	L'appréhension des fraudeurs.....	47
4	La signification de la fraude.....	49
5	Les solutions à la fraude.....	50

### 3.4. Les acteurs du dispositif

N°	TITRES	PAGES
1	L'implication effective des acteurs concernés par l'exploitation...	52
2	Les impacts possibles de la non implication des acteurs.....	54
3	L'existence de rôles à chacun des acteurs impliqués.....	56
4	La qualité des rôles joués par les acteurs.....	56

### **3.5. Les revenus de l'exploitation**

<b>N°</b>	<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
1	Le montants des revenus annuels.....	59
2	La couvertures des charges par les recettes.....	61

### **3.6. La surveillance villageoise**

<b>N°</b>	<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
1	La connaissance du rôle des surveillants villageois.....	63

### **3.7. Le contrôle forestier**

<b>N°</b>	<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
1	L'utilisation des recettes issues de la répression.....	68
2	La qualité du contrôle forestier avec l'intervention du projet.....	70

### **3.8. La gestion des marchés de bois**

<b>N°</b>	<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
1	L'existence de circuit de vente de bois.....	72
2	Le responsable de la vente.....	73

### **3.9. La participation et la responsabilisation de la commune et des femmes à l'aménagement de la forêt**

<b>N°</b>	<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
1	L'implication actuelle de la commune et des femmes.....	75
2	Les domaines de compétence et de responsabilité de la commune..	77
3	La forme de la participation de la commune.....	78

### **3.10. Les formations reçues**

<b>N°</b>	<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
1	La répartition selon les formations reçues.....	80
2	Le niveau d'exécution des travaux d'aménagement.....	83
3	Les raisons de la non exécution des travaux d'aménagement....	84

### **3.12. Le recouvrement des taxes d'exploitation**

<b>N°</b>	<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
1	Le recouvrement des taxes d'exploitation.....	87
2	L'utilisation des taxes pour les travaux d'aménagement.....	87

# INTRODUCTION

A l'instar de tous les pays sahéliens, confrontés à un phénomène de dégradation accélérée des ressources naturelles (RN) (sols, eaux, végétation...) due à des sécheresses récurrentes ainsi que leurs corollaires, le Mali fait face à un processus alarmant de dégradation de ses RN, en dépit d'un potentiel riche et diversifié.

Cette situation qui anéantit les efforts de presque la totalité des programmes et projets de développement du monde rural a pour causes, un climat de plus en plus défavorable, une croissance démographique rapide, une du cheptel, entraînant une inadéquation entre les besoins des populations et la capacité de régénération des RN.

Face à la gravité de la situation, le gouvernement du Mali s'est engagé très tôt à mener des actions de gestion des ressources naturelles (GRN) et de lutte contre la désertification. Cette volonté politique s'est concrétisée par une prise en compte et un financement de plus en plus croissant de la dimension environnementale du développement et par l'élaboration en 1985 d'un Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD).

La mise en œuvre de ce plan a permis de développer de nombreuses initiatives et projets nationaux, locaux en matière de GRN. (PNAE/PAN-CID, 1998).

Cependant malgré les efforts qui ont été déployés, le processus n'a pas pu être inversé ni même freiné, suite à l'insuffisance d'implication et de participation des populations aux de développement pourtant conçues pour elles mais pas par elles.

Actuellement, les orientations institutionnelles et juridiques évoluent vers une responsabilisation effective des populations rurales dans la GRN dans le sens d'une gestion locale voire décentralisée (Coulibaly, 2000).

Le processus de décentralisation dans lequel, le Mali s'est engagé depuis 1991 est présenté dans ce contexte comme l'instrument idéal de réalisation de cette politique de gestion durable des ressources naturelles (GDRN) dans une dynamique de redistribution du pouvoir (APAD, 1997). Les Etats Généraux du monde rural appuyés du Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) adopté par le gouvernement en 1992 ont défini en matière de partenariat avec le monde rural, des orientations fondées sur la décentralisation, la participation et la responsabilisation des différents acteurs dans la GRN.

Ainsi les différents textes de GRN ont été élaborés sur la base de la décentralisation, de la concertation, de la participation et de la responsabilisation pour une gestion durable des RN.

De plus en plus conscients de la responsabilisation des populations dans la GRN, les services d'appui de l'Etat au monde rural et leurs partenaires techniques et financiers ont mis au point des techniques de GDRN.

Ces structures utilisent pour la plupart des outils participatifs performants permettant une adhésion et une responsabilisation des populations.

C'est dans ce cadre que la présente étude dont le but est d'analyser le dispositif de cogestion mis autour de la forêt classée des Monts Mandingues par le Projet de Gestion Durable des Forêts (PGDF) à travers l'opérateur privé, le Bureau d'Expertises en Auto Gouvernance et de Gestion de l'Environnement au Sahel (BEAGGES), s'inscrit.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## RESUME

Au Mali, l'importance des ressources naturelles (RN) et particulièrement forestières dans les grands équilibres naturels, la vie sociale et économique, n'est plus à démontrer. C'est pourquoi l'aménagement forestier s'efforce d'orienter l'évolution de la forêt de façon qu'elle réponde aux aspirations des populations et que ces ressources soient préservées.

Les populations rurales aussi bien qu'urbaines sont dépendantes en grande partie des forêts et des arbres. En effet le bois constitue la principale source d'énergie des milieux ruraux et urbains. La filière bois énergie à elle seule représente un chiffre d'affaire annuel de 10 à 14 milliards car les ressources énergétiques domestiques du Mali sont constituées à 90% par le bois énergie. La part du secteur forestier dans le Produit Intérieur Brut (PIB) est estimée à 5% en terme monétaire.

Les différentes sécheresses qui ont frappé le pays ont amené le gouvernement à entreprendre très tôt des actions de gestion des ressources naturelles (GRN) et de lutte contre la désertification. C'est ainsi que les problèmes environnementaux vont bénéficier d'une prise en charge financière croissante et un Plan de Lutte Contre la Désertification (PLCD) a été élaboré.

Cependant malgré les efforts qui ont été éployés, le processus n'a pas été inversé ni même freiné suite à l'insuffisance d'implication et de participation des populations aux actions de GRN.

Dans le but de gérer durablement les RN avec responsabilisation des populations riveraines, des actions forestières ont été menées pour la première fois sur les forêts classées de la Faya, du Sounsan et des Monts Mandingues de 1972 à 1989 avec la création de l'Opération et l'Aménagement des Produits Forestiers (OAPF).

Malgré cette volonté politique, les résultats restent mitigés. Les actions de l'OAPF ont été réorientés en 1989 et une nouvelle approche d'aménagement et de gestion participative concertée a été alors testée dans les trois forêts classées où les populations ont manifesté un véritable engouement.

En 1991 avec l'évolution du contexte institutionnel, un Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) a été défini avec comme option, le développement rural, la participation des

populations rurales et l'implication des opérateurs privés autonomes à la réalisation de certains programmes d'appui aux communautés rurales notamment en matière de GRN renouvelables.

Ainsi le concept de cogestion comme celui de décentralisation virent le jour et visent à promouvoir le développement local par la responsabilisation des populations dans la gestion de leurs affaires notamment les RN réappropriées par les populations.

Le Projet de Gestion Durable des Forêts autour de Bamako a été initié ainsi en 1996 avec pour objectif, la mise en place d'un système de cogestion dans lequel les communautés riveraines de la forêt sont appelées à prendre part aux travaux de surveillance, d'aménagement et d'entretien des massifs et à leur exploitation durable.

Ce nouveau système contribuera à instaurer un autofinancement de la forêt et inciter économiquement, les populations à préserver le massif.

C'est donc dans le but de mesurer l'efficacité de ce système de cogestion que notre étude s'inscrit.

Pour nous permettre de la mener, nos hypothèses ont été les suivantes :

- ♦ le succès du dispositif mis autour de la forêt dépend de l'exécution correcte des tâches assignées à chacun des acteurs ;
- ♦ le succès du dispositif de gestion mis autour de la forêt passe par l'implication et la responsabilisation à tous les niveaux des acteurs locaux dans la gestion ;
- ♦ le succès du dispositif de gestion mis autour de la forêt passe par le renforcement de capacités techniques des acteurs et par l'utilisation des fonds d'aménagement prélevés sur la taxe d'exploitation pour les travaux d'aménagement de la forêt.

Pour vérifier ces hypothèses, nous sommes fixer les objectifs suivants :

- ♦ analyser le dispositif de cogestion mis autour de la forêt ;
- ♦ identifier les insuffisances liées au dispositif de cogestion mis en place ;
- ♦ faire des recommandations pour corriger les éventuelles insuffisances.

Au terme de l'étude, résultats suivants ont été obtenus :

- ♦ les quotas à prélever ne sont pas respectés par les exploitants ;
- ♦ la fraude se pratique et se développe ;
- ♦ les revenus tirés de l'exploitation et de la commercialisation du bois sont faibles ;

- ♦ les marchés de bois ne fonctionnent pas bien et ne sont pas créés dans certains villages ;
- ♦ la surveillance villageoise est soit à l'arrêt ou n'est pas bien menée selon les villages ;
- ♦ le contrôle forestier connaît assez de problèmes ;
- ♦ les acteurs locaux (la commune et la population) sont insuffisamment responsabilisés voire pas responsabilisés. Ils sont encore faiblement conscients des questions environnementales. Le suivi des organisations de base mises en place n'est régulier. Le degré d'opérationnalisation des capacités et compétences acquises est faible ;
- ♦ le niveau d'exécution des travaux d'aménagement est faible ;
- ♦ le niveau d'utilisation des fonds de réinvestissement dans l'aménagement de la forêt est faible.

Dans un souci de rendre le dispositif de cogestion plus efficace et de permettre une gestion durable de la forêt, notre contribution était de faire ces quelques recommandations aux responsables du projet. Ces recommandations vont dans le sens de développement de stratégies pour :

- ♦ faire respecter les quotas à prélever par les exploitants ;
- ♦ lutter contre la fraude qui persiste et se développe ;
- ♦ créer des nouvelles opportunités afin d'améliorer les revenus et principalement ceux des femmes ;
- ♦ une prise charge pérenne des SV afin de mieux surveiller la forêt.

**PREMIERE PARTIE :  
CADRE DE REFERENCE**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

# **CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL**

Pour une meilleure compréhension de la présente recherche, il est important que nous procédions à un éclaircissement des concepts. C'est ainsi que nous allons définir les concepts suivants : Ressources, Gestion, Ressources Naturelles, Gestion des Ressources Naturelles (RN), Ressources forestières, Cogestion, Forêt, Forêt classée, Implication, Participation, Responsabilisation, Développement Durable.

## **DEFINITION DES CONCEPTS**

### **RESSOURCES**

Elles sont définies comme étant des éléments de la richesse ou de la puissance d'une nation (Larousse de poche, 2004). Elles peuvent être artificielles ou naturelles.

Dans le cadre de cette étude nous nous intéresserons aux RN.

### **GESTION**

C'est un mode d'intervention qui consiste à utiliser et à valoriser une catégorie de RN ou de l'environnement en vue de satisfaire des objectifs préalablement définis et sans compromettre les possibilités de renouvellement (titre 1, art 2 décret n°96-1134 du 27 décembre 1996 portant application de la loi de transfert des compétences au Sénégal).

### **RESSOURCES NATURELLES**

C'est l'ensemble des ressources comprenant l'eau, l'atmosphère, le sol, la faune et les combustibles fossile (Fouerrera Douramane, mémoire de DESS, 2006).

Au terme des « RN », certains économistes de l'environnement, comme J.WEBBER (1995), préfèrent celui des ressources « renouvelables », remettant en question l'idée de stock (renouvelable, elles sont soumises à une grande variabilité, à la fois naturelle et anthropique) de plus il est peu réaliste de penser une ressource vivante indépendamment des autres avec lesquelles elle interagit au sein d'un écosystème.

L'ensemble de ces richesses naturelles qui ne sont pas créées par l'homme et dont l'exploitation lui permet de subvenir à ses besoins englobe les ressources forestières

## **GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

Comparé aux notions de conservation et de protection, qui tendent à tort ou à raison à suggérer la soustraction des ressources à une utilisation par la population, ce concept suggère plutôt une utilisation rationnelle visant surtout la pérennité des ressources. En conséquence, il faudra entendre par gestion des ressources forestières, la manière dont les ressources sont utilisées, dans la perspective d'assurer la pérennité.

La gestion forestière est bien un moyen d'assurer la sauvegarde du patrimoine forestier surexploité ou défriché. L'objectif vise à travers cette gestion des ressources forestières et le développement durable.

### **COGESTION**

Le système de cogestion des forêts classées se définit comme un processus par lequel l'Etat et les populations locales élaborent et mettent ensemble des règles qui organisent sur une base contractuelle, la coexistence d'usagers différents sur un même espace que constitue la forêt classée. Ces règles de gestion sont traduites dans un plan d'aménagement et de gestion, outil de référence du dispositif de gestion, (J M Pierre, From).

### **FORET**

Le terme « forêt » désigne les écosystèmes forestiers et inclus donc, outre les arbres proprement dits, les sols, les eaux et une multitude de micro-organismes et de plantes qui leur sont associés. (UICN, PNUE et WWF, 1991).

Selon la FAO, la forêt se définit comme étant un territoire dont 10% au moins de la superficie est couverte par la couronne.

Selon le « Larousse de poche, 2004 », la forêt est une grande étendue de terrain, plantée d'arbres.

### **FORET CLASSEE**

La forêt classée est une étendue de terrain, couverte d'arbres, plantés ou non par l'homme, mais en défend, par une autorité.

### **RESSOURCES FORESTIERES**

Elles regroupent l'ensemble de tous les produits de la forêt (forêt tropicale dans la vie des hommes 2001). La notion de ressource forestière circonscrit ici les produits forestiers ligneux et non ligneux.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Selon la FAO « le développement durable est la gestion et la conservation de la base des RN et l'orientation des changements institutionnels et technologiques de manière à garantir la satisfaction continue des besoins humains de la présente et des futures générations. Un tel développement durable conserve la terre, l'eau, les ressources génétiques animales et végétales ne dégrade pas l'environnement est techniquement appropriée, économiquement viable et socialement acceptable (FAO, 1988).

Le développement durable est celui qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre ceux des générations futures (définition du rapport BRUNDTLAND, 1987).

En effet le concept de développement durable plaçant l'homme au centre de la gestion des ressources notamment forestières prend son sens ; il met à l'ordre du jour la décentralisation et le transfert des ressources de l'Etat aux collectivités locales, assortis d'une responsabilisation des utilisateurs.

## **RESPONSABILISATION**

La notion de responsabilisation des populations dans le développement fait intervenir deux éléments importants qui ont été définis par J. M. COHEN et N. T. UPHOFF avec une certaine clarté, il s'agit des dimensions et des contextes de responsabilisation. Pour les deux auteurs les « dimensions » de ce que l'on pourrait appeler gestion communautaire concerne le type même de responsabilisation, ainsi que les caractéristiques par lesquels le processus se produit. Le contexte de la responsabilisation serait alors la relation entre les caractéristiques des projets et les modèles de gestion réelle qui émergent. De ce fait le contexte de la responsabilité inclut les conditions du milieu dans lequel le projet se réalise. En d'autres termes, le contexte concerne les caractéristiques historiques environnementales et sociales qui peuvent avoir un effet sur les modèles de gestion.

En effet, la participation et la responsabilisation sont deux concepts très proches mais qui se distinguent si on se pose la question comment se fait la responsabilisation ou la participation.

En posant la question « comment », on ajoute quelque chose de qualitatif à la réflexion qui est faite sur le problème de la gestion communautaire. On se pose ici la question de savoir qui se trouve à l'origine de l'implication des groupes ou des personnes concernées par le projet. Les orientations qui visent l'implication des populations viennent-elles du haut où sont-elles issues des groupes de base ? S'agit-il plutôt d'une question de choix effectués sous une certaine coercition ? Comment s'organise cette implication des populations ? Quels sont les vrais canaux qui

drainent les populations dans le processus d'implantation ? On devrait plutôt accorder une importance particulière à la durée réelle et à la portée de la responsabilisation des groupes locaux. De même, il serait utile de considérer la capacité des populations à obtenir les résultats qu'elles visent à travers leur engagement dans tel ou tel projet tant dans la prise de décision que l'exécution du projet.

Selon le « Larousse de poche, 2004 », la responsabilisation est l'action de responsabiliser, fait d'être responsabilisé.

Responsabiliser, c'est rendre responsable.

Responsabilité, c'est la capacité de prendre une décision sans en référer préalablement à une autorité supérieure.

## **PARTICIPATION**

La participation est sans doute l'un des concepts les plus visités par les institutions impliquées dans la formulation et la mise en œuvre des approches méthodologiques appliquées au développement local. Cette situation traduit la naissance d'un nouveau paradigme du développement et illustre en même temps toute la complexité liée à la compréhension du concept mais surtout à sa mise en application concrète. Cette complexité est illustrée par la diversité des méthodes qui se réclament de l'option participative. Celle-ci s'appuie sur la conviction que les solutions face aux problèmes locaux seront d'autant plus durables. Que les communautés les plus concernées ont participé à leur définition et leur mise en œuvre. Si de façon générale, il existe un consensus autour de la pertinence d'un tel principe, les démarches adoptées par différentes structures pour sa mise en œuvre reflètent la diversité et non l'antagonisme des approches visant à stimuler la participation des populations aux processus de prise de décisions.

Dans le domaine communément connu sous le nom de « Mandat du Congrès », le Congrès américain, dans sa loi d'Assistance étrangère de 1973, a clairement défini que l'assistance américaine au développement doit s'étendre aux expériences qui prennent en compte les bénéficiaires aussi bien dans l'élaboration et l'exécution des projets que dans les acquis du développement.

On retiendra que d'autres bailleurs de fonds s'inscrivent depuis dans la même logique de prise en compte des populations bénéficiaires. Cette nouvelle préoccupation des bailleurs est le corollaire de l'adoption d'une nouvelle stratégie du développement appelé « approche des

besoins fondamentaux ». La participation a été identifiée comme élément essentiel de cette stratégie.

Selon le « Larousse de poche, 2004), la participation est le fait de participer.

Participer, c'est prendre part à.

Selon Alastair T. White « La participation est l'engagement actif de la population locale dans les décisions concernant les projets de développement. »

Pour Mamadou B. Gueye « La participation doit être conçue comme un processus actif dans lequel l'initiative est prise par la population, guidée par sa propre pensée et utilisant des moyens et processus sur lesquels elle peut opérer un contrôle effectif. »

Selon la FAO « La participation est l'implication active des membres de la communauté et des intervenants extérieurs dans toutes les décisions liées aux objectifs et aux activités ainsi que dans les activités mêmes : l'objectif primordial de la participation est l'encouragement de l'autodétermination et donc de l'établissement d'un développement durable. »

## **IMPLICATION**

En fait, l'implication ne veut pas dire acceptation passive des services.

« L'implication des personnes doit se faire à la planification, la décision, l'action et l'évaluation. Elle est en effet, aussi bien un processus mental physique » (OMS, 1978).

Du point de vue de l'OMS, il apparaît clairement que la communauté ne concerne pas seulement les habitants de la localité mais aussi l'entité.

Toutefois, comme l'a souligné l'auteur, il est irréaliste d'insister que « vraie » participation communautaire soit seulement atteinte lorsque les populations locales ont le contrôle complet du processus. En effet ces activités doivent être initiées par la communauté qui connaît bien ses besoins.

Selon le « le Larousse de poche, 2004 » l'implication est l'action d'être impliqué, fait d'être impliqué.

Impliquer, c'est s'engager ou être engagé dans une affaire, mettre en œuvre, s'engager à fond.

## CHAPITRE II : REVUE DE LA LITTÉRATURE

Il est impossible de concevoir un monde sans forêts. Pourtant celles de notre planète disparaissent à un rythme accéléré. Il y a eu plus de forêts détruites entre 1981 et 1990 que pendant toute autre décennie de l'histoire de l'humanité. Les raisons de cette destruction sont loin d'être banales. On défriche les forêts pour avoir de nouvelles terres à planter de cultures vivrières de rente. Près de la moitié du monde se sert de bois de feu pour cuisiner. Le bois d'œuvre est indispensable non seulement pour construire mais pour une multitude d'autres usages. Les exploitations de bois industriel sont une source de devise pour de nombreux pays.

Abattre des arbres et défricher des forêts sont des activités parfaitement légitimes pour ceux qui les entreprennent. Mais à mesure que les arbres disparaissent, il y a des perdants. Les habitants des forêts, souvent les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société, se trouvent privés de leurs maisons et de leurs moyens de subsistance. Le bois de feu et les autres produits forestiers se font de plus en plus rares. Le nombre décroissant d'arbres pouvant absorber le gaz carbonique de l'atmosphère accentue le risque d'un réchauffement de la planète. À mesure que disparaissent les espaces sauvages, la diversité biologique s'appauvrit.

« Le défi de l'aménagement durable des forêts, quel avenir pour les forêts mondiales ? FAO Rome 1994 page 1 ».

Les ressources forestières du monde sont encore abondantes. En 1980, elles couvraient quelque 3,6 milliard d'ha, outre 1,7 milliard d'ha de terres boisées non classées comme forêts. Au total, environ 40% de la surface de la planète portent encore une forme ou une autre de couvert arboré.

Pourtant malgré l'immensité de cette ressource, on a de sérieux motifs d'inquiétude. Le rythme estimé de destruction des forêts dans les zones tropicales entre 1981 et 1990 était de 15,4 millions d'ha par an, chiffre bien supérieur aux 11,4 millions par an estimé durant la décennie précédente. En outre une vaste zone forestière, encore plus vaste peut-être celle où la forêt a disparu, a subi une grave dégradation. La forêt disparaît à un rythme très différent suivant les régions. Les forêts tempérées et les forêts boréales sont désormais en grandes parties stabilisées, alors que les forêts tropicales s'épuisent à un rythme accéléré.

Au total les forêts tropicales couvrent environ 1,7 milliard d'ha. Seule une petite partie des forêts tropicales du monde sont aménagées rationnellement. Même dans ces conditions la gestion se limite souvent à la collecte des revenus tirés de l'exploitation ou la protection des parcs nationaux par les services forestiers gouvernementaux. Lorsque ces derniers sont inadéquats et mal équipés et que le personnel est mal rémunéré, les avantages de cet aménagement sont généralement limités.

On a attribué à tort la majorité des pertes en forêts tropicales au déboisement à des fins d'exploitation. En réalité le déboisement des tropiques est principalement le fait de l'expansion de l'agriculture qui sous toutes ces formes, culture itinérante ou élevage cause environ 90% des pertes totales actuelles de couvert forestier. En outre et contrairement à l'opinion générale, les pertes les plus graves concernent non pas les forêts tropicales humides mais les forêts tropicales décidues, les forêts des zones sèches et les forêts des montagnes. Au cours de la décennie 1981-1990, les pertes annuelles de forêts tropicales se sont élevées, en moyenne à 15,4 millions d'ha soit un taux annuel de 0,8%.

L'Afrique possède plus de la moitié des forêts tropicales sèches et des savanes boisées du monde. Le paysage typique de ces formations s'étend à travers le continent jusqu'au sud de l'Afrique centrale.

Ces forêts font l'objet d'un déboisement intense, qui va croissant rapidement. C'est en Asie et Afrique que la déforestation est la plus intense.

Le terme « déforestation » évoque des images de paysages dévastés, de sols érodés de désertification et de misère humaine. Cependant les visiteurs qui se rendent dans les zones très déboisées comme le sahel s'étonnent de trouver tant d'arbres encore sur pied.

La confusion naît des divers sens que l'on attribue au terme déforestation.

« Le défi de l'aménagement durable des forêts, quel avenir pour les forêts mondiales ? FAO Rome 1994 page11-18 ».

Les forêts du monde sont au centre d'intérêts contradictoires. Reconnaître la légitimité de la plupart de ces intérêts est un premier pas si l'on veut ralentir le rythme actuel de destruction des forêts.

Il est simpliste et contreproductif d'envisager le problème complexe de la disparition des forêts comme un combat entre les forces du bien et du mal entre les initiatives en faveur de la conservation d'un côté et de l'avidité aveugle et le manque de scrupules de l'autre. Il ne faudra pas que les populations et les gouvernements du monde en développement se sentent

tenus de présenter leurs excuses lorsqu'ils défrichent des terres pour nourrir les familles, dégagent des revenus de l'exploitation des forêts comme l'humanité l'a toujours fait, ou cherche à développer leurs économies nationales. La raison fondamentale de la destruction accélérée des forêts réside dans la pression croissante qui s'exerce sur les ressources limitées du monde. Les agriculteurs ont besoin de terres pour produire les aliments qui leur permettent de survivre. Nombre d'entre eux n'ont ni les ressources financières, ni le savoir nécessaire pour exploiter leurs terres sur une base durable ; lorsque la fertilité du sol diminue, ils n'ont d'autre choix que d'aller ailleurs. D'autres chassés de leur foyer par la famine, la sécheresse, la guerre ou l'inquiétude de la répartition des terres partent à la recherche de nouveaux espaces cultivables. Les jeunes qui ont grandi sur une exploitation trop exigüe, pour les nourrir, sans parler pour y faire vivre leurs familles une fois mariées sont obligés d'aller chercher des terres ailleurs.

Dans la majorité des pays en développement, les forêts et les espaces boisés représentent la seule source de nouvelles terres agricoles. Nombre de personnes en quête de nouvelles terres à cultiver vivent en marge de la société, dans une situation désespérée. Ils ne se laissent pas impressionner facilement par les lois ni convaincre de l'urgence de sauvegarder les forêts. Pour eux défricher des terres forestières n'est pas un acte de malveillance ou un signe de légèreté ; c'est le seul moyen de survivre, et la forêt entant que telle n'a aucune valeur pour eux.

Les exploitants, aussi bien que les particuliers que les petites entreprises locales ou les grosses sociétés nationales et multinationales, considèrent l'extraction du bois d'industrie comme un moyen légitime de gagner leur vie.

Les produits forestiers sont demandés sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. Produisant et vendant des biens et des services que d'autres demandent, condamnés pour participation à l'abattage d'arbres, les exploitants et marchands de bois se demandent pourquoi ils sont montrés publiquement du doigt, alors que les cultivateurs de riz, de blé ou de maïs, les éleveurs et les autres producteurs d'aliments sont les vrais responsables de la destruction de la forêt.

Beaucoup de gouvernements des pays en voie de développement sont profondément irrités de jouer le rôle de méchants destructeurs sans scrupules de l'environnement. Ils ont à s'acquitter de la tâche peu enviable de satisfaire les besoins de leurs populations dans un monde largement indifférent. Ils doivent en outre faire face à une dégradation des termes de

l'échange puis que les prix de leurs produits d'exportation diminuent alors que le coût de leurs importations augmente. Le fardeau de la dette qu'ils ont accumulée, souvent sur les conseils pressants du monde industrialisé, s'est alourdi soudain sans qu'ils puissent rien y faire, du fait de la hausse inexorable des taux d'intérêt mondiales ces 15 dernières années. Les exportations de bois d'œuvre leur procurent une partie des devises nécessaires pour affronter la crise actuelle.

Les conflits n'éclatent pas seulement entre ceux qui veulent sauvegarder les forêts et ceux qui peuvent les détruire. Là où les cultivateurs itinérants voient un sol fertile, les forestiers voient des rendements durables de bois. Les gouvernements soucieux de l'intérêt plus général de la société, sont contraints d'imposer des règlements limitant les activités des agriculteurs ou des compagnies d'exploitation, forestières et cela afin de protéger les bassins versants ou d'autres zones particulièrement vulnérables. Les exploitants quant à eux, doivent affronter les populations locales qui dépendent traditionnellement de la forêt pour vivre.

Les forêts semblaient être une ressource inépuisable capable de satisfaire les besoins de tous les groupes. De nos jours, il est clair que ce principe n'est plus applicable, et il faut en tirer les conséquences.

Conserver intacte une zone forestière pour les générations avenir signifie en interdire l'accès aux squatters et aux cultivateurs itinérants ; priver les populations locales du droit de dégager des recettes de la coupe et de la vente de bois ou de la chasse et rendre vains les efforts déployés par un gouvernement en voie de développement pour se procurer des devises. D'un côté, si l'on conserve les forêts grâce à des pratiques d'aménagement durable, on pourra répondre aux besoins des populations en biens et services forestiers.

Personne ne veut d'un monde sans forêt et on reconnaît largement qu'il est souhaitable de ralentir et si possible stopper la destruction des forêts mondiales. On peut y parvenir en équilibrant l'utilisation et la conservation grâce à des méthodes d'exploitation forestières durables. Mais rien ne pourra être fait si l'on ne reconnaît pas les droits et intérêts légitimes des populations.

Décider ce qui doit être, et ce qui peut être fait dans chaque cas demande une concertation et presque toujours des compromis et une démarche de conciliation.

La plupart des activités humaines ont des coûts et des bénéfices que l'on doit évaluer avant de décider de ce que l'on veut faire. Aucun individu raisonnable ne se lance dans une entreprise s'il sait que les coûts excéderont les bénéfices. De la même façon, au moment de proposer

l'aménagement d'une zone forestière, il faut tout simplement se demander si les avantages qu'on tirera compenseront les coûts. En terme purement financier cela revient à comparer le revenu tiré de la vente de bois et d'autres produits et les coûts de l'aménagement. Plus les revenus sont élevés, plus il est probable que l'aménagement sera financièrement rentable et partant, n'exigera pas de subventions gouvernementales ou autres. Plus la base financière d'un système d'aménagement est solide, plus il sera facile de le maintenir durablement, à la condition impérative de réinvestir les revenus dans l'aménagement forestier.

L'économie de l'aménagement forestier va bien au-delà de la perspective de liquidité à court terme, indépendamment du bien aménagé et quelque soit le propriétaire ou le gestionnaire. L'évaluation économique de l'environnement doit considérer toutes les fonctions de la forêt, car c'est leur prise en compte qui rend économiquement plus viable un aménagement forestier. Il faut alors se demander : Comment s'assurer que les coûts soient équitablement partagés entre les bénéficiaires.

Cette approche élargie de l'économie forestière s'applique surtout aux zones tropicales et subtropicales, ou c'est généralement l'Etat qui possède les forêts naturelles. Les coûts et les bénéfices financiers sont calculés uniquement à partir des coûts de l'exploitation et des prix de quelques bois tropicaux commercialisés, qui sont fortement conditionnés par la demande et traduisent rarement les coûts effectifs de leur remplacement. L'Etat, lui ne peut pas se contenter d'une simple analyse financière s'il veut s'acquitter de toutes ses responsabilités envers la société. Son analyse devrait s'étendre à tout l'éventail des biens et services forestiers et aux effets produits en dehors de la forêt et elle devrait comparer tous les coûts et avantages d'autres formes d'utilisations des terres à ceux de l'aménagement de la forêt naturelle.

« Le défi de l'aménagement durable des forêts : Quel avenir pour les forêts mondiales ? Page 43-48 ».

Vivant dans un milieu hostile caractérisé notamment par des périodes de sécheresse récurrentes, les populations sahéennes ont développé au cours de leur histoire des stratégies et des systèmes d'utilisation des ressources naturelles (RN) qui leur ont permis de s'adapter à ce milieu. Ils ont ainsi vécu en équilibre avec leur environnement.

En prenant la sécheresse comme donnée permanente, les femmes et les hommes du sahel doivent à présent relever le défi d'utiliser leurs RN de manière rentable tout en évitant de les dégrader. Le rétablissement de l'équilibre entre l'utilisation rentable des RN et leur

préservation sur le long terme constitue l'une des bases indispensables pour le développement durable de la sous région.

« L'analyse des pratiques d'utilisation des RN au sahel, une problématique pertinente pour la recherche sous régionale. Gaoussou TRAORE PADRES-USAID Bamako- MALI 27-29 Mars 1995 ».

Cependant selon une hypothèse généralement admise, les changements survenus au fil du temps, dans les conditions socio économiques, culturelles, démographiques et politico institutionnelles combinées aux facteurs bioclimatiques, ont abouti à une rupture de l'équilibre établi.

Malgré l'existence de pratiques locales très performantes la plupart des systèmes ont actuellement des difficultés pour assurer l'utilisation durable des RN qui servent de base à la production des biens nécessaires à la satisfaction des besoins vitaux des populations. Une des conséquences de cette situation est l'extension de la désertification.

« L'analyse des pratiques d'utilisation des RN au sahel, une problématique pertinente pour la recherche sous régionale. Gaoussou TRAORE PADRES-USAID Bamako- MALI 27-29 Mars 1995 ».

Depuis la fin des années 1960 les populations des zones sahéliennes et soudaniennes de l'Afrique de l'ouest se voient confrontées à une dégradation accélérée de leur environnement. La couverture végétale diminue, les récoltes baissent, les hommes et les animaux pour survivre par tous les moyens, dégradent encore davantage les RN, Les causes de ce processus de désertification se trouvent dans la croissance rapide des populations et dans la surexploitation actuelle des RN. « Jan Hijkoop et al KIT/LER : I Kanté, mémoire décembre-2000 »

Le défi que constitue pour les pays du sahel un environnement fragile, et chaque jour un peu plus menacer, a conduit à la mise en place de stratégies pour la préservation et la gestion des RN. De celles-ci dépend la vie de l'écrasante majorité des populations vivant dans les Etats membres du CILSS « CILSS/PADLOS ? 1997 : I Kanté, mémoire décembre 2000 ».

Ces stratégies ont conduit à partir des années 1980 à l'élaboration d'une approche régionale de lutte contre la désertification de protection de l'environnement et de développement agricole par les gouvernements sahéliens. Cette approche multisectorielle et intégré qui visait à combler les lacunes du développement rural fut trop souvent rigidement divisé en secteurs (agriculture, élevage, eaux et forêts). Les gouvernements et bailleurs de fonds lors du

séminaire de Naoukchot fin 1984 ont identifié plusieurs faiblesses de l'approche de développement rural intégré qui s'étaient multipliées dans le Sahel. Il a été cité entre autres :

- ♦ l'insuffisante implication (engagement) des populations rurales dans les initiatives de développement rural,
  - ♦ l'orientation trop sectorielle des actions de développement,
  - ♦ l'inadéquation des programmes avec la diversité des écosystèmes
  - ♦ la priorité donnée aux solutions à court terme sur des solutions de long terme
- (Rochette 1995 in Thomas M Painter 1993 : I Kanté, mémoire décembre- 2000).

Ne faudrait-il pas penser à une nouvelle approche de développement en région sahélienne qui se traduirait par la nécessité d'une approche globale multisectorielle, participative et orientée vers le long terme.

Le séminaire de Naoukchot a alors compris qu'une approche globale viserait à la fois à améliorer la production agricole et combattre la désertification.

Le club du Sahel lors d'un séminaire au Niger en 1995 sur l'analyse des projets et programmes de développement a distingué trois tendances dans la démarche de GRN des terroirs villageois. Pendant que la première focalise son intervention sur les actions d'aménagement technique, la seconde suggère la contribution des comités de gestion. La dernière, la plus récente recommande l'élaboration de schéma d'aménagement de terroir. Elle met l'accent sur le moyen des transferts techniques et financiers aux populations locales et sur le recours au secteur privé comme recommandé par la décentralisation (CENAD- RESEAU 1998 in Diarra : I Kanté, mémoire déc-2000).

Sur le plan institutionnel, la plupart des pays sahéliens ont entrepris ou sont entrainés d'entreprendre des réformes allant dans le sens de la décentralisation administrative. La décentralisation est inscrite dans la constitution de certains pays comme le Mali, le Tchad. Ceci a donc nécessité l'adoption de la gestion du terroir qui est une démarche pratique de la décentralisation. C'est ainsi que dans la plupart des pays sahéliens, les Etats ont mis l'accent sur la GRN à travers l'aménagement et la gestion du terroir. En somme, tous les pays sahéliens se sont engagés à des degrés différents à décentraliser leurs structures administratives, pour une politique visant à encourager la participation populaire aux affaires publiques (Mike Winter HED, 1998 ; mémoire I. Kanté dec-2000).

Les Etats pourraient transférer la plupart de leurs droits fonciers et de leurs responsabilités au niveau le plus bas des collectivités administratives décentralisées (ex : communes rurales au Mali et communautés rurales au Sénégal).

Le Mali, pays au territoire vaste couvre une superficie de 1241238 km<sup>2</sup> dont près de 26% sont occupées par des forêts. Celles ci sont réparties selon la législation actuellement en vigueur (loi n°95004) en trois domaines : le domaine de l'Etat, le domaine des collectivités décentralisées et des domaines particuliers.

La population est essentiellement rurale, soit près de 72.1% dont 80% dépendent du secteur primaire (agriculture foresterie et élevage). Malgré cette caractéristique, rurale de la population, la gestion des forêts et plus généralement les RN étaient exclusivement réservées à l'Etat au moyen d'une législation assez coercitive (code forestier, code domaniale). Cette forme de gestion n'a pas réussi à enrayer le processus de dégradation RN due principalement à un déséquilibre entre les besoins toujours croissant des populations et les potentialités existantes qui diminuent malgré les efforts consentis à travers différents projets forestiers. Cette dégradation est aussi due à la détérioration des conditions climatiques. Les raisons de la pression humaine sur les ressources de la forêt sont d'ordre social (démographie galopante) et surtout économique. En effet la filière bois énergie à elle seule représente un chiffre d'affaire annuel de 10 à 14 milliards « Barrie, 1994) car les ressources énergétiques domestiques du Mali sont constituées à 90% par le bois énergie. Aussi la part du secteur forestier du Produit Intérieur Brut (PIB) national est estimée à 5% en terme monétaire « Coulibaly et Ali 1998 : Plan d'Aménagement de la forêt classée des Monts Mandingues ».

Au Mali les populations aussi bien rurales qu'urbaines riveraines sont dépendantes en grande partie des forêts et des arbres. Les différentes formes d'utilisations qu'elles en font de la forêt peuvent se diviser en trois catégories (qui se recoupent) : produits directement utilisés au sein de la famille (combustible, alimentation), facteur de production agricole (fertilisant fourrage et paillis) et source de revenus et d'emploi. En effet le bois constitue la principale source d'énergie des milieux ruraux et urbains. Avec l'augmentation des besoins et la diminution des réserves forestières, les ressources en bois n'arrivent plus à supporter l'exploitation. En plus de celles citées plus haut d'autres raisons poussent les populations à exploiter abusivement les ressources forestières à savoir : la valeur monétaire des arbres, l'appartenance de la forêt à l'Etat et l'appropriation des taxes tirées du domaine forestier ne permettent pas de protéger celles-ci car les populations ne sont responsabilisées vis-à-vis de leur gestion (Maiga, 1960).

L'exploitation du bois de feu et d'autres produits extraits de la forêt s'est intensifiée aux abords des villes entraînant une incapacité des systèmes traditionnelles de GRN à faire face à cette évolution régressive des écosystèmes (Belle Fontaine et al, 1997). Actuellement, les ressources sont exploitées et la question fondamentale est de satisfaire les besoins de cette

population croissante en préservant la qualité et la quantité des RN « Développement local et gestion communautaire des forêts : Expérience du Mali

Inter coopération 2001 ».

Conscient de la gravité de la situation et suite aux sècheresses successives qui ont frappé l'ensemble des pays sahéliens, le gouvernement malien s'est engagé très tôt à mener des actions de GRN et de lutte contre la désertification. Cette volonté politique s'est caractérisée par une prise en charge financière croissante (bien que largement insuffisante) des problèmes environnementaux et l'élaboration en 1985 d'un plan national de lutte contre la désertification. Sa mise en valeur a permis de développer de nombreuses initiatives et projets nationaux et locaux en matière de GRN.

Cependant malgré les efforts qui ont déployés, le processus n'a pas pu inversé, ni même freiné suite à l'insuffisance d'implication et de participation aux actions de développement pourtant conçues pour elles.

A cela s'ajoute l'augmentation sensible de la population, conjuguée à la persistance des conditions climatiques défavorable et à des systèmes d'exploitation des RN pour la plupart extensifs et inadaptés (PNAE/PAN-CID 1998, mémoire I Kanté déc-2000).

Pour une prise en charge efficace et une gestion optimale des RN, la décentralisation est devenue un facteur clé de politique préconisée par le CILSS depuis la rencontre de Ségou au Mali en mars 1989 (CILSS/PADLOS1997).

Cette décentralisation dans laquelle le Mali s'est engagé depuis 1991 vise à réaliser le partage équitable des biens et richesses du pays entre tous ses fils, au nom de la solidarité et de la justice sociale. La décentralisation est présentée dans ce contexte comme l'instrument idéal de réalisation de cette politique de gestion durable des ressources naturelles (GDRN) dans une dynamique de redistribution du pouvoir. Elle donne plus de responsabilité et d'autonomie aux populations rurales avec un transfert de certains pouvoirs administratifs et financiers etc, (APAD, 1997).

C'est dans ce cadre de GDRN avec responsabilisation des populations riveraines que des actions forestières vont être menées pour la première fois sur les forêts classées de la Faya, du Soussan et des Monts Mandingues autour de Bamako.

Ces actions remontent aux années 1972 avec la création de l'Opération Aménagement et de Productions Forestières (OAPF) grâce à l'appui financier de la Caisse Française de Développement (CFD) et de la Banque Mondiale. Longtemps axé sur la réalisation de plantations industrielles en régie, les activités de l'OAPF, jusqu'en 1989 ont donné des résultats mitigés à cause de l'implication insuffisante des communautés rurales, dans

l'identification, la plantation et l'exécution des programmes d'aménagement de maintenance et au faible niveau de mesures institutionnels et fiscales devant valoriser le secteur forestier.

Les actions de l'OAPF ont été réorientées en 1989 vers la foresterie communautaire avec une participation accrue des populations riveraines aux actions d'aménagement, de maintenance et partage des profits tirés des forêts. Une nouvelle approche d'aménagement et de gestion participative et concertée a été alors testée dans les trois forêts classées où les populations ont manifesté un véritable engouement.

Ce besoin de participer à la GRN notamment les forêts a amené les populations rurales lors des événements de Janvier à Mars 1991, à décrier la gestion exclusive des forêts par l'Etat au moyen d'une législation coercitive « TDR étude de faisabilité de la phase de consolidation du PGDF ».

L'évolution du contexte institutionnel au Mali, oriente la politique vers la concertation et le dialogue. Ce dialogue a abouti en mars 1991 à la définition d'un schéma directeur du développement rural (SDDR).

Face à ce choix politique sans équivoque, renforcé par ailleurs par l'option de décentralisation, cette orientation a fait l'objet en 1995 d'un plan du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE). Ce plan devrait traduire les options du SDDR afin de situer les domaines devant faire l'objet d'un transfert de compétences vers le secteur privé, les collectivités territoriales (CT) ou les organisations paysannes.

Le code forestier si contre versé était aussi remis en question et entre 1992 et 1995, la loi forestière a été révisée. En fin 1995 les nouvelles lois étaient signées (lois n°95003,95004). « Développement local et gestion communautaire des forêts : Expérience du Mali. Inter coopération, déc.2001 ».

Le SDDR a retenu et recommandé comme option de développement durable, la participation des populations rurales et l'implication des opérateurs privés autonomes à la réalisation de certains programmes d'appui aux communautés rurales notamment en matière de GRN renouvelable.

Par ailleurs des études menées dans le cadre du second projet forestier lors de la préparation de la Stratégie Energie Domestique (SED) ont montré qu'il était économiquement et écologiquement possible d'assurer l'approvisionnement en énergie domestique à partir du bois. La condition est d'organiser son exploitation sur des bases durables et dans le cadre de réformes juridiques et fiscales appropriées « TDR étude de faisabilité de la phase de consolidation du PGDF ».

Devant l'échec de la gestion étatique des ressources forestières une nouvelle politique forestière et de nouvelles stratégies de gestion ont été développées depuis 1990. Elles ont permis de doter le pays d'outils institutionnels de cogestion comme celui du domaine privé de l'Etat.

Le concept de cogestion et de décentralisation vise à promouvoir le développement local par la responsabilisation des populations dans la gestion de leurs affaires notamment les affaires foncières, domaniales et les RN réappropriées par les populations.

Ces forêts sont aménagées et gérées depuis 1996 dans le cadre de ce projet dont l'approche est la cogestion ou gestion participative contractuelle. «TDR étude de faisabilité de la phase de consolidation du PGDF ».

Les forêts classées de la Faya du Soudan et des Monts Mandingues ont toujours participé de manière significative à l'approvisionnement de la ville de Bamako en bois énergie. C'est pour renforcer cette fonction de ces formations forestières que nombreuses actions ont été mobilisées, d'énormes ressources financières, matérielles et humaines depuis les années 1972. Aujourd'hui plus qu'hier ces formations apparaissent comme les seules sources d'énergie domestique, accessibles à des coûts supportables aux pauvres de la capitale malienne.

La part de la contribution des trois forêts classées dans l'approvisionnement de Bamako est passée de 4% en 1994 à plus de 15,5% en 2000 à la fin de la première phase du projet.

Plus que ces pourcentages, ce sont les énormes quantités de bois exploitées dans ces forêts qui impressionnent. En effet la consommation de bois d'énergie de Bamako est passée de 500000 tonnes/an équivalent bois en 1996 à 80000 tonnes/an en 2000. Cette consommation est estimée à plus de 1000000 tonnes/an aujourd'hui.

En même temps ces zones constituent l'essentiel des zones de pâturage des gros troupeaux sédentaires et transhumants qui y séjournent ou les traversent. A cela il faut ajouter le prélèvement du fourrage aérien destiné à la vente en ville, les prélèvements de produits de cueillette, de produits de la pharmacopée traditionnelle etc. Les empiètements agricoles, les besoins de terrains d'habitation et surtout les importants revenus financiers générés par les ressources.

Le projet de mise en valeur des forêts classées autour de Bamako est une expérience réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière (1995) sur la base des nouvelles orientations en matière de gestion durable des ressources forestière et en conformité avec les options économiques et sociales en cours.

C'est dans le cadre de mise en œuvre de cette politique que le Projet de Gestion Durable des Forêts (PGDF) des forêts autour de Bamako a été initié en 1996. « Plan d'Aménagement des Monts Mandingues ».

L'approche du PGDF qui est une initiative conjointe, axée sur la rénovation du cadre institutionnel et du cadre législatif relatif à la GRN et concerne 135000 ha de forêts classées autour de Bamako dont la Faya (80000 ha), le Sounsou (40000 ha) et les Monts Mandingues (15000 ha).

Cette approche nous semble bien adaptée de par son originalité au Mali et son innovation en ce sens qu'il a mis en place un système de cogestion de la forêt classée des Monts Mandingues dans lequel les communautés riveraines sont appelées à prendre part aux travaux de surveillance, d'aménagement et d'entretien des massifs et à leur exploitation durable. Ce nouveau système contribuera à instaurer un autofinancement de la forêt et inciter économiquement les populations à préserver les massifs. Il aidera à définir les ajustements nécessaires du dispositif de l'Etat dans le secteur forestier, compte tenu des évolutions du contexte juridique et institutionnel. Enfin il contribuera à la promotion du secteur privé dans le secteur rural de façon générale et dans la foresterie en particulier.

Ces objectifs répondent aux préoccupations de gestion participative des RN avec les communautés riveraines et de rénovation du cadre législatif qui ont été exprimées par les populations lors des événements de mars 1991 à la conférence nationale et à travers les Etats généraux du monde rural en 1992, l'Etat représenté par l'Unité de Gestion Forestière (UGF), maître d'ouvrage délégué, un opérateur privé, le Bureau d'Expertise en Auto Gouvernance et en Gestion de l'Environnement au Sahel (BEAGGES) maître d'oeuvre et les communautés villageoises riveraines des forêts.

## CHAPITRE III – PROBLEMATIQUE

Le Projet de Gestion Durable des forêts classées autour de Bamako initié en 1996 est axé sur la rénovation du contexte institutionnel et du cadre législatif relatif à la gestion des ressources naturelles et concerne 135000 ha de forêts classées autour de Bamako : la Faya (80000) le Sounsan (40000), les Monts Mandingues (15000). Il vise la mise en place d'un système de cogestion dans lequel principalement les communautés riveraines sont appelées à prendre part aux travaux de surveillance, d'aménagement et d'entretien des massifs et à leur exploitation durable ; ce nouveau système contribuera à instaurer un autofinancement de la forêt et inciter économiquement les populations à préserver les massifs. « Rapport de la Phase de consolidation du projet »

La part de ces forêts dans l'approvisionnement de Bamako est passée de 4% en 1994 à plus de 15.5% en 2000 à la fin de la première phase du projet. La consommation de bois d'énergie de Bamako est passée de 500000 tonnes/ an équivalent bois en 1996 à 800000 tonnes/ an en 2000. Cette consommation est estimée à plus de 1000000 tonnes/ an aujourd'hui.

Le dispositif de cogestion mis en place et composé de l'UGF le comité de pilotage le comité d'octroi paritaire les SRGB et l'opérateur privé a connu une période de turbulence. En effet à la fin de la première phase, l'opérateur privé en l'occurrence le bureau d'ingénieurs (le BEAGGES) s'est retiré laissant les structures de gestion sans accompagnement technique. L'UGF représentant la DNCN a été dissoute et la gestion des trois forêts classées est revenue à la DRCN de la région de Koulikoro dont les moyens ne permettaient pas d'assurer efficacement la protection.

Les SRGB ont poursuivi leurs activités jusqu'en 2003 profitant de l'absence de contrôle pour augmenter les quotas annuels d'exploitation et le non respect des clauses des contrats de gestion des DIF. A cela s'ajoutent d'autres usagers comme les éleveurs sédentaires et transhumants les exploitants illicites les braconniers les apiculteurs traditionnels les thérapeutes traditionnels et d'autres types d'exploitations tels que les empiètements agricoles, les besoins de terrains d'habitation et surtout les importants revenus financiers générés par les ressources. Toutes ces actions dégradent au quotidien ces forêts.

L'absence de contrôle va entraîner un assaut insoupçonné des populations autochtones et allochtones, des utilisateurs directes et indirectes. Elles vont faire l'objet d'une exploitation abusive voir criminelle.

Le dispositif de gestion dans sa composition présente beaucoup d'insuffisances parmi lesquelles la quasi absence d'acteurs majeurs à savoir les nouvelles autorités communales et les femmes.

Les SRGB en tant que composante du dispositif présente dans leur évolution d'énormes difficultés dont :

Le non fonctionnement lié à la résiliation de leur contrat, au manque de motivation des membres, le niveau de responsabilité et de gestion des comités pose problème dans l'établissement du rôle que chaque comité ou acteur exploitant devait jouer. La définition des tâches n'est pas connue par chaque niveau (comité, comité central, fédération) dans leur organisation, aucun texte n'avait été défini par le projet ; ce qui fait que lorsqu'un problème se présente, les responsabilités ne sont pas situées. A cela s'ajoute, le faible niveau d'implication des femmes dans les instances de prise de décision alors qu'elles constituent la majorité des exploitants.

Le manque d'expériences des structures rurales de gestion et des autres acteurs en matière de cogestion des ressources, le bas niveau de formation des membres des SRGB, le manque de professionnalisme des exploitants rendant l'activité insoutenable économiquement et écologiquement, l'opportunisme de la plupart des acteurs basé sur une stratégie à long terme d'appropriation foncière en vue d'une conversion des forêts en terres agricoles et pastorales, la complexité et le haut niveau de technicité des outils de planification et de mise en œuvre des plans, le nombre très élevé d'usagers des ressources par rapport à la possibilité de production des forêts, l'inefficacité du système de surveillance villageoise malgré les contrats de surveillance et l'octroi aux surveillants de salaires mensuels élevés (20000 f CFA/mois) de vélo et d'autres matériels individuels importants à cause probablement de la non appropriation des DIF par les comités villageois et plus généralement par les villages, le manque notoire de suivi des surveillants par la DRCN pour cause de manque de moyens humains et matériels, les différentes incompréhensions au sein des comités avec la perte de crédibilité des membres après les détournements de fonds, l'absence d'autorité morale pour certains villages et les incompréhensions entre les autorités villageoises les autorités traditionnelles et le comité, la faible capacité de récupération des prêts charrettes. Ceux-ci sont autant de lacunes qui jouent sur l'efficacité du dispositif de gestion mis en place jusque là.

Aujourd'hui toutes les 31 SRGB sont inactives. Il apparaît que leur capacité s'est sensiblement érodée avec la suspension de leurs activités. Cet état de fait est à la base d'une exploitation anarchique, sans respect des normes techniques de coupe et avec l'usage d'outils

de destruction comme la tronçonneuse. La pression qui s'exerce sur les forêts est excessive. Elle est due à une population d'exploitants professionnels et occasionnels, autochtones et allochtones intéressée uniquement par leurs intérêts individuels et leur capacité d'exploitation dépasse largement la capacité de production des forêts.

C'est ce qui explique en partie que tout le long des routes, dans les concessions et dans les villages situés au bord des routes, ce sont des quantités énormes de bois qui sont stockés et / ou vendues. La surveillance villageoise a été abandonnée, la commercialisation du bois a connu un boom sans précédent. Elle se fait au mépris des règles élémentaires de bonne gestion des forêts et sans aucune intervention du contrôle forestier.

Il est à noter que dans la plupart des cas, il n'y a pas eu de relations entre les SRGB, les comités et les autorités communales. De plus l'affectation de la portion de la taxe forestière jadis versée aux comités pour assurer la surveillance des forêts a été mal appréciée par ces derniers. Aussi ces collectivités n'étaient nullement tenues d'investir ces fonds dans le développement forestier et notamment dans la prise en charge de la surveillance villageoise.

L'arrêt des prestations de l'opérateur privé n'a pas permis la négociation et la contractualisation de propositions faites aux responsables communaux. Les rapports communes- SRGB ne seront effectifs qu'avec le transfert des compétences en gestion des ressources forestières à ces collectivités.

Concernant les forêts classées il ne pourra s'agir que d'une participation des CT à la gestion en partenariat avec l'Etat ces domaines restant du domaine privé de l'Etat. Jusqu'à ce jour selon les membres des SRGB, le rôle des autorités communales dans la mise en œuvre de la gestion des ressources forestières des trois forêts se serait limité à la collecte des ressources du fonds d'investissement et de leur utilisation pour le développement des communes. Leur rôle reste à définir dans la gestion des ressources. Plusieurs comités ne les reconnaissent pas comme interlocuteurs. Quoiqu'il en soit, le modèle de gestion participative proposé est encore au stade d'expérimentation pour l'ensemble des acteurs de la cogestion des trois forêts classées.

Au terme donc de ces quatre années d'intervention du projet et au regard des résultats mitigés, nous tenterons de répondre à la question suivante :

**Comment améliorer le système de gestion actuel en vue d'une meilleure protection de la forêt classée des Monts Mandingues ?**

## CHAPITRE IV - CADRE OPERATOIRE

Le cadre opératoire est le préalable à la recherche proprement dite sur le terrain. Il permet la déclinaison de la question générale de recherche en questions spécifiques de recherche. Il permet de faire le lien entre celles-ci et les hypothèses qui elles même sont traduites en variables. A partir de ces variables, sont construits les indicateurs, desquels découlent les instruments de collecte de données. Il comporte enfin les objectifs de recherche.

### Questions spécifiques de recherche

1. La manière dont les acteurs jouent actuellement leurs rôles permet elle de garantir le succès du dispositif de gestion mis autour de la forêt ?
2. Le niveau actuel de participation et de responsabilisation de la commune et des femmes à la gestion, permet il de garantir le succès du dispositif de gestion mis autour de la forêt ?
3. Les taxes d'exploitation sont elles réinvesties dans les travaux d'aménagement de la forêt ?

### Les hypothèses :

Les hypothèses qui feront l'objet d'une confirmation ou infirmation guideront notre étude.

**Tableau : Les hypothèses et variables**

HYPOTHESES	VARIABLES	
	Variabiles Indépendantes	Variabiles dépendantes
Le succès du dispositif de gestion mis autour de la forêt dépend de l'exécution correcte des tâches et rôles assignés à chacun des acteurs.	L'exécution correcte des tâches et rôles assignés à chacun des acteurs.	Le succès du dispositif de gestion mis autour de la forêt.
Le succès du dispositif de gestion mis autour de la forêt, passe par la participation à toutes les étapes et la responsabilisation de tous les acteurs notamment les autorités communales et des femmes dans la gestion.	La participation et la responsabilisation de tous les acteurs notamment les autorités communales nouvelles et les femmes dans la gestion.	

Le succès du dispositif de gestion mis autour de la forêt passe par le renforcement des capacités techniques des acteurs et par le réinvestissement des taxes d'exploitation pour les travaux d'aménagement de la forêt.	Le renforcement des capacités techniques des acteurs et le réinvestissement des taxes d'exploitation pour les travaux d'aménagement de la forêt.	
--	--	--

**Tableau : Les variables et des indicateurs**

VARIABLES	INDICATEURS
Le succès du dispositif de gestion mis autour de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le respect des quotas prévus</li> <li>▪ l'abandon de la fraude</li> <li>▪ les acteurs</li> <li>▪ la création de revenu</li> </ul>
L'exécution correcte des tâches et rôles assignés à chacun des acteurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la surveillance villageoise</li> <li>▪ le contrôle forestier</li> <li>▪ la gestion des marchés de bois</li> </ul>
La participation et la responsabilisation de tous les acteurs et notamment les autorités communales et les femmes dans la gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le niveau de responsabilisation</li> <li>▪ le niveau de participation aux travaux d'aménagement de la forêt</li> </ul>
Le renforcement des capacités techniques des acteurs et le réinvestissement des taxes d'exploitation pour les travaux d'aménagement de la forêt.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les types de formations reçues</li> <li>▪ le taux de recouvrement des taxes d'exploitation</li> <li>▪ le niveau d'exécution des travaux d'aménagement</li> </ul>

## OBJECTIFS

Pour mener à bien l'étude, nous nous sommes fixer les objectifs suivants :

### Objectif général

Il consiste à :

Contribuer à l'amélioration le succès du système actuel de cogestion mis autour de la forêt classée des Monts Mandingues.

### Objectifs spécifiques

Ils sont les suivants :

1. Analyser le dispositif de cogestion mis autour de la forêt ;
2. Identifier les insuffisances liées au dispositif de cogestion mis en place ;
3. Faire des recommandations pour corriger ces insuffisances constatées.

# CHAPITRE V – METHODOLOGIE

Pour réaliser cette étude, nous avons suivi la démarche ci après.

## 4-1- La recherche documentaire

Elle a consisté à consulter certains documents sur la gestion des ressources naturelles (GRN) : livres, rapports, revues etc. La question de recherche a été le fil conducteur qui a guidé pendant toute l'étude le choix de nos lectures.

C'est la raison principale qui nous a amené à nous intéresser particulièrement à la documentation qui pose la problématique de la GRN à travers les différentes approches sur la question et plus précisément ceux développant les stratégies mis en œuvre pour une gestion durable des forêts.

La consultation de documents en rapport avec la gestion durable des forêts et RN en général nous a permis de fréquenter les bibliothèques et les centres de documentation ci dessous :

- La bibliothèque de l'ENEA ;
- la bibliothèque du Diplôme d'Etudes Supérieur Spécialisé de l'ENEA ;
- le centre de documentation du BEAGGES ;
- le centre de documentation du CILSS.

## 4-2-La population cible et les instruments de collectes de données

Les cibles de l'enquête sont tous les acteurs intervenant dans le dispositif de gestion mis autour de la forêt classée des Monts Mandingues. Ces acteurs sont les responsables du BEAGGES, du PGDF, de l'antenne du Service de la Conservation de la Nature, des autorités communales, des Structures Rurales de Gestion de Bois (SRGNB) : les bureaux des coopératives, les surveillants villageois, les exploitants directs de bois.

Pour atteindre les différentes cibles, deux outils de collecte ont été utilisés. Il s'agit :

- ♦ des questionnaires administrés individuellement auprès des exploitants directs de bois afin d'obtenir des données quantitatives ;
- ♦ des guides d'entretien administrés d'abord individuellement auprès des responsables du BEAGGES, du Service de la Conservation de la Nature et de la Mairie ensuite sous forme de réunion de groupe (focus group), cela en vue d'obtenir des informations de type qualitatif, complémentaires des données qualitatives.

### **4-3-L'échantillonnage**

Compte tenu de la poursuite du projet et de l'objet de notre étude, nous avons pensé que le seul critère qui vaille est la prise en compte de tous les acteurs intervenants dans la gestion de la forêt. Pour des raisons de temps et de moyens, un échantillon de cinq (5) villages sur neuf (9) et de 100 exploitants sur 316 (adhérents officiels aux coopératives) ont été retenus avec l'accord des responsables du BEAGGES. Le choix des exploitants s'explique par le fait qu'ils sont au cœur du dispositif. Par rapport au pas de sondage proprement dit il s'est opéré à deux niveaux :

- ♦ Au niveau du choix des villages, nous procédés à un échantillonnage aléatoire simple puisque les cinq (5) villages choisis parmi les neuf (9), l'ont été au hasard.
- ♦ S'agissant des unités d'observation (les enquêtés) leur choix s'est opéré suivant la méthode de boule de neige dans la mesure où c'est l'enquêté qui nous indiquait la personne suivante à enquêter.

Pour les entretiens avec la structure d'accueil, les responsables du BEAGGES, le responsable de l'antenne du service de la conservation de la nature et les représentants de la mairie étaient constamment sollicités. Les réunions de groupe (focus group) ont concerné les membres des bureaux des SRGB (les coopératives).

### **4-4-Le traitement**

Après les enquêtes, nous avons procédé au dépouillement et au traitement des données à partir du logiciel SPSS. Le logiciel Excel nous permis de confectionner les tableaux et les graphiques.

**DEUXIEME PARTIE :  
PRESENTATION ET ANALYSE DES  
RESULTATS**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## CHAPITRE V- CADRE DE L'ETUDE

Il comporte deux points essentiels à savoir la présentation de la zone où s'est déroulée l'étude et de la structure d'accueil chargée de l'encadrement de l'étudiant sur le terrain.

### 5- 1-Présentation de la zone d'étude

Elle consiste à situer géographiquement et administrativement la zone où l'étude a été menée et à donner des informations sur sa population et son économie.

#### 5-1-1- Situation géographique et administrative

Notre zone d'étude est celle de la commune du Mandé. Cette commune est l'une des 37 que compte la préfecture de Kati, qui lui-même est l'une des 6 préfectures de la deuxième région administrative du Mali qu'est Koulikoro.

La commune du Mandé est située à 15 km de Bamako sur la route Bamako Kankan (Guinée). Elle couvre une superficie de 532,25 km<sup>2</sup> et compte 25 villages dont 9 situés aux alentours de la forêt des Monts Mandingues. Cinq (5) des 9 villages qui partagent la forêt ont concerné l'étude. Il s'agit des villages de SamankoI, SamankoII, Mamaribougou, Balandougou et Faraba. Il faut noter qu'administrativement, SamankoI relève de SamankoII.

#### 5-1-2- Données sociales démographiques

La population totale de la commune du Mandé est de 30504 habitants dont 14540 hommes et 14833 femmes. La densité est de 56 habitants au km<sup>2</sup>. Cette population est composée majoritairement de Malinkés ensuite de Bambara. A côté de ces deux ethnies on retrouve quelques Peulhs, Dogon, Sarakolés, Sonhaï et Bozo. L'écrasante majorité de cette population est de confession musulmane.

**Tableau :** Répartition de la population par sexe des 5 villages de l'étude

VILLAGES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Samanko I e II	768	800	1568
Mamaribougou	305	317	622
Balandougou	290	301	591
Faraba	165	172	337
<b>TOTAL</b>	1528	1590	3118

**Source :** Enquête mémoire DESS/ADT 2006 A. MAIGA

La population totale des 5 villages concernés par l'étude est de 3118 hbts, dont 1590 femmes soit 51% et 1528 hommes soit 49%.

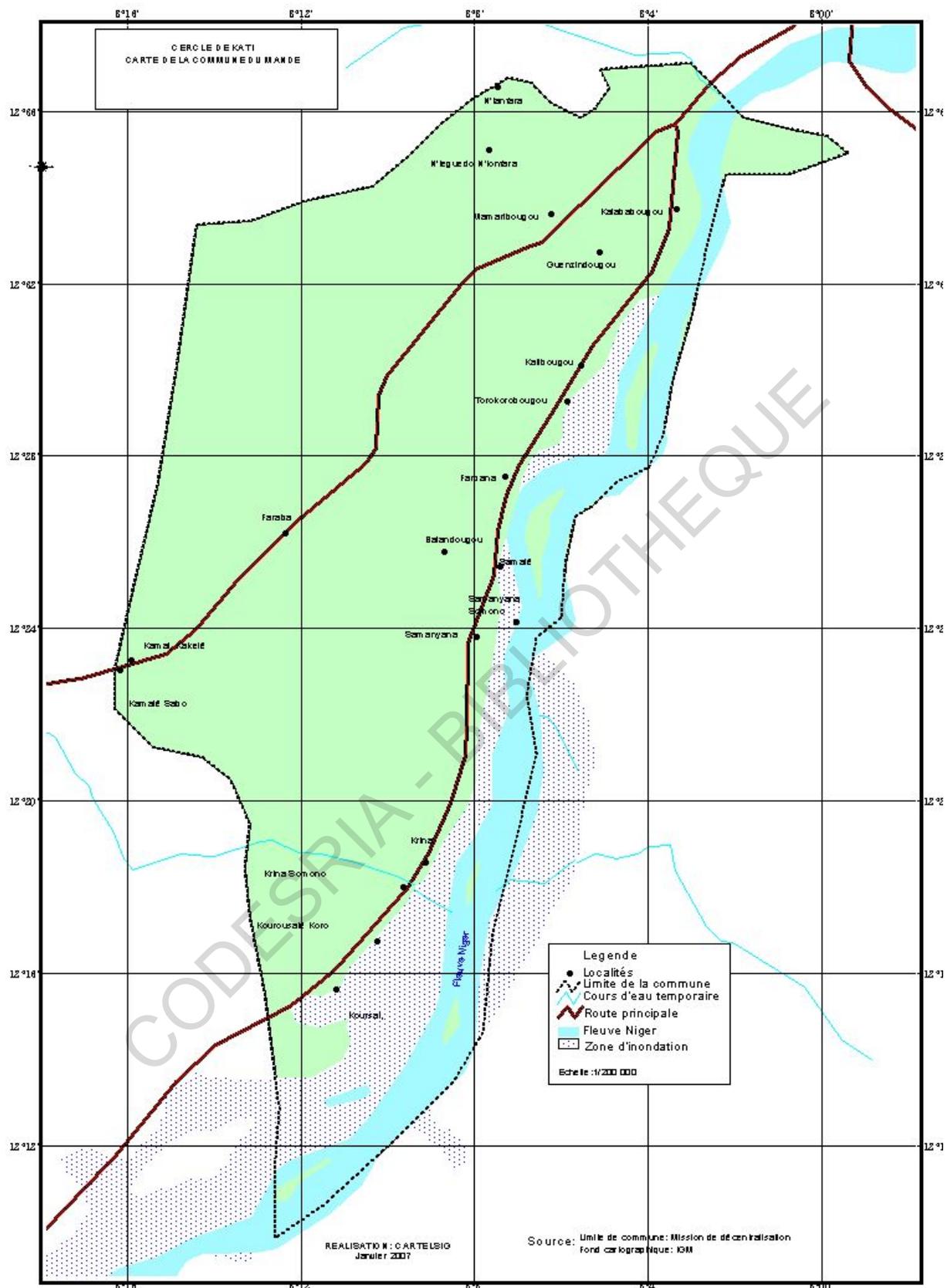
### **5-1-3- Les données économiques**

L'agriculture est la principale activité. Elle est pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes et par toutes les ethnies. Les principales spéculations sont, le mil, le maïs, le sorgho et le riz pluvial etc.

L'élevage est pratiqué par quelques familles Peulh et au sein des familles sous forme d'embouche ovine.

Le commerce est peu développé et se résume à celui du bois et de quelques produits manufacturés. Les produits agricoles sont écoulés sur les marchés des plus proches quartiers de Bamako.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



**Carte de la Commune du Mandé**

**Source : Unité de commune (mission de décentralisation)  
Fond cartographique IGN**

## **5-2- Présentation de la structure : Le BEAGGES**

Le Bureau d'Expertise en Auto Gouvernance de Gestion de l'Environnement au Sahel (BEAGGES), société à responsabilité limitée (SARL), est une Agence d'Etudes et d'Exécution créée en Avril 1995. Son siège est à Bamako au Mali.

Le BEAGGES, dispose en son sein d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans les différents domaines de l'environnement et du développement rural, expert en pédagogie, inventaire (forestier), caractérisation des écosystèmes, aménagement et gestion des massifs, études de faisabilité et impact environnemental.

Le BEAGGES, dispose en son sein d'une cellule Système d'Information Géographique (SIG) et d'élaboration des schémas Directeurs, des Plans d'Aménagement et de Développement de région, de cercle, de commune et de terroir, des Plans d'Aménagement et de Gestion des forêts classées et des domaines protégés.

Le BEAGGES, dispose de matériels, d'outils et de supports récents constitués de logiciels de traitement d'images satellitaires de photographie aériennes et de cartographie thématique.

Le BEAGGES, exécute pour le compte de l'Etat et de ces partenaires au développement, divers projets et prestation dans les domaines de l'environnement, du développement rural et des micro- finance notamment dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

### **5-2-1- Les partenaires financiers du BEAGGES**

Les partenaires financiers des projets pris en charge par le BEAGGES sont les suivants :

- ◆ La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD),
- ◆ l'Agence Française de Développement (AFD),
- ◆ le Fonds Européen pour le Développement (FED),
- ◆ la Banque Africaine de Développement (BAD),
- ◆ l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

### **5-2-2- Les principaux domaines d'activités du BEAGGES**

Les domaines d'activités du BEAGGES sont les suivants :

- ◆ le développement rural ;
- ◆ l'évaluation des ressources naturelles (RN) ;
- ◆ l'aménagement et développement durables ;

- ♦ la création et l'autonomisation des systèmes financiers décentralisés (SFD) ;
- ♦ le renforcement des capacités, maîtrise d'œuvre des programmes et actions d'aménagement et de développement.

### **5-2-3- Les domaines de compétences du BEAGGES**

Une expertise en développement durable au service des particuliers, de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées (CTD), des organismes d'appui et des partenaires au développement au Mali.

- ♦ Le système financier décentralisé et la lutte contre la pauvreté,
- ♦ le développement humain durable (auto gouvernance et renforcement des capacités locales),
- ♦ le genre et développement ;
- ♦ l'aménagement du territoire et protection de l'environnement ;
- ♦ l'aménagement et la gestion des ressources naturelles ;
- ♦ l'évaluation de projet et études d'impacts socio économiques et environnementaux.

### **5-2-4- Les projets du BEAGGES**

Les projets réalisés par le BEAGGES sont les suivants :

- ♦ l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement ;
- ♦ le projet de caisse mutuelle d'épargne et de crédit de San à Ségou (4ème région) ;
- ♦ le projet de développement rural de Ségou ;
- ♦ le projet de gestion durable des forêts en 3ème région (Sikasso) ;
- ♦ le projet de gestion durable des forêts classées autour de Bamako.

# CHAPITRE VI : RESULTATS DE L'ETUDE

## 6. I. Caractéristiques sociodémographiques

Il s'agit pour nous, dans cette partie d'étudier la population en fonction des caractéristiques suivantes : l'âge des enquêtés, leur ethnie d'appartenance, l'activité principale, leur aptitude à lire et écrire et leur niveau d'étude.

Au regard du tableau en annexe 1, relatif à la répartition des enquêtés selon le sexe et l'âge, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes. Ils représentent respectivement 72% et 28%.

En lisant ces statistiques, il ressort que les tranches d'âge « 35-39 et 40-44 ans » sont les plus nombreuses avec respectivement 26% et 14% des personnes enquêtées. A l'intérieur de ces tranches les femmes sont toujours majoritaires. Ensuite viennent les tranches « 60 ans et plus » avec 14% et les tranches « 50-54 et 55-59 ans » avec 20% soit 10% pour chacune.

Le poids des jeunes « 15-34 ans » n'est pas négligeable dans la mesure où ils représentent 20% de notre échantillon.

La prédominance des femmes dans l'exploitation du bois pourrait s'expliquer :

- ♦ d'abord par des considérations culturelles : En effet dans cette zone, la femme travaille plus que l'homme car selon l'adage du milieu « l'homme ne doit pas travailler la nuit et le jour ».

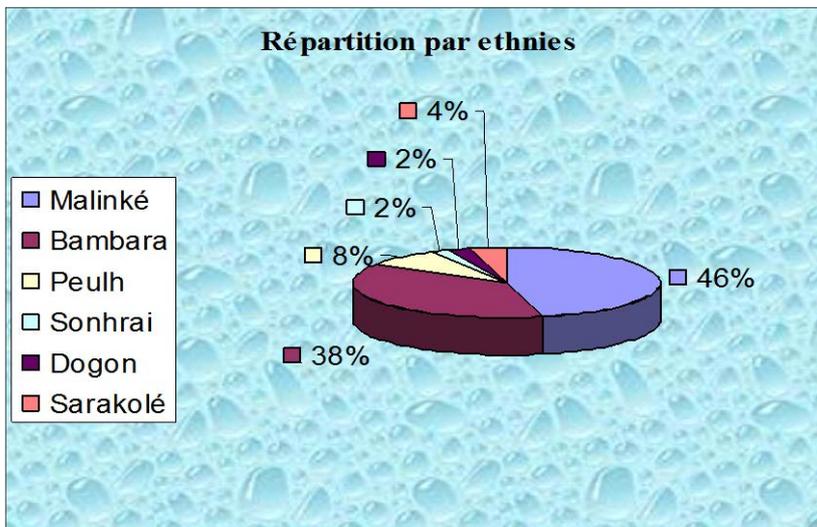
- ♦ Ensuite par des raisons sociales : Traditionnellement dans la zone et dans beaucoup d'autres au Mali, c'est la jeune femme qui s'occupe de la dépense quotidienne ainsi que d'autres dépenses comme l'entretien et le soin des enfants.

- ♦ Enfin par des raisons économiques : Selon les hommes lors des réunions de groupe, l'exploitation du bois depuis l'avènement de la loi n°98-402, n'est plus rentable (ne nourrit plus son homme).

La prédominance des tranches « 35-39 et 40-44 ans » (soit 40%) s'expliquerait par les fonctions sociales de la femme dans le foyer : Elle est épouse et mère, ce qui lui confère assez de responsabilités.

Le poids des jeunes relativement faible (20%) en particulier les jeunes garçons pourrait s'expliquer par le phénomène de l'exode rural. En effet après les récoltes ceux ci vont à Bamako à la recherche de travail et ne reviennent qu'à l'annonce de l'hivernage suivant.

**Graphique 1 : Répartition selon l'ethnie**



*Source : Enquête Mémoire DESS/ADT 2006, A. MAIGA*

Dans la zone de l'étude les Malinkés et les Bambaras sont les ethnies dominantes et représentent respectivement 46% et 38% des personnes enquêtées. Ensuite suivent les Peulhs avec 8% et les autres (Sarakolé, Dogon et Sonhrai) très faiblement représentés avec respectivement 4% et 2%.

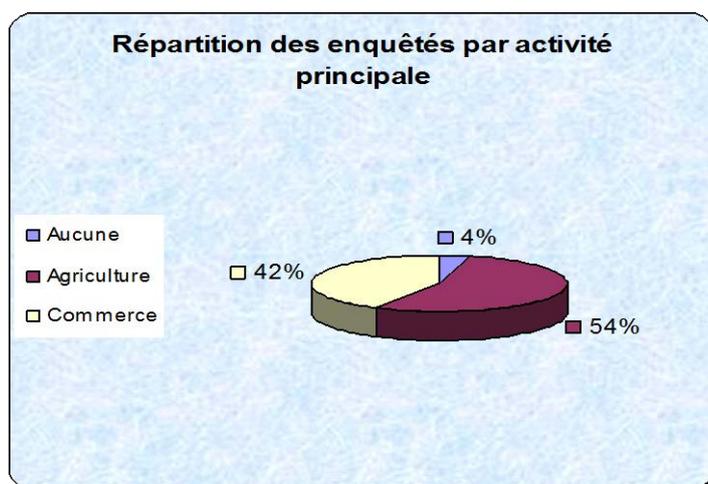
La prédominance des Malinkés (46 %) s'explique par l'histoire de la répartition spatiale des ethnies sur le territoire. En effet cette partie sud de Bamako jusqu' à Kankan (Guinée), traditionnellement appelée le « Mandé » est occupée de part et d'autre de la frontière par cette ethnie.

Le cas des Bambaras, s'explique par la proximité géographique et linguistique de cette ethnie avec les Malinkés. Cette proximité est due au fait que la zone d'étude est située à cheval entre le Mandé profond et le milieu Bambara. Les deux ethnies partagent assez de réalités socio culturelles entre elles.

La présence des Peulhs, pourrait s'expliquer par leur dispersion sur l'ensemble du territoire, due elle-même à leur mode de vie et leur activité (l'élevage transhumant).

Quant aux autres ethnies (Sarakolé, Sonhrai et Dogon), leur présence tient en partie à l'existence du centre Post Cure de Samanko, qui recevait les malades blanchis de la lèpre. Ceux-ci souvent victimes du rejet social dans leur milieu d'origine, s'installent dans les villages riverains de cette forêt avec l'accord des autochtones. Une autre raison de la présence des sonhrai est la présence du fleuve où ils ont développé comme activité, l'extraction du sable comme matériaux de construction et vendu à Bamako.

**Graphique 2 :** Répartition selon l'activité principale



Source : Idem

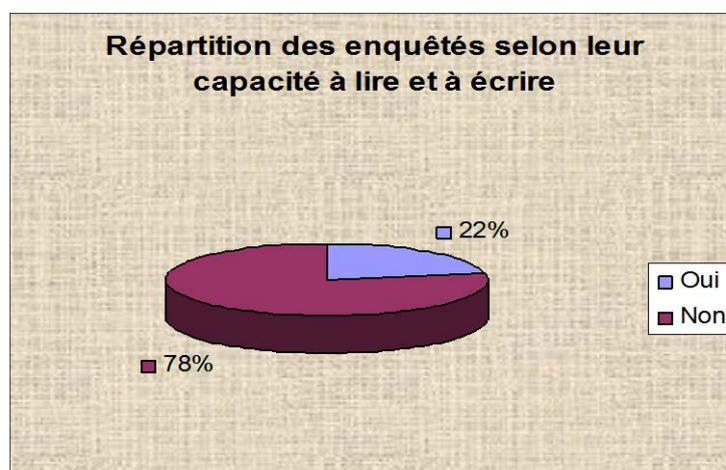
A l'image du reste du pays, ici, les agriculteurs sont les plus nombreux et représentent 54% des personnes enquêtées, contre 42% de commerçants. Une faible proportion soit 4% affirment n'avoir pas d'activité principale.

La forte proportion des agriculteurs confirme que le Mandé est une zone d'agriculture par excellence. Elle demeure donc l'activité principale pratiquée même par ceux qui ont une autre activité principale et par toutes les ethnies à des degrés divers.

Cette zone propice à l'agriculture grâce aux conditions climatiques et météorologiques (environ 1000 mm de pluie par an), est une grande pourvoyeuse de Bamako en produits maraîchers et céréaliers très variés.

La proximité avec la ville de Kankan en Guinée constitue un atout pour mener le commerce transfrontalier.

**Graphique 3 :** Relatif à la capacité à lire et à écrire



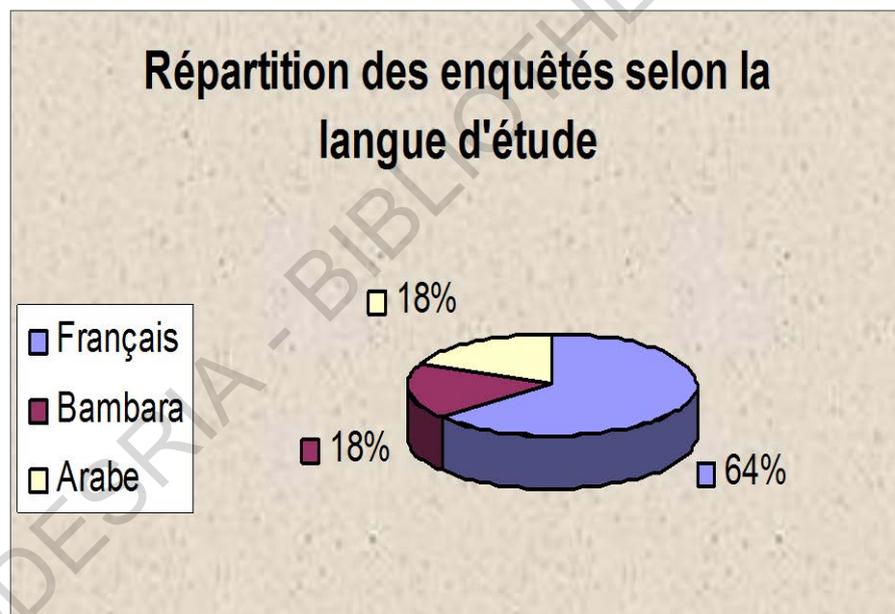
Source : Idem

La majorité soit 78% des enquêtées ne savent ni lire, ni écrire ni en français ni dans une autre langue locale. Par contre 22% déclarent savoir lire et écrire au moins dans une des langues.

Le nombre élevé d'analphabètes serait dû d'une part à l'insuffisance notoire d'infrastructures scolaires et d'autre part au refus souvent des parents de scolariser leurs enfants. Dans cette partie du pays comme dans beaucoup d'autre, l'enfant entre très tôt dans le circuit de la production, donc constitue une main d'œuvre précieuse. Ainsi les garçons sont utilisés dans les champs et filles sont soit données très tôt en mariage, où sont aux côtés de leurs mères dans les ménages et aux champs.

Comme autre raison généralement citée n'incitant plus à envoyer l'enfant à l'école est qu'à la fin des études, l'emploi n'est plus garanti comme auparavant.

**Graphique 4 :** Répartition selon la langue d'étude



Source : Idem

Parmi ceux qui ont une compétence en lecture et écriture, la langue dominante dans laquelle cette compétence a été acquise est le français. Ils sont 64% concernés par le français. Quand au Bambara et l'arabe ils recueillent chacun 18% des opinions. La prédominance du français sur les autres serait due au fait l'école française était la première à occuper le terrain. Quant à l'alphabétisation en Bambara, sa pratique est intervenue avec l'avènement des ONG et projets. Le cas de l'Arabe, s'expliquerait par son mode d'apprentissage qui ne développe les facultés à lire et écrire que tardivement au cours du processus d'apprentissage alors la majorité des apprenant ont juste besoin de quelques sourates pour la prière.

**Tableau 1** : Répartition selon le niveau d'étude

Niveau d'étude	Effectif	%
1er Cycle fondamental	8	57,1%
2e Cycle fondamental	4	28,6%
Secondaire	2	14,3%
Total	14	100,0%

Source : Idem

Plus de la moitié des concernés soit 57,1% d'entre eux ont affirmé avoir fait le 1<sup>er</sup> cycle fondamental, contre 28,6%, le second cycle et 14,3% pour le secondaire.

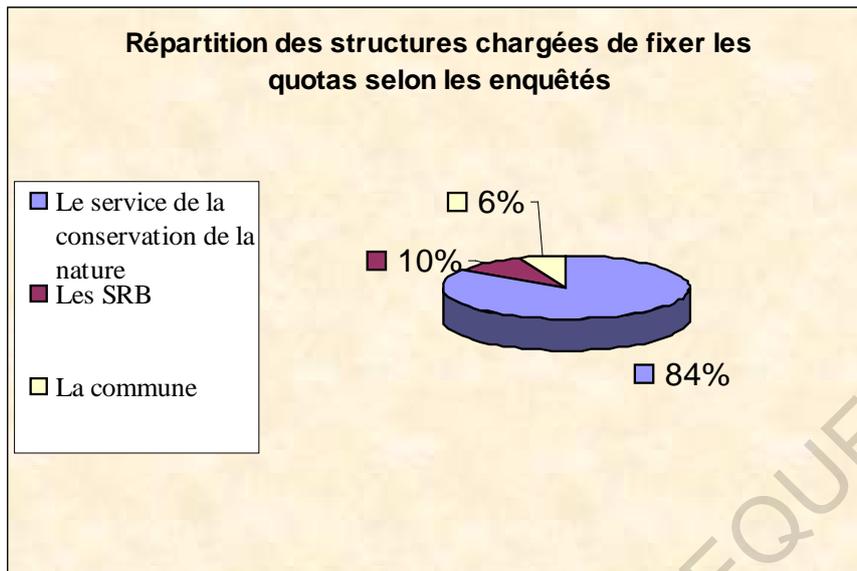
Le constat est qu'au fur et à mesure que l'on va vers le niveau supérieur, les effectifs diminuent. Ce phénomène est le reflet d'une situation générale au Mali. Dans notre zone d'étude, cette déperdition pourrait avoir plusieurs raisons. Elle est due à un moment au fait qu'en dehors de l'école des missionnaires catholiques, il n'y avait aucune infrastructure scolaire. Ensuite, les premiers seconds cycles qui ont vu le jour se trouvaient à Ouenzindougou (l'actuel chef lieu de la commune), donc loin des villages. Enfin les premiers lycées les plus proches ont vu le jour après les années 1990 à Sébéninkoro (un quartier de Bamako) situé à 15km. C'est principalement, l'accessibilité géographique qui explique en grande partie la situation.

Cependant, nous avons pu nous rendre compte de l'importance qu'ils accordent à l'école dans nos discussions quand par exemple ils disent ce qui suit « notre rôle dans la gestion de la forêt est de recevoir les ordres pour exécuter les travaux qui demandent la force physique car c'est tout ce qu'on peut faire puisqu'on a pas fait l'école pour comprendre les choses ».

## **6.2. Le respect des quotas**

Le respect des quotas étant un facteur déterminant dans la gestion durable des ressources ligneuses, ici nous tenterons de comprendre : Comment ils sont fixés, les conditions et les périodes de fixation, le respect et les raisons du non respect des quotas et enfin les suggestions pour mieux fixer et mieux respecter les quotas prévus.

**Graphique 5 :** La connaissance par les enquêtés de la structure chargée de fixer des quotas



Source : Idem

A la question de savoir qui fixe les quotas, 84% pensent que c'est le Service de la Conservation de Nature (SCN), contre 10% qui trouvent que c'est la structure rurale de gestion de bois (SRGB) et seulement 6% qui citent la commune.

La désignation du Service de la Conservation de la Nature s'explique d'une part par le vieux réflexe qu'ont les populations des rapports de ce service à la forêt. En effet, la main mise de l'Etat (à travers le service de la conservation de la nature), demeure encore forte au point où certains participants aux réunions de groupe disaient ce qui suit : « cette forêt appartenait à nos ancêtres. Elle leur a été enlevée par le colonisateur blanc. L'accès actuellement (où le pays est indépendant), à la ressource est plus difficile que pendant la période coloniale. Maintenant où ils ont fini de la détruire ils font semblant de nous impliquer pour les aider à la restaurer ».

Cette attitude s'expliquerait également par la faiblesse voire l'inexistence d'implication de la population à l'élaboration du plan d'aménagement de cette forêt. Ce qui fut confirmé par le chef d'antenne du service de la conservation de la nature qui déclara lors de notre entretien que les quotas sont normalement fixés annuellement par l'opérateur privé. Cela sous entend que lui-même ne participe à la fixation de ces quotas.

Quant à la commune (la mairie), les responsables rencontrés, ont affirmé n'avoir jamais été impliqués ou même avoir assisté à la fixation des quotas. Les raisons explicatives de cet état de fait pourraient être le fait qu'à l'époque, la commune n'était pas une réalité achevée parce qu'elle suivait encore son processus de construction.

Par rapport aux conditions de fixation des quotas en l'annexe2 76% des exploitants enquêtés ont affirmé que la première reste la capacité de la forêt à supporter la demande. Ils sont 12% à se prononcés en faveur de la capacité des exploitants et de celle de la forêt.

La très forte proportion en faveur de la capacité de la forêt, s'expliquerait par la prise de conscience qu'ont les populations de l'état de dégradation de la forêt. Pour elles d'ailleurs (lors des réunions de groupe), si des mesures urgentes ne sont pas envisagées à l'encontre des fraudeurs, le peu d'arbres encore sur pied disparaîtra très bientôt comme, a disparu la faune jadis très riche.

S'agissant de la capacité des exploitants, les participants aux rencontres, affirment que les femmes sont actuellement les véritables exploitantes dans villages riverains. Selon toujours ceux-ci, les femmes ne peuvent pas être les destructeurs de la forêt car elles n'en ont ni la force ni les moyens. Pour eux les véritables coupables sont à chercher ailleurs et sont mêmes connus du service des Eaux et Forêts. Ils étayent leurs propos par l'adage Bambara ci après traduit « pour que je puisse faire une délicieuse sauce il faut que l'autre abatte son bouc ». En terme clair la fraude permet selon eux aux agents chargés du contrôle de la forêt de faire leurs poches.

**Graphique 6 :** Relatif au respect des quotas



Source : Idem

Plus des deux 2/3 soit 70% des enquêtés reconnaissent que les quotas sont respectés et 30%, approuvent le contraire. De l'avis général des participants aux réunions de groupe, ce respect est dû plus à la peur d'être sanctionné par l'agent des Eaux et Forêts, qu'au souci de préserver la forêt. Selon eux les agents guettent la moindre occasion pour leur infliger des sanctions, tant la cohabitation entre l'approche répressive et l'approche participative est difficile. Quant nous avons voulu comprendre plus les raisons de ce mauvais climat, leur réponse a été la suivante : « Notre implication a été toujours mal perçue car ils nous considèrent comme des coépouses avec qui on partage son mari. La présence des SV les gêne beaucoup dans leurs pratiques ».

**Tableau 2 : Raisons du non respect des quotas**

<b>Raisons de non respect des quotas</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
<b>Insuffisance des quotas</b>	<b>56</b>	<b>56,0%</b>
<b>Quotas élevés</b>	<b>4</b>	<b>4,0%</b>
<b>Manque de surveillance</b>	<b>40</b>	<b>40,0%</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,0%</b>

Source : Idem

Concernant les raisons explicatives du non respect des quotas, 56% des enquêtés justifient ce comportement par l'insuffisance des quotas attribués.

Cette attitude pourrait s'expliquer par le fait que la forêt demeure encore la principale source de revenus monétaire (en particulier pour les femmes) qu'il faut alors exploiter au maximum. Un tel comportement vis-à-vis de la ressource est contraire à la pratique de gestion durable dont le but est de concilier les intérêts socio économiques et écologiques en vue d'une exploitation rationnelle durable.

Une autre raison qui pourrait expliquer le non respect des quotas, est le manque de surveillance souligné par 40% des personnes interrogées. La surveillance qui était dévolue aux SV n'est plus assurée sinon insuffisamment assurée depuis qu'ils ont cessé de percevoir leurs salaires.

**Tableau 3** : Relatif aux suggestions pour le respect les quotas

Suggestions pour une meilleure fixation des quotas	Effectif	%
Augmenter les quotas	38	38,0%
Crée d'autres activités génératrices de revenus	10	10,0%
Diminuer les quotas	4	4,0%
Entretien la forêt pour qu'il ait plus d'arbre	2	2,0%
Renforcer la vigilance	46	46,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

Pour 46% des enquêtés, une meilleure fixation des quotas exige un renforcement la vigilance autour de la forêt. Lors des entretiens de groupe, beaucoup de participants reconnaissent que pendant la première phase du projet où la surveillance villageoise était correctement menée, les quotas étaient respectés. Le renforcement de la vigilance permet non seulement le respect des quotas par les populations riveraines mais aussi de dissuader les fraudeurs venant d'ailleurs.

Plus du tiers des personnes interrogées soit 38% pensent qu'augmenter les quotas serait la meilleure manière de les fixer. A ce niveau, la raison évoquée était que, les parcelles devant faire l'objet d'exploitation sont généralement d'une la faible densité en arbres donc ne pouvant pas répondre à la demande.

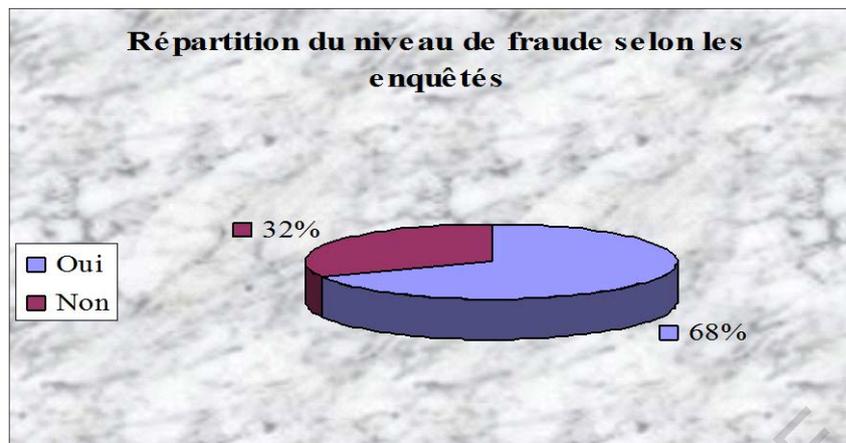
Dans le souci certainement de mieux protéger la ressource, 10% des enquêtés pensent que pour mieux fixer les quotas il faut développer des AGR. Ce qui suppose que quand les exploitants ont des activités qui leur procurent des revenus substantiels, leur pression sur la forêt baisse.

La diminution des quotas préconisée par 4% des enquêtés pourrait s'interpréter par la prise de conscience dont font preuve certains exploitants de la nécessité d'exploiter judicieusement et rationnellement une ressource qui se raréfie.

### **6. 3. L'existence de la fraude**

A ce niveau nous chercherons à tester leur connaissance de la fraude, à vérifier la pratique de la fraude et l'origine des fraudeurs à saisir les raisons explicatives de cette pratique et enfin les solutions qu'ils proposent pour enrayer ladite pratique.

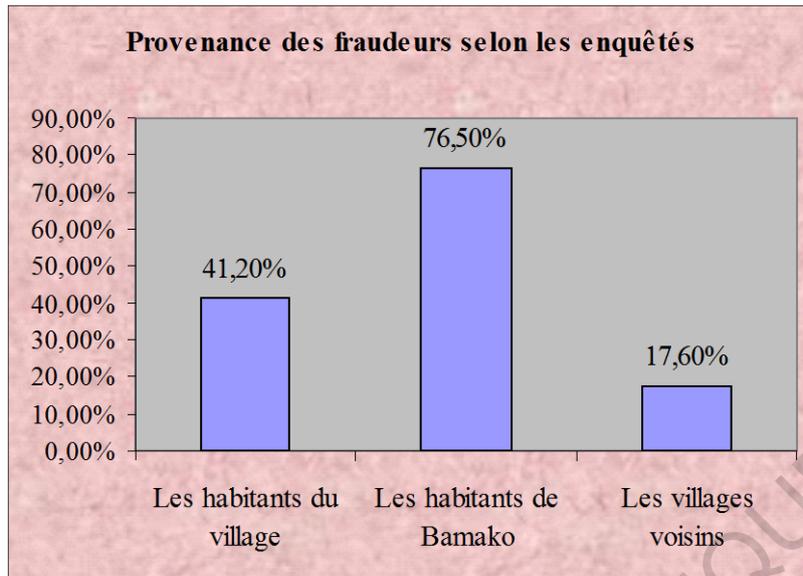
**Graphique 7 :** Relatif à l'existence des cas de fraudes malgré l'intervention du projet



Source : Idem

Environ les 2/3 soit 68% des personnes interrogées, affirment que la fraude existe encore malgré l'intervention du projet. La persistance de la pratique de la fraude justifierait le renforcement de la vigilance précédemment préconisé. Pour beaucoup de nos interlocuteurs la fraude existe et s'amplifie. A la question de savoir les raisons de la persistance de cette pratique, ils disent ceux ci « La fraude ne peut pas prendre fin et il serait difficile de la combattre du fait même de la mauvaise volonté de ceux là chargés de son combat parce qu'elle leur fait vivre. Nous avons quelque fois été menacés par les agents parce que les SV avaient interpellé des fraudeurs qui s'en sont plein auprès de ceux ci. Depuis la création de l'antenne, il y a eu un laisser aller parce que les agents autorisent l'exploitation sans l'autorisation des comités villageois. Les agents disent que nous n'avons aucun droit sur cette forêt ».

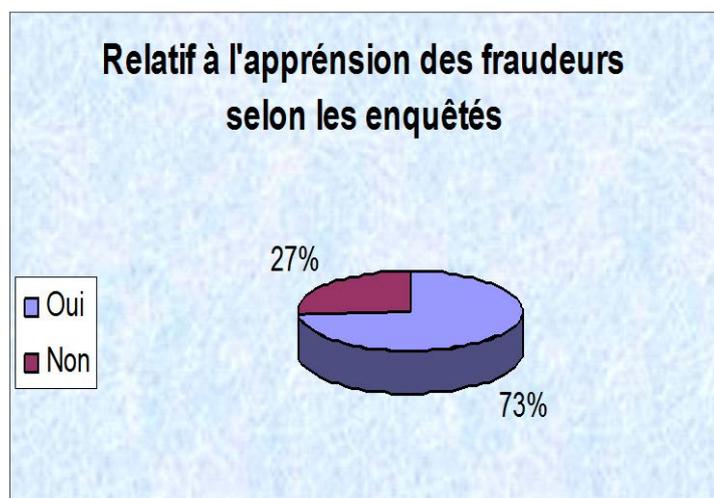
**Graphique 8 : Selon la provenance des fraudeurs**



Source : Idem

S'agissant de la provenance des fraudeurs, 76.5% (des 68 personnes ayant déclaré l'existence de fraude), affirment qu'ils viennent de Bamako. Cette situation se justifierait par la proximité de Bamako et sa très forte demande en bois énergie dont ne peuvent satisfaire les seuls exploitants des villages. Une proportion assez élevée, 41.2% affirment que les villages riverains abritent également des fraudeurs. A la question de savoir, ce qui pousse les habitants des villages à la fraude, les réponses étaient, d'une part (comme dit précédemment), l'insuffisance des quotas, d'autre part, ils font partie des réseaux parallèles mis en place clandestinement par les grands trafiquants de bois de Bamako qui enlèvent nuitamment leurs butins à l'aide de camions. Enfin 17,6% déclarent que les fraudeurs viennent également des villages, ce qui se justifierait par la présence de ressortissants de ces villages parmi les malfrats souvent appréhendés.

**Graphique 9 : Relatif à l'appréhension des fraudeurs**



Source : Idem

Une très grande majorité soit 73,5% des personnes concernées par la question, déclarent que les exploitants illicites (fraudeurs), sont appréhendés. Cela suppose deux choses : soit la personne a été elle même appréhendée au moins une fois, soit qu'elle ait eu connaissance ou qu'elle ait été témoin d'une appréhension. Pendant les réunions, les participants ont confirmé ces statistiques. Cependant, ils ne l'expliquent pas par le souci de protéger la forêt, mais selon par le fait qu'elle profite aux agents et à l'Etat.

Quant aux 26,5% qui affirment que les fraudeurs ne sont pas appréhendés, leur déclaration pourrait se justifier par la persistance de la pratique de la fraude malgré l'intervention du projet.

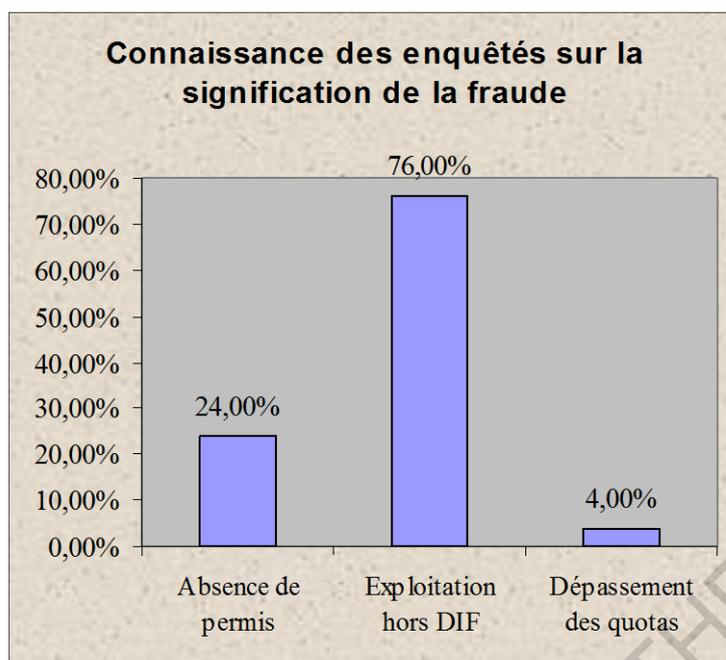
**Tableau 4 : Relatif aux auteurs chargés de l'appréhension**

<b>Auteurs chargés de l'appréhension</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
<b>La population</b>	<b>8</b>	<b>16,0%</b>
<b>Les surveillants villageois</b>	<b>20</b>	<b>40,0%</b>
<b>Le service de la conservation de la nature</b>	<b>26</b>	<b>52,0%</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100,0%</b>

Source : Idem

Plus de la moitié, soient 52% des personnes concernées par la question pensent que c'est le service de la conservation de la nature qui est chargé d'appréhender les exploitants illégaux. Ceux-ci sont certainement ceux qui connaissent réellement le rôle des acteurs. En effet dans le schéma mis en place, c'est effectivement de cet acteur que relève ce rôle. Quant à ceux qui désignent les SV comme chargés de la l'appréhension, ils font la confusion entre le rôle des deux acteurs. Dans le dispositif les SV jouent plutôt le rôle d'indicateurs. A ces derniers on peut joindre les 8% qui pensent que c'est la population qui assure l'appréhension dans leur méconnaissance de la séparation des rôles entre les acteurs.

**Graphique 10 : Signification de la fraude**



Source : Idem

Pour 76% des enquêtés, la fraude signifie, exploiter hors de son DIF, contre respectivement 24% et 4% qui disent que la fraude signifie, exploiter sans permis et dépassement de quotas. Soulignons que toutes ces raisons sont valables au regard du sens même de la fraude (acte accompli de mauvaise foi au mépris des règles en vigueur pour nuire à autrui), ce qui suppose que les exploitants ont une bonne compréhension du sens de l'acte.

**Tableau 5 : Relatif aux causes explicatives de la fraude**

Raisons expliquant la fraude	Effectif	%
Difficultés d'accès à la ressource	6	6,0%
Insuffisance des quotas	24	24,0%
La pauvreté	74	74,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

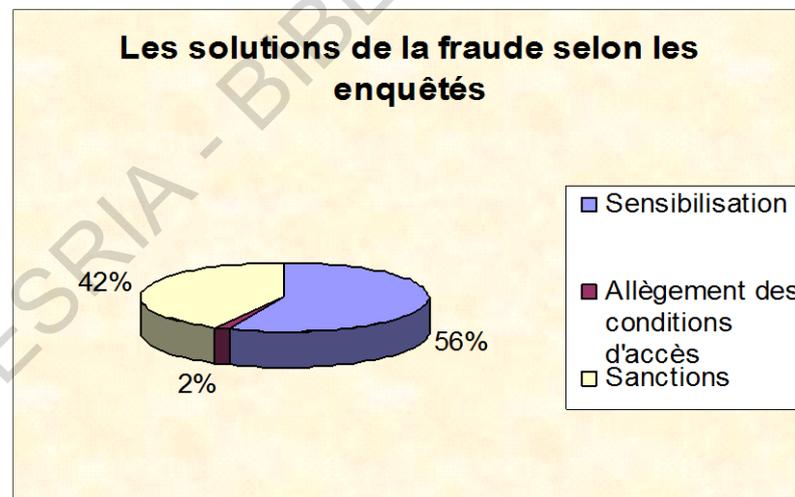
Trois principales raisons expliquent la fraude selon les enquêtés. La première est la pauvreté, exprimée par 74% enquêtés. En effet lorsque fait référence aux caractéristiques de la pauvreté, on constate (comme l'a démontré plusieurs études) qu'elle se féminise et le Mali n'y échappe

pas à la situation. C'est cette volonté de lutter contre ce fléau qui amène les femmes à entreprendre beaucoup d'actions comme l'exploitation du bois où elles sont d'ailleurs majoritaires dans la zone d'étude.

Environ le quart soit 24% justifient la pratique de la fraude par l'insuffisance des quotas. Si l'on fait une analyse fine on se rencontre compte qu'en réalité ce n'est pas toujours l'insuffisance des quotas mais plutôt la très forte pression due elle-même à la pauvreté. En effet comme cela avait été dit précédemment, la forêt constitue actuellement la principale, sinon l'unique source de revenu monétaire pour les populations. A cela il faut ajouter la fraude venant d'ailleurs.

Malgré que cela soit évoqué par une faible proportion soit 6%, la difficulté d'accès à la ressource demeure est une cause explicative de la fraude. En réalité l'expérience a montré que plus l'on durci les conditions d'accès à une ressource, plus on pousse les gens à la fraude et encore quand leur survie en dépend.

**Graphique 11** : Les solutions à la fraude



Source : Idem

Pour enrayer la fraude, 56% des enquêtés proposent la sensibilisation. Au cours des rencontres (dans tous les villages), nombreux étaient les participants qui avaient suggéré la sensibilisation afin que la population comprenne l'importance de la forêt dans l'écosystème de leur milieu. Le statut particulier de la forêt (forêt classée appartenant à l'Etat) ne prédisposant à priori les populations à faire sienne sa protection, la sensibilisation semble être une bonne stratégie. Selon nos interlocuteurs la répression (sanction) ne peut jamais arriver à bout de l'action destructrice des fraudeurs, malgré qu'elle soit préconisée par 42% des

enquêtés. Elle pousse les populations à l'exploitation clandestine car selon eux toujours même si l'on met un agent auprès de chaque arbre, la fraude va continuer. C'est pourquoi, ils pensent qu'il faut alléger les conditions d'accès et procéder par l'information et la sensibilisation.

#### 6. 4. Les acteurs du dispositif

Nous essayerons de tester leurs connaissances par rapport aux acteurs impliqués dans la gestion de la forêt, ensuite nous tenterons de vérifier le mode de choix de ces acteurs (notamment locaux), leur niveau d'implication, de responsabilisation, leurs rôles et les propositions pour mieux impliquer et responsabiliser les acteurs locaux.

**Tableau 6:** Connaissance des acteurs concernés par la gestion de la forêt

Acteurs impliqués dans la gestion de la forêt	Effectif	%
Populations des villages riverains	38	45,2%
Mairies communales	42	50,0%
Les fermiers	2	2,4%
Le service de la conservation	12	14,3%
Total	84	100,0%

Source : Idem

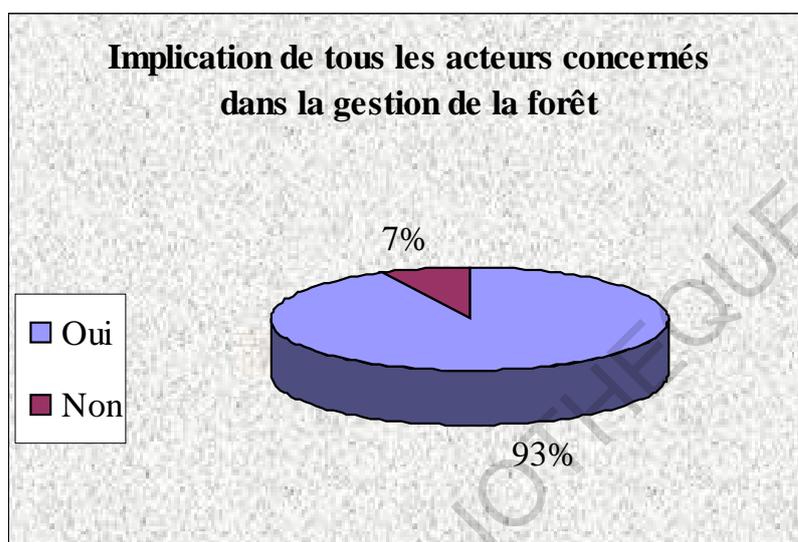
Parmi les enquêtés qui ont une idée des acteurs, 50 % citent la mairie comme acteur impliqué dans la gestion de la forêt. Cette réponse a été infirmée au cours des entretiens avec la population (à travers les membres des coopératives) et les responsables de la mairie même s'ils reconnaissent que la mairie est souvent infirmée de ce qui s'y passe. A ce propos d'ailleurs ils demandent une forte responsabilisation de la mairie.

Les enquêtés déclarent à 45,2% que les population riveraines sont aussi impliquées dans la gestion. En fait un des objectifs du projet c'est la participation de ces populations à la gestion de la forêt. C'est dans ce sens elle a connu toute cette organisation et capacitation actuelle de la part du projet.

La faiblesse de la proportion 14,3% de ceux qui citent le SCN pourrait s'expliquer par l'évidence que le premier acteur traditionnel est ce service. D'autre part, elle pourrait s'expliquer par cette contraction où gestion participative et répression cohabitent dans le même système. En clair pour ceux-ci dans ce type de gestion la répression n'a pas sa place.

Pour 2,4% les femmes sont aussi un acteur impliqué. Dans la réalité même s'il n'y a pas un rôle spécifique pour les femmes dans le dispositif de gestion, il n'en demeure pas moins qu'elles soient les premiers exploitants.

**Graphique 12** : relatif à l'implication effective de tous acteurs concernés par l'exploitation



Source : Idem

S'agissant de l'implication effective de tous les acteurs concernés par l'exploitation de la forêt, 92,9% répondent par l'affirmatif contre seulement 7,1% qui pensent le contraire. En fait tous les acteurs ci-dessus cités sont plus ou moins impliqués à quelque niveau qu'ils soient, dans la gestion grâce au nouveau système de gestion en place. Dans les discussions de groupe, les participants disaient ceux-ci « nous les populations nous participons à tous les travaux physiques qu'ils nous demandent, mais notre point de vue ne compte pas. Il y a pourtant des acteurs majeurs comme la commune qui ne participe pas à la gestion alors que la forêt est dans la commune ».

**Tableau 7** : Relatif aux acteurs concernés mais non impliqués

Acteurs concernés non impliqués	Effectif	%
Commerçants/Berçers	2	33,3%
Les femmes	4	66,7%
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>100,0%</b>

Source : Idem

Parmi ceux qui sont concernés par la question, 66,7% déclarent que les femmes sont des acteurs concernés par l'exploitation de la forêt mais ne sont pas impliquées dans le dispositif de gestion actuellement en place. Comme cela avait été précédemment dit, les femmes sont majoritaires dans l'exploitation mais il n'y a pas de disposition particulière dans le dispositif par rapport à cette catégorie d'exploitant. Dans tous les villages visités, nous avons constaté une sous représentation des femmes dans les instances locales de décision (bureau des coopératives, La surveillance villageoise etc.).

Les commerçants et les bergers sont cités par 33,3% des concernés comme acteurs concernés mais non impliqués.

Pour le cas des commerçants, il faut reconnaître qu'ils sont un acteur majeur de la filière de vente. Quant aux bergers, même si les villages riverains, ne sont pas une zone d'élevage, la forêt est traversée par de nombreux troupeaux en provenance de Bamako qui séjournent et détruisent la forêt.

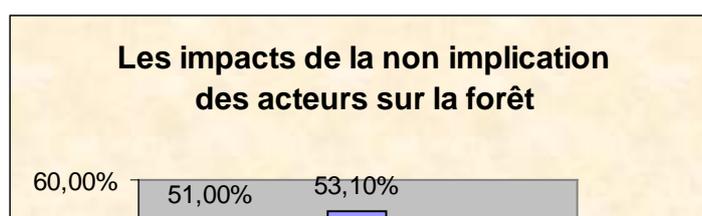
**Tableau 8 :** Relatif à l'impact de la non implication des acteurs sur la forêt

Impact de la non implication des acteurs	Effectif	%
Oui	98	98,0%
Non	2	2,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

A la question de savoir l'existence d'impact sur la forêt en cas de non implication des acteurs, 98% des enquêtés ont répondu par l'affirmatif. Un avis contraire a été émis par 2% des enquêtés. Ces statistiques furent confirmées au cours des discussions de groupe. En effet les participants en comparant la première phase et la deuxième, les gens se sont rendu compte qu'au cours de cette première où par exemple les SV exerçaient correctement leurs rôles (parce que de l'autre côté ils percevaient régulièrement leurs salaires), il y avait moins de fraudeurs, la forêt était moins exposée donc mieux protégée.

**Graphique 13 :** Relatif aux impacts possibles de la non implication des acteurs



Source : Idem

Parmi ceux qui sont concernés par la question, 53,1 % affirment que le manque d'implication entraîne la dégradation accélérée de la forêt et 51% trouvent qu'elle encourage le développement de la fraude. En fait lorsque par exemple les SV et le SCN ne sont pas impliqués ou ne jouent pas correctement leurs rôles, cela peut permettre le développement de la fraude. Les conséquences de la fraude sont certainement la dégradation accélérée de la forêt et la baisse des recettes d'exploitation (évoquée par 2% des concernés par la question), parce que les fraudeurs se soustraient à la taxe.

**Tableau 9:** Relatif aux critères de choix des acteurs

Critères de choix des acteurs	Effectif	%
Critères préétablis	70	70,0%
Affinité	6	6,0%
Élection	24	24,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

Plus des 2/3 des enquêtés soit 70% déclarent que le choix des acteurs s'est fait à partir de critères préétablis et 24%, affirment que le choix s'est opéré à partir d'élection. Ces statistiques sont confirmées lors des discussions de groupe. Aux questions de savoir si le choix des acteurs est bien fait et comment ? Ils ont répondu presque dans l'unanimité que le

choix est bien fait car les acteurs comme les SV et les membres des bureaux des organes villageois ont été choisis en assemblée villageoise en fonction de leurs compétences et leur mérite.

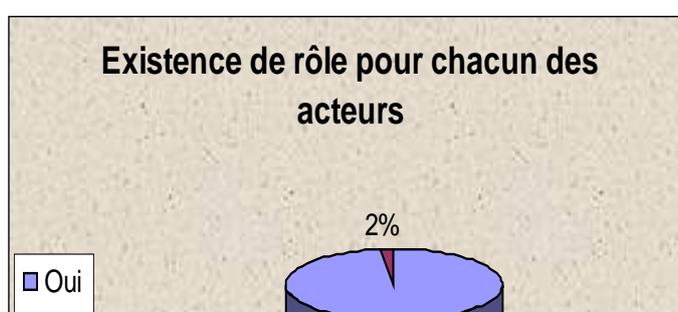
**Tableau 10 :** Relatif aux critères de choix des acteurs locaux

Critères pour avoir les hommes qu'il faut à la place qu'il faut		
	Effectif	%
Choisir selon le mérite	40	40,0%
Procéder à une élection	32	32,0%
Demander l'avis de tout le monde	20	20,0%
Danser les vieux du village	4	4,0%
Éviter les affinités	4	4,0%
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,0%</b>

Source : Idem

Selon 40% des enquêtés pour avoir les hommes qu'il faut à la place qu'il faut, le choix doit se faire en fonction du mérite, 32% proposent le mode électoral et 20% pensent qu'il faut prendre l'avis de tout le monde. Par contre 4% des enquêtés déclarent qu'il faut surtout éviter les affinités dans le choix des acteurs. Les rencontres en groupe ont permis de vérifier ces réponses. Les participants ont affirmé que les principaux critères sont la disponibilité, le sérieux le volontariat...Ce qu'il faut retenir, c'est que le choix tient compte de l'importance de la tâche et des qualités de l'individu à choisir.

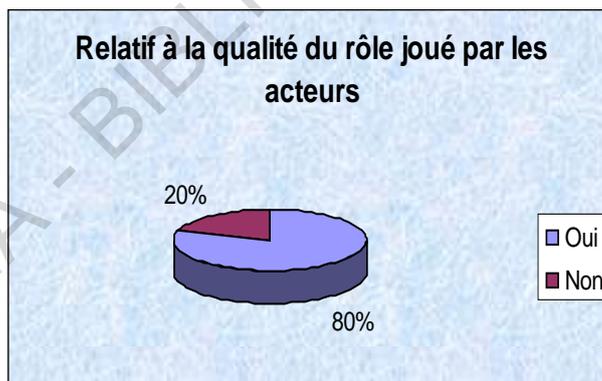
**Graphique 14 :** Relatif à l'existence de rôle à chacun des acteurs impliqués



Source : Idem

La quasi-totalité des enquêtés soit 98% affirment que tous les acteurs impliqués ont un rôle dans la gestion de la forêt. Seulement 2% disent que tous ces acteurs n'ont pas de rôle à jouer. Ils font certainement allusion à l'époque où les acteurs étaient dans les conditions de travail notamment les SV.

**Graphique 15** : Relatif à la qualité des rôles joués par les acteurs



Parmi les personnes qui répondaient à la question « les acteurs jouent-ils correctement leur rôle », 79,6% déclarent que ceux-ci s'acquittent correctement de leur tâche. Lorsqu'en réunion de groupe nous avons posé la question, la réponse était la suivante « depuis la première phase jusqu'à la deuxième nous nous acquittons correctement de nos tâches (travaux d'entretien) chaque fois qu'on est sollicité les gestionnaires font correctement leur travail, les SV travaillaient correctement quant ils avaient des salaires et des équipements. Mais nos partenaires de Bamako viennent rarement sur le terrain nous voir ». C'est certainement ce qui expliquerait la position des 20,6% qui affirment que tous les acteurs ne jouent pas correctement leurs rôles.

**Tableau 11** : Relatif aux raisons de la mauvaise exécution des rôles

Raisons pour lesquelles les acteurs impliqués ne jouent pas bien leurs rôles		
	Effectif	%
Insuffisance de responsabilisation	8	40,0%
Manque de compétence	2	10,0%
Insuffisance d'équipement	10	50,0%
Total	20	100,0%

Source : Idem

Parmi les raisons qui seraient la cause de la mauvaise exécution des rôles, 50%, des enquêtés ont cité l'insuffisance d'équipement. Cette réponse fait sûrement allusion aux SV dont l'activité est au ralenti pour manque en partie d'équipement. Lors des entretiens avec le responsable de l'antenne du SCN l'insuffisance d'équipement avait été évoquée ce qui confirme les propos des enquêtés. Une forte proportion soit 40% des enquêtés concernés affirment que les auteurs ne jouent pas bien leurs rôles parce qu'ils sont insuffisamment responsabilisés. En effet être responsabilisé d'une action suppose répondre de cette action être impliqué dans tout le processus d'évolution de cette action avec un pouvoir de prise de décision ou d'influer la décision. Notre analyse de la situation nous montre que les acteurs principalement locaux (population et mairie), ne sont pas impliqués à l'ensemble du processus. Cet état de fait n'est pas de nature à créer un sentiment d'appartenance de la forêt chez les populations. Malgré que la proportion soit faible 10%, le manque de compétence fut aussi décrié. La raison fondamentale évoquée lors des discussions de groupe étaient que les quelques rares formations n'étaient pas bien faites donc ne permettaient de rendre opérationnelles certains organes.

**Tableau 12** : Relatif aux solutions préconisées pour une meilleure exécution des rôles

Solutions préconisées afin que les acteurs jouent bien leurs rôles		
	Effectif	%
Appui matériel et financier	48	48,0%
Plus de responsabilité	34	34,0%
Rencontre entre les acteurs et respect des engagements	6	6,0%
L'implication de tout le monde	6	6,0%
Formation des acteurs	4	4,0%
Suivi régulier des acteurs par la direction du projet	2	2,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

Afin que les acteurs puissent mieux jouer leurs rôles, 48% des enquêtés, proposent un appui matériel et financier. A ce propos lors des discussions de groupe, les participants avaient souhaité que le projet envoie souvent des machines pour assurer certains travaux d'entretien et d'aménagement qui sont hors de leur portée et d'équiper les SV. Ils ont aussi émis le vœu de bénéficier d'un peu de pécune après les travaux. Comme évoqué plus haut, pour 40% des enquêtés il faut accorder plus de responsabilité aux acteurs afin qu'elles puissent s'approprier de façon pérenne la forêt.

L'absence ou le manque de rencontre entre les acteurs a été souligné par 6% des enquêtés et souhaitent plus de rencontres pour certainement et de façon participative aplanir les problèmes qui se posent. Une gestion participative responsable ne peut réussir sans une communication soutenue entre tous les acteurs impliqués. Le suivi régulier de la direction du projet réclamé par 4% des enquêtés pourrait se situer dans ce sens. L'implication de tout le monde demandée par 6% enquêtés pourrait se justifier par la nécessité d'impliquer certaines catégories d'acteurs dont l'action est très néfaste sur la forêt et dont on prend de plus en plus conscience. Il s'agit particulièrement des bergers et des commerçants cités plus haut. Conscient que la formation est une condition sine qua non pour la réalisation de toute activité, 4% des enquêtés, l'ont proposée afin que les acteurs puissent jouer pleinement leurs tâches.

## 6. 5. Les revenus d'exploitation

Il s'agit de nous rendre compte de la rentabilité de l'exploitation de la forêt pour les populations, du niveau des revenus tirés de cette exploitation, de l'existence d'autres AGR initiées par le projet et enfin les solutions qu'elles suggèrent pour améliorer les revenus des exploitants.

**Tableau 13 :** Relatif à l'existence de revenus liés à l'exploitation de la forêt

	Existence de revenus liés à l'exploitation de la forêt	
	Nombre	%
Oui	50	50,0%
Non	50	50,0%
Total	100	100,0%

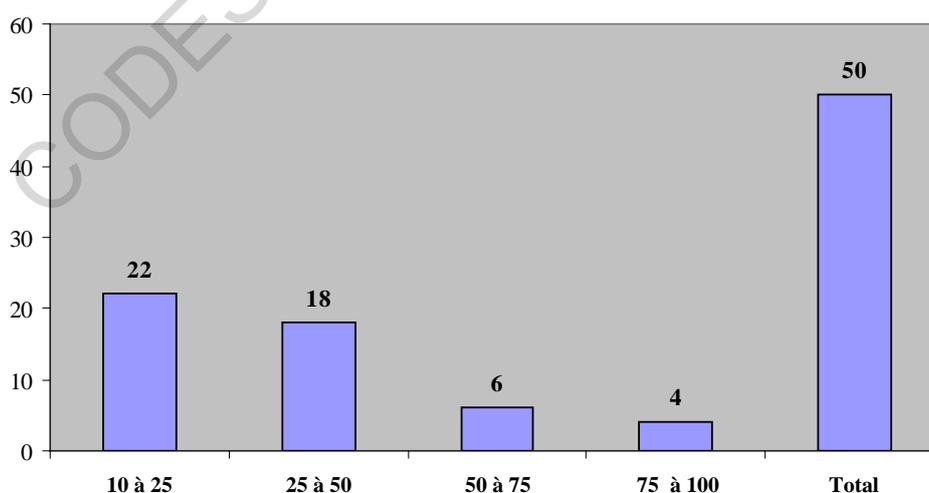
Source : Idem

La moitié soit 50% des enquêtés ont affirmé avoir des revenus de l'exploitation de la forêt. Dans la même proportion (50%), ils déclarent le contraire.

Déclarer ne pas avoir de revenu s'expliquerait par la modicité de ces revenus qu'on en tire. Cela a été confirmé lors des discussions de groupe pendant lesquelles les participants disaient ceci « L'exploitation de la forêt ne procure plus de revenu maintenant c'est pourquoi les hommes l'ont abandonnée. Elle est actuellement presque exclusivement réservée aux femmes qui l'exercent généralement pour juste avoir le condiment ».

**Graphique 16 :** Relatif au montant des revenus annuels

Répartition des exploitants selon les revenus annuels (en milliers de francs/CFA)



Source : Idem

Les revenus tirés de l'exploitation se situent entre 10000fcfa et 100000fcfa selon les exploitants. Parmi ceux qui avaient déclaré tirer des revenus, 44% estiment leur montant

annuel entre 10000fcfa et 25000fcfa, 36% les situent entre 25000fcfa et 50000fcfa, 12% ont des revenus entre 50000fcfa et 75000fcfa et enfin 8%, entre 750000fcfa et 100000fcfa.

Lorsqu'on fait la moyenne, les exploitants ont un revenu annuel de 60000fcfa soit 6000fcfa par mois. Un revenu mensuel de 6000f/mois pour une femme dans ce milieu est certes modeste mais pas négligeable même si elle doit faire face à beaucoup de charges notamment l'entretien des enfants.

**Tableau 14** : Selon l'utilisation des recettes

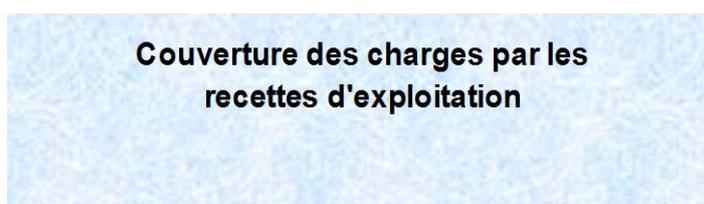
Usage fait des recettes	Effectif	%
Paiement des taxes d'exploitation	2	4,0%
Entretien de la famille	48	96,0%
Épargne	4	8,0%
Total	50	100,0%

Source : Idem

Selon les concernés par la question 96% d'entre eux affirment que recettes tirées de l'exploitation vont dans l'entretien de la famille. Au Mali en général et dans le monde rural en particulier, la femme est le pilier de la famille. C'est à ce titre qu'elle contribue ou intervient généralement seule à la prise en charge des dépenses de la famille (dépense quotidienne, entretien des enfants...).

Malgré l'absence de structure de micro finance dans la zone 8% affirment faire de l'épargne. Ceux-ci sont certainement parmi les exploitants qui ont les revenus plus élevés soit qu'ils sont originaires des quelques familles où le chef de famille s'occupe de l'essentiel des charges de la famille.

**Graphique 17** : Relatif à la couverture des charges par les recettes



Source : Idem

Près des  $\frac{3}{4}$  soit 72% déclarent que les recettes issues de l'exploitation ne permettent pas de couvrir les charges, contre 28% qui affirment le contraire. Ces deux catégories de réponse se justifieraient par la nature et l'ampleur des charges de chaque exploitant. Cependant au cours des discussions de groupe à la question la réponse était que ces revenus ne permettent pas de couvrir les dépenses des exploitants. Ils affirment d'ailleurs que c'est la raison principale pour laquelle beaucoup d'exploitants ont abandonné l'activité.

**Tableau 15** : Relatif aux moyens de recours pour faire face aux charges

Moyens de recours pour faire face à l'ensemble des dépenses		
	Effectif	%
Emprunt	4	11,1%
Autre activité génératrice de revenus	30	83,3%
Exploitation d'andaine	2	5,6%
Total	36	100,0%

Source : Idem

Pour pouvoir faire face à l'ensemble des dépenses, 83% de ceux qui sont intéressés par la question, mènent d'autres activités génératrices de revenu (AGR). En effet les populations et particulièrement les femmes mènent de nombreuses petites activités comme la savonnerie locale, le maraîchage, le petit commerce...

Malgré, l'absence de structure de micro finance 11,1%, s'endettent pour pouvoir faire face à l'ensemble des dépenses. Quand il s'est agit de savoir auprès de qui ils s'endettent, la réponse était, que dans les villages les liens de parenté et la solidarité existant font que les gens

s'entraident en cas de difficulté. Ils affirment que s'endetter est d'ailleurs une pratique rare, mais que les gens s'entraident gratuitement pour la plupart des cas.

L'exploitation clandestine est aussi pratiquée par 5,6% des concernés pour avoir les revenus complémentaires à la prise en charge de leurs dépenses. Cette pratique pourrait se justifier par les difficiles conditions d'accès à la ressource dont il avait été cas plus haut.

## 6. 6. La surveillance villageoise

Initiée pour impliquer la population riveraine à la gestion et assurer une exploitation rationnelle de la ressource, il s'agit pour nous de vérifier la connaissance des exploitants sur le rôle des SV, l'origine de ces SV, leur appréciation du travail des SV et les suggestions pour rendre plus efficace leur action.

**Tableau 16 :** Relatif au choix des SV

Modes de choix des surveillants villageois	Effectif	%
Critères préétablis	83	83,0%
Affinité	1	1,0%
Election	11	11,0%
Réunions des notables du village	2	2,0%
Les premiers exploitants	3	3,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

Dans tous les villages de l'étude existent des SV, originaires de ces villages.

Par rapport au mode de choix des SV, 83% des enquêtés déclarent qu'il est fait à partir de critères préétablis, 11% affirment qu'ils ont été choisis par voie électorale et 2%, à partir de réunions villageoises. Pendant les discussions de groupe, les participants ont confirmé ces statistiques. Ils reconnaissent tous que les SV ont été choisis à partir de critères proposés par le projet. En effet les populations depuis les événements de 1991 s'en sont appropriées des méthodes démocratiques qu'ils ont incorporé désormais dans leurs faits et gestes.

Certains enquêtés soit 3% disent que ce sont les premiers les SV qui ont été choisis. Il s'agit là des SV de la première phase du projet, qui ont été choisis à partir de leur expérience.

**Graphique 18 :** Relatif à la connaissance du rôle des SV



Source : Idem

Selon 38% des personnes soumises à l'enquête, les SV jouent le rôle d'indicateur. S'il est vrai que le rôle effectif des SV dans le dispositif est celui d'indicateur, il n'en demeure pas moins que ce rôle ait un caractère dissuasif comme l'ont exprimé 36% des enquêtés. En effet au cours des entretiens nos interlocuteurs ont confirmé avoir constaté réellement l'impact de la présence des SV sur la pratique de la fraude lors de la première phase du projet.

Pour 26% des enquêtés, le rôle des SV est de sanctionner les contrevenants c'est-à-dire un rôle de répression. Cette réponse pouvait revêtir deux significations : Soit ceux-ci semble complètement ignorer le rôle des SV, soit ils ont été victimes ou témoin du glissement des ces derniers pour empiéter sur le rôle du SCN.

**Tableau 17** : Relatif la qualité de l'exécution du rôle des SV

Rôle bien joué ?	Avis sur le rôle des surveillants	
	Effectif	%
Oui	56	56,0%
Non	44	44,0%
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,0%</b>

Source : Idem

Plus de la moitié soit 56% jugent le rôle des SV correctement rempli. Quand nous avons demandé comment ils jugent de la qualité d'une tâche qui n'est malheureusement pas

exécutée présentement ? La réponse était la suivante « Pendant la première phase il jouaient bien leur rôle parce qu'ils avaient tout ce qui était prévu pour mener à bien leur tâche. Mais même maintenant ceux qui avaient de continuer, le faisaient correctement ».

Un taux assez élevé soit 44% trouvent que la tâche n'est pas bien menée. Ce point de vue qui semble refléter la situation actuelle, s'expliquerait par le manque d'équipement et de motivation (manque de salaire) de la part des SV. Il pourrait se justifié également par les nombreuses frustrations dont sont l'objet ces SV de la part des agents forestiers (dit plus haut).

**Tableau 18 :** Relatif aux propositions d'amélioration du rôle des SV

Propositions pour que les rôles soient correctement joués	Effectif	
	Effectif	%
Augmenter les salaires	36	36,0%
Renforcer les capacités techniques	42	42,0%
Renforcer les équipements	22	22,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

Dans l'optique d'amener les SV à mieux jouer leur rôle, 42% des enquêtés suggèrent le renforcement de leurs capacités techniques. Cela renvoi sûrement à la formation dont certainement l'insuffisance ou le manque s'en est ressenti sur l'activité des SV. En effet le renforcement des capacités des acteurs locaux est une condition essentielle pour parvenir à l'autonomisation, à la responsabilisation de ceux-ci, dans un souci de pérennisation des actions entreprises avec elles et pour elles.

L'augmentation des salaires et le renforcement des équipements, proposés respectivement par 36% et 22% des enquêtés, sont des conditions dont l'évidence n'est plus à démontrée car tout travail a besoin d'outil pour le mener à bien et l'exécutant a droit à une récompense si minime soit il.

## 6. 7. Le contrôle forestier

C'est le rôle réservé au service de la conservation de la nature dans le dispositif de cogestion mis en place par le projet. Il s'agit pour nous de voir comment il est mené, les difficultés liées à son exécution et les solutions éventuelles pour le rendre plus efficace.

**Tableau 19** : Relatif à l'exercice du contrôle forestier

Forêt contrôlée ?	Contrôle de la forêt	
	Effectif	%
Oui	68	68,0%
Non	32	32,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

Plus des 2/3 des enquêtés soit 68% pensent que la forêt est contrôlée alors que 32% pensent le contraire. Ces statistiques ont reflété presque à l'identique les avis de nos interlocuteurs.

Pour les premiers, les preuves du contrôle sont d'abord la création d'une antenne du SCN à l'intérieur même de la forêt ensuite l'interpellation des fraudeurs et les sanctions contre ceux-ci même si la pratique continue.

Pour les seconds, il n'y a pas à proprement dit de contrôle car la fraude continue à se développer et la forêt se dégrade chaque jour.

**Tableau 20** : Relatif à la connaissance de la structure chargée du contrôle

Chargé du contrôle de la forêt	Effectif	%
Le village	18	26,5%
Le surveillant villageois	26	38,2%
Le service de la conservation	24	35,3%
Total	68	100,0%

Source : Idem

Selon 38.2% des personnes concernées par la question, le contrôle forestier est assuré par les SV et 26.5% pensent qu'il relève du village. En fait SV et village semble dire la même chose puisque les SV sont choisis parmi la population du village. Si, l'on fait la somme des deux, on se retrouve avec près de 65% des enquêtés qui font la confusion entre le rôle du SCN et celui des SV contre environ 35% qui savent réellement que ce rôle revient au SCN.

Cette confusion des rôles expliquerait au moins en partie le glissement des SV sur le terrain du SCN d'où souvent les conflits de compétence dont a fait cas le responsable de ce service pendant notre rencontre.

**Tableau 21** : Relatif à la connaissance des rôles du contrôleur

Rôles des contrôleurs forestiers	Effectif	%
Appréhender les délinquants	92	92,0%
Sanctionner	18	18,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

Plus des 4/5 des enquêtés soit 92% disent que le rôle du contrôleur forestier c'est-à-dire le SCN est d'appréhender les délinquants (les fraudeurs). Près du 1/5 soit exactement 18% trouvent que le rôle de l'agent forestier est de sanctionner les délinquants. Ces deux rôles sont en fait complémentaires et concourent tous au contrôle de la forêt. Cette connaissance du rôle de ce service par les populations n'est seulement propre à cette zone et n'est pas aussi le fait de l'intervention du projet. Il est né du fait des rapports que tout deux (population et SCN) ont avec les ressources naturelles forestières.

**Tableau 22** : Relatif à la nature des sanctions

	La nature des sanctions	
	Effectif	%
Verbale	10	10,0%
Financière	90	90,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

La nature des sanctions en cas d'appréhension de délinquant par les agents forestiers est financière selon 90% des enquêtés. Par contre 10% déclarent qu'elle est verbale. Ces statistiques ont été confirmées lors des discussions de groupe et pendant la rencontre avec le responsable du SCN. Pour ce dernier, quoique ça puisse paraître invraisemblable, ils ont aussi une mission d'éducation, ce qui les amènent aussi parfois à donner la carotte en lieu et place du bâton. Quand ce n'est ni la carotte ni le bâton à manier ils verbalisent.

**Tableau 23** : L'efficacité des sanctions

<b>Efficacité des sanctions</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
<b>Oui</b>	<b>26</b>	<b>26,0%</b>
<b>Non</b>	<b>74</b>	<b>74,0%</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,0%</b>

Source : Idem

Environ les  $\frac{3}{4}$  soit 74% des personnes interrogées ont déclaré que les sanctions ne sont pas efficaces contre 26% trouvent qu'elles le sont. La réponse des premiers (ceux qui les jugent efficaces), peut s'expliquer par la persistance voire l'amplification de la fraude. Cette statistique fut confirmée par les propos des participants qui disaient ceci « l'intervention du projet a aggravé la fraude mais ce qui l'a amplifiée c'est la loi 402 car elle a créé une inégalité dans la répartition des recettes et principalement en défaveur des populations ».

**Tableau 24** : Causes de l'inefficacité des sanctions

<b>Causes de la non efficacité des sanctions</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
<b>Non appliquées</b>	<b>40</b>	<b>54,1%</b>
<b>Non dissuasives</b>	<b>34</b>	<b>45,9%</b>
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>100,0%</b>

Source : Idem

S'agissant des causes de l'inefficacité des sanctions, 54,1% des concernés, justifient cette inefficacité par la non application des sanctions. Cette affirmation fut confirmée pendant les rencontres à travers les propos suivants des participants « la fraude ne peut jamais prendre fin parce que quand l'agent appréhende un malfrat ils s'arrangent entre eux et ça passe car l'agent sait que s'il applique la sanction prévue le malfrat ne viendra plus et s'il n'y a plus de fraude l'agent ne gagne plus rien, alors que le salaire du fonctionnaire malien est petit ».

Une forte proportion soit 45,9% déclarent que les sanctions ne sont pas dissuasives. Ce propos vient appuyer celles de nos interlocuteurs qui disaient « les agents préfèrent s'arranger avec le fraudeur que d'appliquer la sanction dans son intégralité ».

Néanmoins malgré leur inefficacité les sanctions sont toujours une source de revenu pour l'Etat.

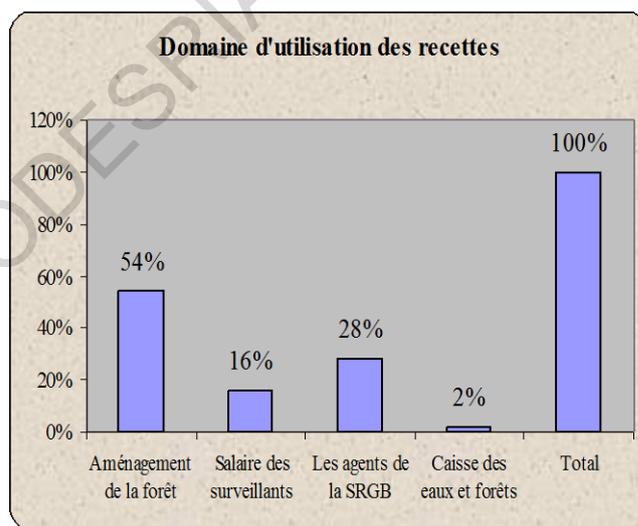
**Tableau 25** : Répartition des recettes provenant de la répression

Destination	Répartition des recettes issues de ces sanctions	
	Effectif	%
Village	12	12,0%
Commune	28	28,0%
Etat	58	58,0%
Payer les surveillants villageois	2	2,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

L'Etat est le principal destinataire des recettes de la répression selon 58% des enquêtés. Ensuite, vient la commune pour 28% enfin le village et les SV avec respectivement 12% et 2%. En réunion de groupe par rapport à la clé de répartition de ces recettes, presque à l'unanimité, les participants ont répondu par ces propos « Tout ce que nous savons c'est que nous ne voyons même pas la couleur de cet argent, autre chose que nous savons, c'est les agents des Eaux et Forêts qui prennent l'argent mais nous ne connaissons pas la destination ». Les différentes réponses émises par les enquêtés en rapport avec la répartition de ces fonds montrent à suffisance la confusion qu'ils font entre les recettes de la répression et celles de l'exploitation.

**Graphique 19:** Relatif à l'utilisation des recettes issues de la répression



Source : Idem

Pour 54% des enquêtés, les recettes issues des sanctions sont utilisées pour aménager la forêt. Ils sont respectivement, 28 et 16% à penser qu'elles sont utilisées pour les agents des SRGB

et le salaire des surveillants. Selon 2% des personnes soumises à l'enquête, ce fonds sert à alimenter la caisse des Eaux et Forêts.

Les réunions de discussion n'ont pas permis de confirmer ces tendances. Elles ont au contraire permis de constater une fois de plus la mise à l'écart des populations dans la gestion des fonds dans la mesure où les participants ont affirmé ne pas savoir l'utilisation desdites recettes.

**Tableau 26 :** Mesures préconisées pour rendre efficaces les sanctions

Mesures à prendre pour rendre les sanctions efficaces	Effectif	%
L'application correcte des sanctions	32	32,0%
Imposer une lourde amende	20	20,0%
Collaboration de tous les acteurs	14	14,0%
Augmenter le nombre de gardiens	12	12,0%
Interpénétration ferme	10	10,0%
Payer les surveillants	6	6,0%
Créer des emplois pour les villageois	4	4,0%
Que les agents des eaux et forêts soient correctes	2	2,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

A la réponse à cette question plusieurs propositions ont été faites par les personnes interrogées. Ainsi, 32% d'entre elles, pensent que l'efficacité des sanctions, réside dans leur application correcte. Lors des entretiens, les participants ont soutenu dans leur immense majorité que la persistance de la fraude et les nombreux cas de récidivistes sont dus à la mauvaise application des sanctions. Lorsqu'il s'est agit de savoir les raisons de la non application correcte des sanctions, la réponse étaient : « Si elles sont bien appliquées, il n'y aura plus de fraude et pas de fraude, pas de recettes pour l'Etat ».

Les 20% des enquêtés pensent que pour rendre les sanctions plus efficaces il faut les alourdir. Cet argumentaire pourrait dissuader si seulement le montant de la sanction infligée est supérieur à la recette devant être engrangée.

Quel qu'en soit le niveau d'une sanction, l'efficacité dépend d'abord de son application correcte.

La protection de la forêt étant une chaîne chaque fois qu'un maillon est défaillant, c'est l'ensemble de la chaîne qui est affectée. C'est en cela que la collaboration entre les acteurs (notamment les SV et l'antenne du SCN) préconisée par 14% des enquêtés est indispensable.

S'agissant de la nécessaire et franche collaboration entre ces deux acteurs, elle ne semble pas encore acquise car pendant les entretiens séparés, ils s'accusaient mutuellement et se reprochaient la mauvaise foi dans la collaboration.

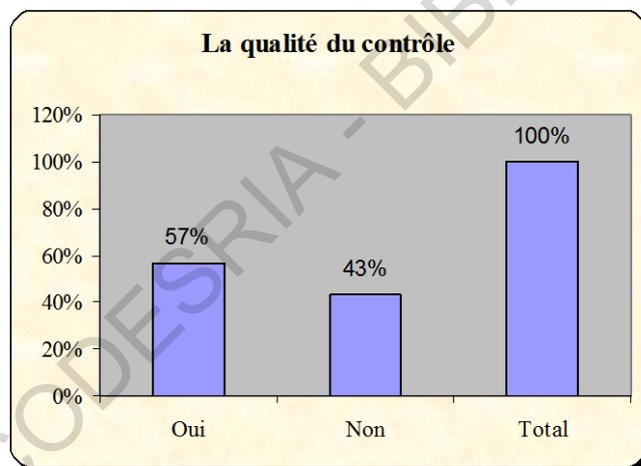
Pour étayer ce sentiment, voici quelques propos tenus.

Pour les uns : « Quand, nous signalons le malfrat à l'agent, ce dernier rétorque que c'est pas à nous de faire ce travail. Nous constatons que les mêmes personnes que nous dénonçons reviennent, cela dénote qu'elles ne sont pas sanctionnées ». C'est assurément ce qui amène 2% des enquêtés à demander aux agents des Eaux et Forêts d'être sérieux.

Pour les autres : « Les SV sont en complicité avec les fraudeurs, ils refusent de les dénoncer pas parce que c'est leurs parents ».

Une frange non négligeable soit 6% des enquêtés pensent que l'efficacité des sanctions est à la prise en charge des SV (payer leurs salaires). En effet lorsqu'on ne reçoit pas la contrepartie de son travail, on est motivé et le manque de motivation peut entraîner la mauvaise foi dans le travail.

**Graphique 20** : Relatif à la qualité du contrôle avec l'intervention du projet



Source : Idem

Avec l'intervention du projet, 57% ces enquêtés pensent que la forêt est bien contrôlée, contre 43% qui affirment le contraire. Nos interlocuteurs (au moment des réunions de groupe), reconnaissent les efforts déployés par les agents du SCN. Il reconnaissent aussi qu'il est difficile de contrôler la forêt pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'elle est vaste (15000ha), ensuite le personnel est insuffisant et enfin la forêt subit un assaut insoupçonné des fraudeurs venant de Bamako. Ces constats furent confirmés par le responsable de l'antenne du SCN pendant notre rencontre.

**Tableau 27** : Les propositions en vue d'améliorer le contrôle forestier

Propositions pour améliorer le contrôle de la forêt	Effectifs	%
Augmenter le salaire des surveillants	22	22,0%
L'implication de tous les villages riverains	22	22,0%
Augmenter le nombre de surveillants	22	22,0%
Bien équiper les surveillants	12	12,0%
Haus d'équipements	8	8,0%
Sensibiliser la population	4	4,0%
Le contrôle concurrent des eaux et forêts	2	2,0%
Déroulement du travail des gardiens et eaux et forêts	2	2,0%
Sensibiliser les agents des eaux et forêts	2	2,0%
Sanctionner les fraudeurs	2	2,0%
Surveiller nuit et jour la forêt	2	2,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

Pour améliorer la qualité du contrôle de la forêt, 22% des enquêtés pensent qu'il faut augmenter le nombre des surveillants. Dans la même proportion ils sont 22% affirment qu'augmenter le salaire des SV permet d'améliorer la qualité du contrôle. Penser que la surveillance villageoise contribue à améliorer le contrôle suppose que l'on est conscient de la complémentarité entre ces deux actions.

L'implication de tous les villages riverains, prônée par 22% des enquêtés, pourrait se justifier par le refus de certains de ces villages (situés au cœur même de la forêt) à intégrer le projet dont ils n'apprécient pas sa démarche certainement la démarche.

Lors des entretiens avec les agents de l'antenne du service de la conservation, ceux-ci ont déploré l'insuffisance de moyens pour mener à bien le contrôle. Pour justifier les moyens qu'ils réclament (prime de motivation et augmentation de la dotation mensuelle de carburant qui est de 100 litres actuellement), ils disent ceux-ci « ont été contraints par la force des choses d'aller au delà du rôle de contrôle en assurant les missions dévolus à d'autres acteurs comme le suivi et l'organisation communautaire ». Certains enquêtés notamment 8% s'en étaient sûrement rendu compte du ralbol des agents lorsqu'ils demandent plus d'équipements pour assurer le contrôle.

Aucun contrôle ne peut être efficace si les populations ne prennent pas conscience de l'importance de l'existence de la forêt et des dangers de sa destruction sur l'environnement. A ce titre, 4% des enquêtés affirment qu'il faut sensibiliser les populations pour que le contrôle réussisse.

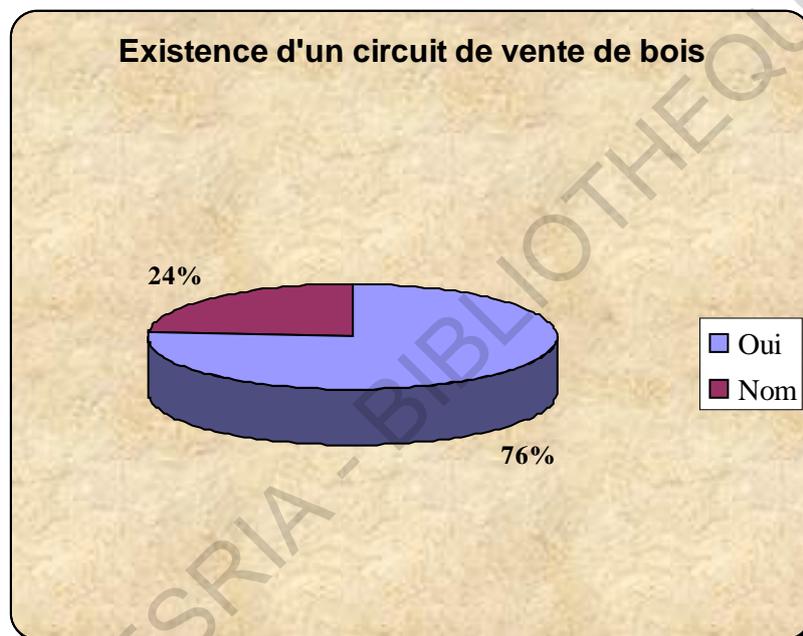
Au cours des réunions les participants ont déclaré que les plus déprédateurs opèrent la nuit, ce qui a peut être amener 2% des enquêtés à proposer le contrôle nuit et jour.

## 6.8. La gestion des marchés de bois

L'un des objectifs du projet est la création des marchés ruraux de bois dans tous les villages concernés par son intervention.

Par la présente étude nous tenterons de vérifier l'existence de ces marchés et leur fonctionnalité à travers le circuit de vente et le responsable de la vente.

**Graphique 21** : Relatif au circuit de et du responsable de la vente du bois

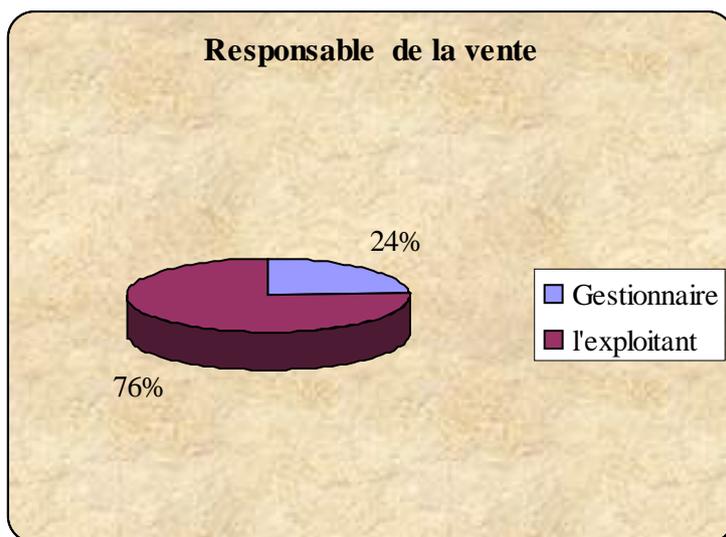


Source : Idem

Plus des  $\frac{3}{4}$  (trois quart) soit 76% des personnes interrogées disent qu'il y a un circuit de vente des produits (bois) dans le village, contre 24% qui affirment le contraire. Quand, nous avons voulu savoir sur l'opérationnalité de ces circuit pendant les discussions de groupe, nous nous sommes rendu compte que dans la plupart des villages actuellement la vente n'est pas faite à travers les circuits mis en place. Selon les populations plusieurs raisons expliquent cela : soit il n'y a pas de gestionnaire dans le village, (ex : le cas de Faraba) ou le circuit n'est pas fonctionnel

**Graphique 22** : Relatif au responsable de la vente du

Source idem



Concernant, le responsable chargé de la vente du bois, 76% des personnes concernées par la question (76), ont affirmé que c'est l'exploitant (eux-mêmes) qui s'en occupe. Pour le reste c'est-à-dire les 24%, c'est le gestionnaire s'occupe de la vente. Cet état de fait peut s'expliquer par soit l'absence de gestionnaire, soit par la démission de ce dernier pour problème de prise en charge, soit enfin par l'abandon de l'exploitation par les populations. Selon un gestionnaire rencontré, l'activité n'est plus rentable parce que l'écoulement est lent. Cette raisons pousse les quelques exploitants à aller directement à Bamako vendre leurs produits.

C'est la raison qui explique que 80% déclarent que la vente du bois est assurée par l'exploitant lui-même, contre 20% dont la vente est assurée par un gestionnaire. Cette désorganisation du circuit serait due à l'abandon de l'activité par beaucoup d'exploitants. Rappelons que l'activité est menée principalement par les femmes qui exploitent de faibles quantités dont la vente ne nécessite pas d'intermédiaire (gestionnaire) qui prélève des taxes après vente. Toutes ces raisons, justifieraient, le point de vue des 24% enquêtés qui déclaraient l'existence de gestionnaire

Quand nous avons voulu savoir sur la qualité du rôle des gestionnaires, les avis étaient presque unanimes sur la bonne qualité de leur travail. Pour vérifier cela nous avons vérifié le contenu de certains supports de gestion et nous avons pu nous rendre compte qu'ils sont assez bien tenus.

Des entretiens avec les gestionnaires sur les difficultés rencontrées dans leur travail, il ressort que le manque de formation, le non respect de l'autorisation de coupe de la part de certains exploitants, l'empressement pour certains à percevoir leurs recettes.

## 6.9. L'implication et la participation de la commune et des femmes à l'aménagement de la forêt

Dans cette partie, nous tenterons d'avoir le point de vue des enquêtés sur la pertinence d'un éventuel rôle pour la commune et les femmes dans la gestion de la forêt. Nous essayerons de vérifier les impacts de leur implication dans cette gestion, leur niveau de responsabilité et le domaine d'exercice de cette responsabilité, leur participation aux travaux d'aménagement et la nature de cette participation.

**Tableau 28** : Relatif à l'existence de rôle pour la commune et les femmes

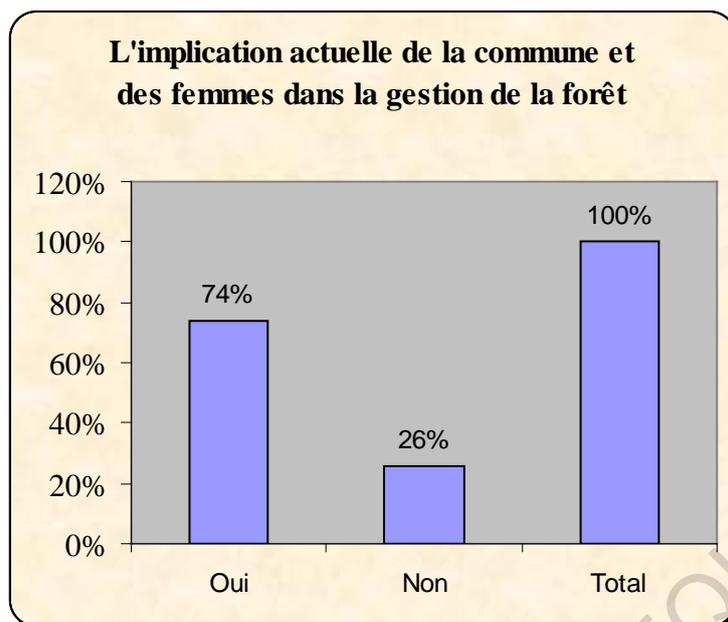
Ont-elles un rôle à jouer ?	La commune et les femmes dans la gestion de la forêt	
	Effectif	%
Oui	100	100,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

A la question de savoir si la commune et les femmes ont un rôle à jouer dans la gestion de la forêt, à l'unanimité, toutes les personnes enquêtées soit 100% ont reconnu que ces deux acteurs ont effectivement un rôle dans la gestion de ladite forêt. C'est dire que ces deux acteurs majeurs. Ce résultat a été confirmé pendant nos entretiens par nos interlocuteurs.

Quand nous avons demandé aux responsables de la commune quels peuvent être, leurs rôles, voila leur réponse « Si on nous donne les moyens, nous pouvons assurer le suivi et le renforcement de la surveillance et du contrôle ; appuyer dans la sensibilisation... ».

**Graphique 23** : Relatif à l'implication actuelle de la commune et des femmes



Source : Idem

Près des  $\frac{3}{4}$  des enquêtés soit 74%, affirment que la commune et les femmes sont impliquées dans la gestion de la forêt, contre 26% qui déclarent le contraire.

Lors des discussions de groupe, nous avons plutôt constaté une inversion de ces statistiques. La tendance était largement en faveur de la non implication de ces deux acteurs. Les participants réclamaient d'ailleurs leur implication de manière plus forte.

Ces statistiques ont été une fois de plus infirmées quand nous nous sommes entretenus avec les responsables de la mairie. Ces derniers ont déclaré que leur implication se limitait juste à participer quelques rares fois à des réunions ou à être saisis en cas de problème. Pour eux être impliqué signifie participer depuis la conception jusqu'au suivi en passant par l'exécution d'une action et avoir un pouvoir de décision. Ils pensent que la mairie doit être maître d'œuvre et négocier les DIF avec les populations dans la mesure où la forêt est sur le territoire de la commune.

**Tableau 29** : Relatif au niveau actuel d'implication de la commune et des femmes

Niveau d'implication actuel	La commune et les femmes dans la gestion de la forêt	
	Effectif	%
Fortement impliquées	68	68,0%
Faiblement impliquées	32	32,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

S'agissant du niveau actuel d'implication de la commune et des femmes dans la gestion de la forêt, 68% des interrogés, déclarent qu'elles sont fortement impliquées tandis que 32% jugent leur implication faible. A la question, les participants aux réunions de groupe avaient un avis tout à fait contraire. Ils jugent le niveau d'implication actuel plus faible que lors de la première phase. Par rapport au cas précis des femmes, ils en veulent pour preuve, l'absence de femme SV ou gestionnaire de marché de bois quand bien même elles sont les plus nombreuses dans l'exploitation. Concernant la commune, nos interlocuteurs pensent que leur niveau d'implication n'a pas varié depuis la première phase.

Quand aux responsables de la mairie, ils jugent leur niveau d'implication non satisfaisant parce que très insuffisant.

**Tableau 30** : Impact de l'implication de la commune et les femmes sur le maintien de la forêt

Effet positif de leur implication, sur le maintien de la forêt	La commune et les femmes dans la gestion de la forêt	
	Effectif	%
Oui	100	100,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

La totalité des personnes interrogées soit 100% ont reconnu que l'implication de ces deux acteurs a un effet positif sur le maintien de la forêt. Cette statistique a été totalement confirmée lors des discussions de groupe. En effet à la question, ils ont répondu par ceci « Si les femmes étaient organisées en groupement et formées aux techniques de coupe, elles auraient fait moins de dégâts. C'étaient les hommes qui avaient reçu la formation mais

pratiquent très peu actuellement l'exploitation du bois. Si la mairie était impliquée, elle allait contribuer au moins à la prise en charge des SV dont la présence dissuade les fraudeurs ».

**Tableau 31** : Relatif aux suggestions en vue de mieux jouer leurs rôles

Suggestions pour qu'elles jouent leurs rôles	La commune et les femmes dans la gestion de la forêt	
	Effectif	%
Renforcer leurs capacités techniques	22	22,0%
Les responsabiliser	78	78,0%
Total	100	100,0%

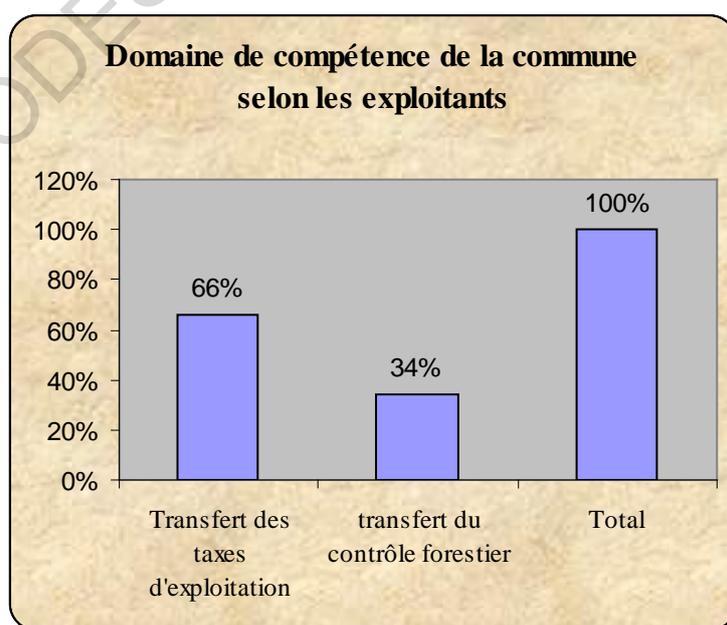
Source : Idem

Dans le but de mieux jouer leurs rôles, 78% des personnes interrogées, pensent qu'il faut les responsabiliser et pour les 22% restant, il faut renforcer leurs capacités techniques. En analysant ces deux réponses, on est tenté de croire que la première (la responsabilisation), s'adresse à la commune et la deuxième (renforcement des capacités), aux femmes. Quoiqu'il en soit, l'exercice d'une responsabilité exige des capacités pour être accomplie.

Dans un contexte de décentralisation et de gestion participative, nous pensons que, quelque soit le statut de la forêt, lorsqu'elle est sur le territoire de la commune celle-ci doit être responsabilisée par rapport à sa gestion. C'est certainement ce qui est exprimé à travers la suggestion suivante : la responsabilisation de la commune.

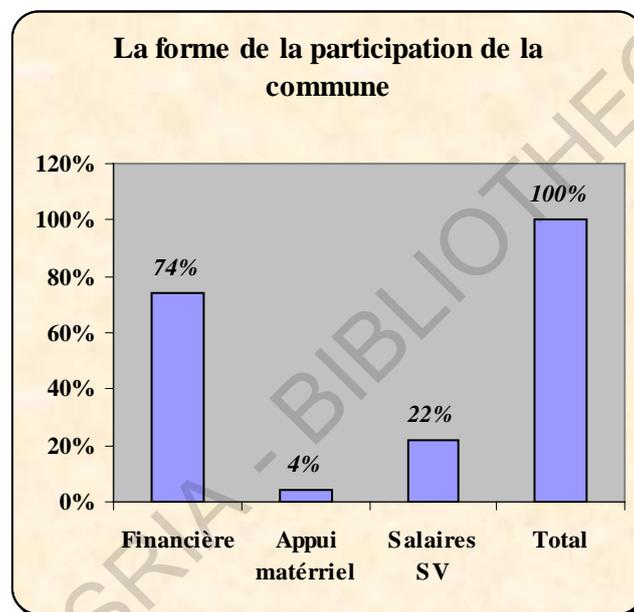
**Graphique 24** : Domaines de compétence et de responsabilité de la commune

Source : Idem



Pour 66% enquêtés, l'exercice de la responsabilité passe par le transfert des fonds d'exploitation à la mairie et 34% pensent que la responsabilisation se traduit par le transfert du contrôle forestier à la mairie. De l'analyse de ces deux propositions, il ressort que la population à travers la commune réclame les taxes d'exploitation mais aussi une tâche qui est source de revenu en l'occurrence le transfert le contrôle forestier. En effet les recettes de la répression (les sanctions), dépendent de cette activité. En obtenant, ces deux fonds, ils détiendront en même temps la puissance financière et qui détient l'argent détient le pouvoir de décision ou le pouvoir d'influencer les décisions.

**Graphique 25:** Relatif à la forme de la participation de la commune



Source : Idem

Ce tableau laisse entrevoir que tous les enquêtés reconnaissent que la commune doit participer aux travaux d'aménagement de la forêt. Cette participation de la commune aux travaux d'aménagement revêt plusieurs formes selon les enquêtés. Pour 74% d'entre, la participation doit être financière. Cette réponse se justifierait par le fait que la mairie ne dispose pas de techniciens en la matière. Les travaux d'aménagement ayant un coût que les populations ne peuvent assurer seules, il est tout à fait logique, qu'elles réclament l'appui financier de la mairie.

A la question, les responsables de la mairie déclarent que leurs moyens actuels ne permettent pas de faire des investissements sur la forêt malgré leur bonne volonté. En revanche si la mairie recevait les taxes d'exploitation, elle réinvestira une partie dans ces travaux d'entretien de la forêt.

L'épineux problème de prise en charge des salaires des SV a été cité par 22% des enquêtés, comme autre forme possible de participation de la mairie. A ce sujet, les responsables de la mairie rencontrés rétorquent en disant ceci « si la question était bien pensée à l'origine (une bonne étude de faisabilité), le système devrait s'autofinancer et la question ne serait pas posée aujourd'hui ». En fait un bon aménagement doit pouvoir par l'exploitation, s'autofinancer. La participation matérielle de la mairie fut évoquée par 4% des individus enquêtés. Pour les responsables de la mairie le projet dispose d'un fonds d'aménagement en plus des recettes d'exploitation pour faire face aux travaux d'aménagement et d'entretien.

**Tableau 32 : Suggestions pour améliorer le niveau de participation de la commune**

Suggestion pour améliorer le niveau de participation de la commune à la gestion de la forêt	Participation aux travaux d'aménagement	
	Fréquence	%
La commune participe beaucoup	36	36,0%
Que la commune s'occupe du payement des surveillants	24	24,0%
Sensibilisation de la commune	16	16,0%
Le recrutement et la formation des surveillants	8	8,0%
Participation à la prise en charge des surveillants	4	4,0%
De Passer tjs par la Mairie	2	2,0%
Il s'en donner plus de responsabilités	2	2,0%
L'application à l'ordre de la commune par l'Etat	2	2,0%
Fin de l'ouïe au élus communaux	2	2,0%
L'interpellation de la commune par les habitants	2	2,0%
Qu'on aide les habitants pour le contrôle de la forêt	2	2,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

Pour que le niveau de participation de la mairie soit amélioré, 36% des enquêtés pensent qu'elle doit beaucoup participer. La population aussi que les responsables de la mairie rencontrés sont conscients de la faiblesse du niveau actuel de participation de la mairie. Elle consiste actuellement à recevoir quelques informations ou à prendre part à quelques rencontres. Participer c'est être associé effectivement à toutes les phase du projet à savoir : l'initiative, l'élaboration ou conception, la mise en œuvre ou l'exécution, le suivi et l'évaluation. Cela équivaut à donner plus de responsabilité aux autorités communales, comme l'ont évoqué 2% des enquêtés. Tout laisse voir qu'elles ne sont associées à aucune de ces étapes. Une fois de plus, les enquêtés selon 28% d'entre eux proposent que la mairie prenne en charge les SV.

Une frange importante des enquêtés soit 16% pense que l'augmentation du niveau de participation de la mairie passe par sa sensibilisation. Au cours des entretiens avec les responsables de la mairie, on a pas l'impression d'être en face d'acteurs insensibles à la demande de leurs administrés à participer plus à la gestion de la forêt ni même à l'importance de cette forêt. Selon eux les principaux écueils à leur participation sont entre autres, le statut de la forêt, leur place dans le dispositif et les moyens limités.

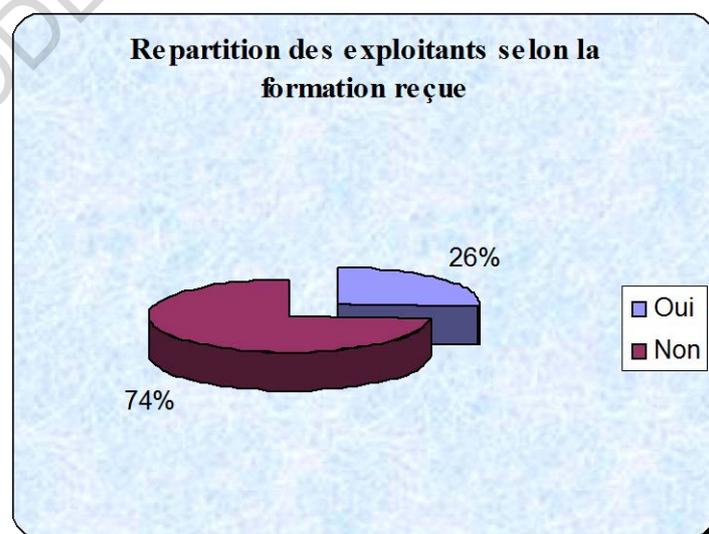
En effet comme toutes les communes rurales du Mali, celle du Mandé, souffre de l'insuffisance de moyens. Ce manque de moyen de la mairie à participer à hauteur de souhait est perçu souvent comme un manque de volonté. C'est ce qui expliquerai la réaction de 4% des enquêtés dont les uns proposent l'élection de nouveaux responsables (2%), et les autres (2%) déclarent de les interpeller.

Malgré leur faible degré de participation 2% des interrogés soutiennent qu'il faut toujours passer par elles pour améliorer leur participation. Ce point de vue a été largement partagé par les participants pendant les réunions de groupe. Ils soutiennent que leurs interlocuteurs directs sont leurs élus locaux et tout doit passer par eux.

## 6.10. Les formations

Le renforcement et l'acquisition de nouvelles capacités par les acteurs, est une condition sine qua non pour les rendre compétents à bien mener les actions aux quelles elles sont proposées. Dans ce passage, il s'agit pour nous de voir dans quels domaines les acteurs ont été formés et l'impact des nouvelles compétences sur les activités.

**Graphique 26** : Répartition des exploitants selon la formation reçue



Source : Idem

Environ les trois quart soit 74% des enquêtés, affirment n'avoir reçu une formation, contre 26% qui ont déclaré avoir été formés. Ce faible taux pourrait s'expliquer par la faiblesse du nombre des intervenants (projets et ONG) dans la zone.

Quant aux domaines de formation, 16 personnes sur les 26, ayant déclaré avoir été formées ont reçu une formation en alphabétisation de base contre, 8 personnes en techniques de coupe (Alphabétisation fonctionnelle) et 2% en technique de carbonisation. Ces taux paraissent faibles quant on les rapporte aux nombre des exploitants jugé trop élevé par les populations et le service forestier.

Lorsque nous avons voulu savoir les raisons de la faiblesse de ces taux à nos interlocuteurs au cours des réunions, leurs réponses ont été ceux-ci « beaucoup de gens ont participé aux cours mais les formations ont été mal faites et de très courtes durées que les gens n'ont pratiquement rien appris. Nous pouvons même dire que la formation a été sabotée car là ou elle doit durer 3 mois ils n'ont fait qu'un mois. Si c'est un mois ils font 15 jours ensuite les formateurs ne sont pas souvent à la hauteur ».

« S'agissant des formations techniques notamment de coupe ils viennent, ils viennent, ils nous amènent en brousse et on ne fait pas une heure de temps on revient. On a compris que tout ça c'est pour nous interdire la forêt prétextant qu'on ne sait pas couper les arbres »

**Tableau 33** : Relatif aux domaines de formation

Domaines de formation	Formations	
	Effectif	%
Alphabétisation de base	16	61,5%
Techniques de coupe	6	23,1%
Techniques de carbonisation	2	7,7%
Pratique de la coupe	2	7,7%
Total	26	100,0%

Source : Idem

Quant aux domaines de formation, 61,5% personnes ayant déclaré avoir été formées (26) ont reçu une formation en alphabétisation de base, contre 23,1% en techniques de coupe (Alphabétisation fonctionnelle) et 7,7% en techniques de carbonisation. Ces taux paraissent faibles quant on les rapporte aux nombre des exploitants jugé trop élevé par les populations et le service forestier.

Lorsque nous avons voulu savoir les raisons de la faiblesse de ces taux, les réponses de nos interlocuteurs ont été celles ci « beaucoup de gens ont participé aux cours mais les formations ont été mal faites et de très courtes durées donc les participants n'ont pratiquement rien appris. Nous pouvons même dire que la formation a été sabotée car au lieu de 3 mois elle n'a duré qu'un mois. Lorsque c'est un mois prévu, elle dure 15 jours ensuite les formateurs ne sont pas souvent à la hauteur.

S'agissant des formations techniques notamment de coupe ils viennent, ils viennent, ils nous amènent en brousse et on ne fait pas une heure de temps on revient. On a compris que tout ça c'est pour nous interdire la forêt prétextant qu'on ne sait pas couper les arbres »

## 6.11. Le niveau d'exécution des travaux d'aménagement

L'aménagement étant le principal gage de la protection durable d'une forêt, l'objectif ici recherché est de vérifier l'implication des acteurs et leur appréhension par rapport à la conduite de ces travaux. Pour en arriver là, il était important de tester leur connaissance de ces travaux, leur niveau d'exécution, les facteurs possibles de blocage et enfin les propositions en vue de mieux les exécuter.

**Tableau 34** : Relatif à la connaissance des travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement consistent :	Le Niveau d'exécution des travaux d'aménagement	
	Effectif	%
Ouverture de piste	62	62,0%
Ouverture de pare-feu	4	4,0%
Nettoyage	32	32,0%
Sylviculture	2	2,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

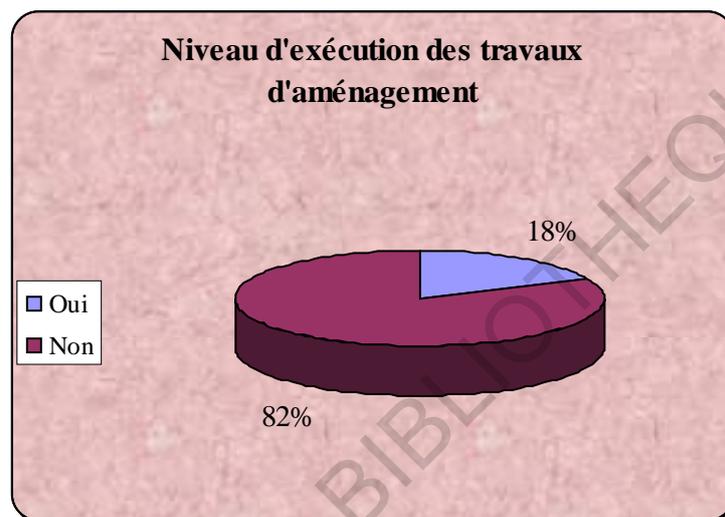
Par rapport à la connaissance des travaux d'aménagement par les populations, pour 62% des enquêtés, ils se résument aux ouvertures de pistes. Environ le tiers soit 32%, pensent qu'ils se limitent au nettoyage, contre 4% et 2% qui ont cité respectivement les ouverture de pare feu et la sylviculture.

L'analyse de ces résultats laisse apparaître que personne n'est en mesure de citer au moins deux travaux malgré que la question à réponses multiples. La question est de savoir si réellement ces travaux sont effectués ? Dans l'affirmatif est ce que la population participe à leur exécution et pourquoi ?

Un début de réponse a été apporté lorsque nous sommes entretenus avec le responsable de l'antenne qui nous confiait ceci « tous les travaux ne sont pas actuellement exécutés parce que les populations ne veulent pas travailler gratuitement. L'autre raison est l'insuffisance du fonds d'aménagement selon La direction du projet. Ma dotation mensuelle de carburant est de 100 litres. Elle est très insuffisante pour tourner dans cette vaste forêt et répondre aux nombreuses sollicitations de Bamako ».

**Graphique 27 :** Le niveau d'exécution des travaux d'aménagement

Source : idem

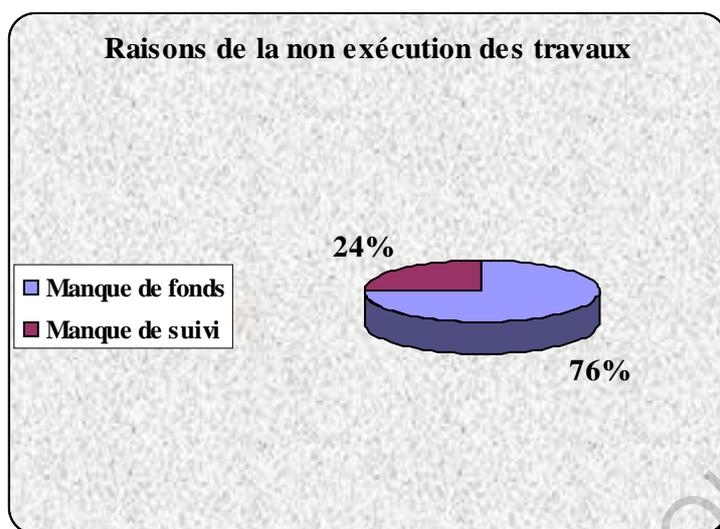


Lorsqu'il s'est agit de savoir si tous les travaux d'aménagement sont exécutés, 82% des enquêtés ont répondu par non, alors que 18% déclarent que ces travaux sont exécutés. Ces résultats viennent confirmer les propos précédents.

Deux raisons pourraient expliquer cet état de fait, il s'agit de l'état de la forêt et l'insuffisance ou le manque de fonds décrié par le responsable de l'antenne du SCN.

Quant au niveau d'exécution des travaux, globalement il n'est pas satisfaisant comme l'on affirmé les 18 personnes. Ce faible niveau d'exécution des travaux pourrait s'expliquer par les raisons déjà évoquées plus haut à savoir l'insuffisance du fonds d'aménagement. Mais cet argument est contesté par la mairie et les populations.

**Graphique 28 :** Les raisons de la non exécution des travaux d'aménagement



Source : Idem

Parmi les personnes qui ont déclaré que les travaux ne sont pas exécutés, 75,6% pensent que cela est dû au manque de fonds, contre 24,4% qui l'explique par le manque de suivi. Cet argumentaire a été appuyé par les propos de nos interlocuteurs (les acteurs locaux au cours des entretiens de groupe) qui disaient « l'un des maux de ce projet c'est le manque de suivi à tous les niveaux par les acteurs de Bamako. Le projet ne souffre pas de manque de fonds mais l'argent est utilisé pour autres choses en tout cas tout sauf pour les travaux d'aménagement ».

**Tableau 35 :** Selon la provenance des fonds d'aménagement

Provenance des fonds	Le niveau d'exécution des travaux d'aménagement	
	Effectif	%
Travailleur	28	28,0%
Communautaire	8	8,0%
Projet	19	19,0%
Etat	45	45,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

Pour 45% des personnes interrogées, les fonds d'aménagement proviennent de l'Etat. Cela pourrait se justifier par le statut de la forêt. En effet la forêt des Monts Mandingues fait parti du domaine privé de l'Etat à ce titre elle est classée. Le fait d'appartenir à l'Etat, pourrait amener les enquêtés à désigner l'Etat comme pourvoyeur des fonds d'aménagement de la

forêt. Selon 28% des enquêtés, les fonds d'aménagement proviennent des taxes d'exploitation sous forme de fonds de réinvestissement. Quand au projet, 19% des enquêtés pensent qu'il finance ces travaux. Et enfin 8% affirment que c'est la mairie qui finance ces fonds.

Ce qu'il faut retenir c'est qu'un bon plan d'aménagement doit aboutir à un autofinancement du système. En tenant compte de ces résultats on constate que c'est loin d'être le cas car c'est seulement 28% qui vont dans ce sens.

Lors des discussions de groupe les participants avaient déclaré « le projet dispose de fonds pour aménager la forêt, mais que ces fonds sont insuffisamment utilisés pour l'aménagement de la forêt. Nous avons connu le temps de l'OAPF et la première phase où les choses se passaient correctement ».

**Tableau 36 :** La connaissance de la structure chargée du suivi des travaux

Chargés de suivi des travaux (PRM)	Le Niveau d'exécution des travaux d'aménagement	
	Effectif	%
SR-GB	20	20,0%
Commun	20	20,0%
Service de la conservation	60	60,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

Le service de la conservation de la nature est pour 60% des enquêtés, celui chargé d'assurer le suivi des travaux d'aménagement. Cette réponse confirme la précédente dans la qu'elle nos interlocuteurs déplorait l'absence du projet (les agents de Bamako) sur le terrain. Cette confusion est due au fait que dans la réalité, c'est l'antenne qui suit les travaux en l'absence de ceux là auxquels incombent la tâche selon le dispositif en place. Cette supposition a été confirmée lorsque nous avons rencontré le responsable de l'antenne du service de la conservation. Ce dernier nous a confié ceci « notre rôle c'est seulement le contrôle mais par la force des choses nous avons été de nous occuper du suivi et de l'organisation des populations. Pour compenser cet effort supplémentaire, les agents doivent percevoir des primes et la dotation en carburant doit augmenter ».

**Tableau 37 : suggestions pour mieux réaliser les travaux d'aménagement**

Suggestion pour une exécution correcte des travaux d'aménagement	Le Niveau d'exécution des travaux d'aménagement	
	Fréquence	%
Implication massive de tous les acteurs	56	56,0%
Suivi des travaux par la commune	12	12,0%
Suivi par le service de la conservation de la nature	8	8,0%
L'aide financière de l'Etat	6	6,0%
Suivi de service de la conservation de la commune	6	6,0%
Augmenter les salaires des surveillants	6	6,0%
Augmenter le effectif des gardiens	4	4,0%
Aide financière du projet pour les travaux	2	2,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

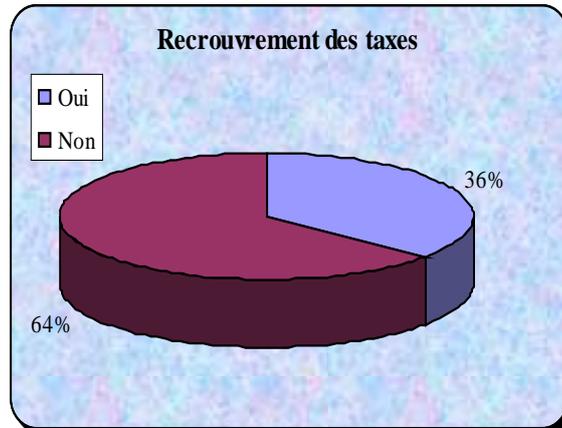
En vue d'une exécution correcte des travaux d'aménagement, 56% des interviewés, proposent l'implication massive de tous les acteurs. Cette proposition vient en réponse à la faible implication d'acteurs majeurs comme la mairie et l'irrégularité sur le terrain des acteurs de Bamako. L'implication de la mairie semble être une condition sine qua non pour les populations comme l'ont exprimée 18% des enquêtés. Pour 8% des enquêtés le suivi des travaux doit être confié au service de la conservation (certainement l'antenne), parce qu'elle assume de fait cette mission. Une proportion non négligeable, soit 6% des enquêtés réclament l'intervention financière de l'Etat pour que les travaux soient bien exécutés. Cela parce que sûrement la forêt est classée donc appartenant à l'Etat. Cet appui financier a été demandé également au projet par 2% des enquêtés. La réclamation d'un appui financier par les enquêtés et aussi par les participants aux rencontres s'inscrit certainement dans le cadre de la prise en charge des habitants qui participent aux travaux. Si cela s'avérait, il confirmerait les propos tenus plus haut à ce sujet par l'antenne du service de la conservation.

## 6.12. Le recouvrement des taxes d'exploitation

L'un des buts de l'aménagement d'une forêt étant la procuration de revenus aux exploitants pouvant les inciter à la gérer durablement, il s'agit de nous rendre compte du degré d'appropriation que se sont faite les exploitants de cette forêt. Cela se vérifie pour nous par le paiement régulier des redevances notamment les taxes d'exploitation. L'aménagement de la forêt est en grande partie liée à ces taxes appelées fonds de réinvestissement.

**Graphique 29 :** Relatif au recouvrement des taxes d'exploitation

Source : Idem



Plus de la moitié des enquêtés soit 64% ont affirmé qu'ils ne payent de taxes d'exploitation, contre 36% qui s'acquittent de ces taxes. Ceux-ci peuvent être considérés comme des fraudeurs. Cet état de fait vient confirmer la pratique de la fraude par les villages concernés par le projet (précédemment déclarée plus haut). Le non paiement des taxes dû à l'exploitation illicite peut s'expliquer par l'absence de SV. Cette pratique peut aussi s'expliquer par la lassitude des populations devant l'incapacité des autorités à endiguer la fraude venant de Bamako.

**Graphique 30:** Relatif à l'utilisation des taxes d'exploitation pour les travaux d'aménagement

Source : Idem



Concernant l'utilisation effective des taxes d'exploitation pour l'aménagement de la forêt, 72,2% des personnes concernées par la question affirment que ces taxes ne sont pas utilisées pour aménager la forêt, contre 27,8% qui ont répondu qu'elles sont utilisées à cette fin. C'est certainement l'une des raisons qui les amène à demander qu'elles soient utilisées pour payer les SV ou à alimenter la caisse de la mairie. Quoiqu'il en soit, un aménagement forestier réussi doit parvenir à s'auto financer et ce financement doit provenir de son exploitation. Lors

des entretiens de groupe par rapport à la question, les participants nous confiaient « Si la population avait la certitude que ces taxes étaient utilisées pour entretenir la forêt les cas d'exploitants illicites venant des villages allaient beaucoup diminuer ». Pour les responsables municipaux, ils interpellés à tort pour leur non participation aux travaux alors que la mairie ne perçoit presque rien sur les taxes d'exploitation de la forêt.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

# SYNTHESE DES PROBLEMES REVELES PAR L'ETUDE

La présente étude a permis de déceler un certain nombre de problèmes qui sont sans doute à la base de l'insuffisance du succès du dispositif de gestion mis autour de la forêt.

Ces problèmes sont entre autres :

**Les quotas :** Ils ne sont pas souvent respectés par les exploitants villageois bien que ceux-ci soient membres adhérents des coopératives : Ex. 30% des enquêtés ne respectent pas ces quotas.

**La fraude :** Elle se pratique et se développe à grande échelle. Elle est principalement l'œuvre d'exploitants illicites provenant des quartiers de Bamako comme Djikoroni Para. Elle est également pratiquée par les populations locales : Ex 68% l'existence de la fraude.

**Les revenus d'exploitation :** Les revenus tirés de l'exploitation du bois sont très faibles à cause de la baisse de l'activité : Ex. le revenu annuel moyen est 60000f soit 6000f/mois. Manque d'activité génératrice de revenu initié par le projet pour absorber une partie des exploitants afin de réduire la pression sur la forêt.

**La surveillance villageoise :** Arrêt de l'activité des SV dû au manque de motivation (salaire) d'équipements, aux conflits de compétences souvent avec les agents des Eaux et Forêts et aux tentatives d'agression par les fraudeurs : Ex. 44% jugent la surveillance mal faite actuellement.

**Les marchés de bois :** L'absence de marché de marché dans certains villages et le non fonctionnement des existants dû soit au contournement des gestionnaires ou au manque de produits.

Ex. 24% disent qu'il n'y a pas de circuit de vente officiel de bois.

**Le contrôle forestier :** Difficulté de contrôler correctement la forêt due à l'insuffisance de la dotation du personnel, à l'absence de motivation pour le personnel qui assume de fait les missions de certains acteurs sans compensation. Ex 32% affirment que la forêt n'est pas contrôlée, 43% de ceux qui ont déclaré que la forêt est contrôlée reconnaissent que ce contrôle est insuffisant.

**Les acteurs :** Le faible niveau de conscience de l'importance de l'existence de la forêt dans l'écosystème, la non maîtrise des rôles assignés, l'insuffisance voire l'absence de responsabilité des acteurs locaux (élus locaux et population). Les acteurs locaux ne connaissent pas tous les acteurs impliqués dans la gestion.

Insuffisance du suivi du fonctionnement des organisations communautaires mises en place.

**La formation :** Insuffisance de personnes alphabétisées et incapacité d'opérationnaliser concrètement les connaissances acquises. Ex : 74% des enquêtés n'ont pas reçu de formation.

**L'exécution des travaux d'aménagement :** Insuffisance du niveau d'exécution des travaux d'aménagement de la forêt. Ex : 82% affirment que tous les travaux ne sont menés.

Insuffisance du suivi des travaux d'aménagement de la forêt par les acteurs chargés de jouer ce rôle par 76% et le manque de fonds est de 24%.

**Utilisation des fonds pour l'aménagement :** Faible taux de recouvrement des taxes d'exploitation : 36%. Faible utilisation des fonds d'aménagement pour l'aménagement effectif de la forêt selon 72% des enquêtés.

Ces divers problèmes auxquels nous allons tenter de proposer des solutions, ont certainement contribué à la dégradation de l'état de la forêt classée des Monts Mandingues.

## **TROISIEME PARTIE : RECOMMANDATIONS**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## CHAPITRE RECOMMANDATIONS

La nécessité de consolider les acquis nés de l'intervention du projet à travers le dispositif de gestion mis en place et celle de corriger certaines insuffisances constatées nous amènent à faire les recommandations suivantes aux acteurs du projet.

**Tableau :** relatif aux recommandations

DOMAINES	RECOMMANDATIONS GENERALES	RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES
Les quotas	Développer des stratégies pour faire respecter les quotas Par les exploitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer les acteurs locaux (mairie et population) à la détermination des quotas en fonction du rôle des acteurs et de la capacité de la forêt</li> <li>- développer et entretenir les pépinières villageoises dans tous les villages ;</li> <li>- procéder à la sylviculture sur les parcelles et dans les villages pendant les périodes techniquement indiquées.</li> </ul>
La fraude	Développer de nouvelles stratégies de lutte contre la fraude	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les fraudeurs notamment ceux venant de Bamako ;</li> <li>- Sensibiliser et associer les fraudeurs à la gestion de la forêt.</li> </ul>
Les revenus	Développer des stratégies permettant de créer de nouveaux revenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réviser la loi 402 fixant la répartition des taxes d'exploitation dans le sens de l'augmentation de la redevance des acteurs locaux ;</li> <li>- identifier et développer avec les populations notamment les</li> </ul>

		femmes des AGR (ex : savonnerie, petit commerce...) permettant de réduire la pression sur la forêt et la pauvreté.
La surveillance villageoise	Développer des stratégies pérennes de motivation des surveillants villageois afin de jouer correctement leur tâche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- repartir la prise du salaire des SV entre la mairie et population ;</li> <li>- donner les équipements (vélos) en location vente ;</li> <li>- responsabiliser la mairie par rapport au recouvrement de la partie remboursée par les SV et par rapport au renouvellement.</li> </ul>
Le contrôle forestier	En attendant le recrutement d'un spécialiste en animation et la mise en place d'un plan de communication, il faut renforcer le contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre à la disposition de chacun des villages, un agent résident (même si stagiaire) chargé de contrôler le DIF ;</li> <li>- accorder une indemnité (par le projet) aux agents chargés du contrôle ;</li> <li>- accorder une dotation supplémentaire en carburant à l'antenne pour répondre aux nouvelles (le suivi rapproché) et les autres sollicitations.</li> </ul>
Les acteurs	Renforcer les capacités et les	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer un plan de communication en direction des acteurs par le projet ;</li> <li>- recruter par le projet et mettre auprès de la mairie un spécialiste en animation de proximité pour l'exécution du plan de communication et l'organisation</li> </ul>

	<p>compétences des acteurs locaux à participer au mieux à la gestion de la forêt.</p>	<p>communautaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire participer les acteurs locaux à l'initiation à la conception et à la mise en œuvre des actions de gestion de la forêt ;</li> <li>- faire participer ces acteurs à l'élaboration des PA de la forêt ;</li> <li>- percevoir des redevances assez subséquentes de l'exploitation ;</li> <li>- développer les capacités de plaidoyer pour la recherche de financement ;</li> <li>- faire de la formation continue en matière d'alphabetisation de base et fonctionnelle dans le domaine de la gestion des marchés de bois, de techniques de réalisation de pépinières villageoises, de reboisement et de coupe de bois.</li> </ul>
<p>Les travaux d'aménagement</p>	<p>Exécuter les travaux d'aménagement de la forêt conformément aux dispositions (techniques et financières) consignées dans le plan d'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une commission de suivi de l'utilisation des fonds d'aménagement de la forêt ;</li> <li>- faire siéger avec pouvoir de décision, la marie et les représentants de la population dans cette commission.</li> </ul>

## PLAN D'ACTION DES RECOMMANDATIONS

PROBLEMES	STRATEGIES	ACTIONS	LES RESPONSABLES		
			BEAGGES	MAIRIE	POPULATION
Le non respect des quotas à prélever.	La participation de tous les acteurs concernés à la détermination des parcelles et des quotas	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les acteurs.</li> <li>- Choisir les parcelles.</li> <li>- Développer de pépinières villageois</li> </ul>	*		*
La pratique de la fraude	L'implication des fraudeurs à la gestion de la forêt.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les fraudeurs</li> <li>- Intensifier la sensibilisation</li> </ul>	*	*	*
La faiblesse des revenus tirés de l'exploitation	<p>La diversification des actions du projet</p> <p>La révision de la loi fixant la répartition des taxes d'exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des AGR au profit notamment des femmes (maraîchage, savonnerie, petit commerce.....)</li> <li>- Augmenter la redevance de la population</li> <li>- Accorder une redevance à la mairie</li> </ul>	*		

L'insuffisance de la surveillance villageoise	La motivation des surveillants villageois avec répartition des charges	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser les salaires des SV</li> <li>- Equiper les SV (ex : vélo en location vente)</li> </ul>	*	*	*
Les insuffisances du contrôle forestier	La mise en place d'un plan de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accorder des indemnités au personnel forestier sur le terrain</li> <li>- Augmenter la dotation en carburant du personnel de terrain</li> </ul>	*		
La faible capacité et responsabilisation des acteurs	Le renforcement des capacités et des compétences des acteurs locaux à participer au	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un plan de communication en direction des exploitants</li> <li>- Recruter un spécialiste de la communication auprès de la mairie</li> <li>- Faire participer tous les acteurs à la définition, la conception, l'exécution et le suivi des actions</li> <li>- Amélioration les redevances accordées</li> </ul>	*		

	mieux à la gestion de la forêt	<p>aux acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les capacités de plaidoyer des acteurs pour la recherche de financement</li> <li>- Procéder aux formations continues et recyclages</li> </ul>	*		
Le faible niveau d'exécution des travaux d'aménagement de la forêt	La réactualisation des plans d'aménagement avec la participation de tous les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une commission d'utilisation et de suivi des fonds d'aménagement de la forêt</li> <li>- Faire siéger avec pouvoir de décision la mairie et les représentants de la population dans la commission.</li> </ul>	*	*	*  *

## CONCLUSION

La gestion durable des RN requiert non seulement une approche adéquate qui favorise la participation et l'engagement de tous les acteurs notamment les acteurs locaux, mais il faut aussi leur donner les conditions d'exercer leurs responsabilités dans le processus de gestion de ces ressources.

C'est à ce prix que le but de la GRN à savoir leur exploitation rationnelle et durable pourrait être atteint.

Au terme de cette étude, il ressort que la forêt des Monts Mandingues est classée depuis 1939. C'est à partir de 1972 seulement que des actions forestières avec responsabilisation des populations riveraines y sont être menées pour la première fois avec la création de l'OAPF. Malgré cette intervention, jusqu'en 1989, les résultats restent mitigés à cause de l'implication insuffisante des communautés rurales, dans l'identification, la planification et l'exécution des programmes d'aménagement et de maintenance de la forêt.

C'est donc dans le but de remédier à ces insuffisances qu'a été initié en 1996 le PGDF dont le but est la mise en place d'un système de cogestion dans lequel les communautés riveraines sont appelées à prendre part aux travaux de surveillance, d'aménagement et d'entretien du massif et de son exploitation durable.

A cet égard un dispositif de cogestion a été mis autour de la forêt classée des Monts Mandingues par le PGDF à travers le BEAGGES. Malgré sa conception assez élaborée et les moyens mis en œuvre, les résultats restent mitigés. D'importants efforts doivent être encore faits pour soutenir la dynamique communautaire déjà enclenchée. Ce soutien se fera à travers un accompagnement et un suivi sérieux et régulier, l'acquisition de nouvelles compétences en matière de plaidoyer afin de permettre aux acteurs locaux (élus et populations) de pouvoir bien négocier leurs rôles et responsabilités dans le dispositif de gestion mis autour de la forêt. Cette étude n'a nullement la prétention de cerner ou d'avoir cerné toutes les performances ou les insuffisances du dispositif de cogestion mis autour de la forêt. Elle pourrait être complétée par d'autres qui mesurerons son impact direct sur la forêt.

## BIBLIOGRAPHIE

1. **FAO** : Le défi de l'aménagement durable des forêts, quel avenir pour les forêts mondiales ? Rome, 1994.
2. **Gaoussou TRAORE** : L'analyse des pratiques d'utilisation des ressources naturelles au sahel, une problématique pertinente pour la recherche sous régionale, PADRES-USAID- Bamako Mali, 27-29 mars 1995.
3. **Coulibaly et Ali** : Plan d'aménagement de la forêt classée des Monts Mandingues, 1998.
4. **I. KANTE** : De l'approche terroir villageois vers : Essai méthodologique d'élaboration participative d'un Plan de Gestion des Ressources Naturelles de la Commune Rurale de Sincina au Mali, mémoire décembre, 2000.
5. **Inter coopération** : Développement local et gestion communautaire des forêts : Expérience du Mali, 2001.
6. **BEAGGES** : Plan d'Aménagement des Monts Mandingues.
7. **PGDF** : Rapport Phase de consolidation du Projet de Gestion Durable des Forêts.
8. **Marie NDIAYE** : La problématique de la gestion des espaces verts urbains dans le contexte de la décentralisation : Cas du parc forestier et zoologique de HANN, mémoire de DESS/ADT, février 2006.
9. **Mandir SECK** : La Gestion Durable de l'Assainissement Urbain : Etude du cas de la Commune d'Arrondissement de Sam Notaire, mémoire de DESS/ADT, Avril 2006.
10. **Fourera Douramane** : La problématique de transfert des compétences en matière de RN : Cas de la Communauté Rurale de Tassette, mémoire de DESS/ADT mars 2006.

# **ANNEXES**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## ANNEXE 1 : Tableau selon la répartition par sexe et par âge

Age (en année)	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
5 - 9	7,1%		2,0%
10 - 14	14,3%	5,6%	8,0%
15 - 19	14,3%	2,8%	6,0%
20 - 24	7,1%	2,8%	4,0%
25 - 29	7,1%	33,3%	26,0%
30 - 34	7,1%	16,7%	14,0%
35 - 39	7,1%	5,6%	6,0%
40 - 44		13,9%	10,0%
45 - 49	14,3%	8,3%	10,0%
50 - 54	21,4%	11,1%	14,0%
55 - 59			
Plus de 60	21,4%	11,1%	14,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête, Mémoire DESS 2006, A. MAIGA

## ANNEXE 2 : Tableau relatif aux conditions de fixation des quotas

Conditions de fixation des quotas	Effectif	%
La capacité de la forêt	76	76,0%
La capacité des exploitants	12	12,0%
La capacité de la forêt et de les exploitants	12	12,0%
Total	100	100,0%

Source : Idem

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**ANNEXE 3 : Carte du Mali**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



**ANNEXE 5 : Questionnaire adressé aux exploitants de bois**

## Questionnaire

### Adressé aux exploitants

#### Identification

Nom du village .....

Commune : .....

Nom de la forêt.....

SRGB : .....

Nom de l'exploitant.....

N° de la carte de membre.....

Date de l'enquête :...../...../.....

N°	Questions	Réponses à cocher
<b>I Caractéristiques de la personne enquêtée</b>		
01	Quel âge avez-vous ?	15-19.....1 20-24.....2 25-29.....3 30-34.....4 35-39.....5 40-44.....6 45-49.....7 50-54.....8 55-59.....9 Plus de 60.....10
02	Quelle est votre religion ?	Musulmane.....1 Chrétienne.....2 Animiste.....3 Autre (à préciser).....4
03	Quelle est votre ethnie ?	Malinké.....1 Bambara.....2

		Peulh .....3 Autre (à préciser).....4
04	Quel est votre statut matrimonial actuel ?	Marié monogame .....1 Marié polygame .....2 Divorcé .....3 Veuf .....4 Célibataire .....5
05	Quelle est votre activité principale ?	Aucune .....1 Agriculture .....2 Elevage .....3 Artisanat .....4 Commerce .....5 Autre (à préciser)..... .....6
06	Savez-vous lire et écrire ?	Oui .....1 Non .....2
07	Dans quelle langue ?	Français .....1 Bambara .....2 Autre (à préciser).....3
08	Quel est le niveau d'études (préciser la classe) ?	1 <sup>er</sup> Cycle fondamental .....1 2e Cycle fondamental .....2 Secondaire .....3 Supérieur.....4

## II- Le respect des quotas

N°	Questions	Réponses à cocher
09	Selon qui fixe les quotas ? (Possibilité de réponses multiples)	Le Service de la Conservation de la nature.....1 Les SRB.....2 La commune.....3 Une commission.....4 Autres (à préciser)..... .....5
10	Dans le cas où c'est une commission quelle est sa composition ?	..... ..... .....
11	Dans quelles conditions les quotas sont fixés ?	La capacité de la forêt.....1 La capacité des exploitants.....2 La capacité de la forêt et des exploitants.....3 Autres (à préciser)..... .....4
12	Quelle la périodicité des quotas ?	- Mensuel..... 1 - Trimestriel ..... 2

		- Annuel ..... 3 - Autres (à préciser)..... ..... 4
13	Parvenez-vous à respecter ces quotas	- Oui.....1 - Non ..... 2
14	Sinon dans quel sens ?	- Dépassement des quotas.....1 - En dessous des quotas..... 2
15	Selon vous quelles sont les raisons du non respect des quotas ?	- Insuffisance des quotas..... 1 - Quotas élevés..... 2 - Autres (à préciser)..... .....3
16	Selon vous que faut-il faire pour mieux fixer les quotas ?	..... ..... .....
<b>III L'abandon de la fraude</b>		
<b>N°</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses à cocher</b>
17	Selon vous après l'intervention du projet existent-ils des cas de fraudes ?	Oui .....1 Non .....2 Autres (à préciser)..... .....3
18	Qui sont selon vous les fraudeurs ? (Possibilité de réponses multiples)	- Les habitants du village.....1 - Les villages voisins.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
19	Les fraudeurs sont-ils appréhendés ?	Oui.....1 Non.....2
20	Selon vous qui les appréhende (nt) (Possibilité de réponses multiples)	- La population.....1 - Les surveillants villageois.....2 - Le service de la Conservation de la nature.....3 Autres (à préciser)..... .....4
21	Selon vous en quoi consiste la fraude ? (Possibilité de réponses multiples)	- Absence de permis..... 1 - Exploitation hors DIF.....2 - Dépassement des quotas.....3 - Autres (à préciser)..... .....4
22	Quelles sont selon vous les raisons qui expliquent la fraude ? (Possibilité de réponses multiples)	- Difficultés d'accès à la ressource.....1 - L'insuffisance des quotas ? .....2 - La pauvreté.....3 - Autres (à préciser)..... .....4
23	Selon vous que faut-il faire pour empêcher la fraude ? (Possibilité de réponses multiples)	- Sensibilisation.....1 - Allègement des conditions d'accès .....2 - Sanctions.....3 - Autres (à préciser)..... .....4
24	Selon vous que faut-il	.....

	pour rendre les sanctions plus efficaces ?	..... .....
<b>IV Les acteurs</b>		
<b>N°</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses à cocher</b>
25	Avez-vous une idée des acteurs impliqués dans la gestion de la forêt ?	Oui.....1 Non.....2
26	Qui sont selon vous ces acteurs ? (Possibilité de réponses multiples)	- Populations des villages riverains.....1 - Autorités communales.....2 - Les femmes.....3 - Le service de la conservation.....4 - Autres (à préciser)..... .....5
27	Pensez-vous que tous les acteurs concernés ont été impliqués ?	Oui.....1 Non.....2
28	Quels sont les acteurs concernés mais non impliqués ?	..... .....
29	Pensez-vous que la non implication de tel ou tel acteur a un impact sur la forêt ?	Oui.....1 Non.....2
30	Quel est cet impact selon vous ? (Possibilité de réponses multiples)	- Le développement de la fraude.....1 - La dégradation accélérée de la forêt.....2 - La diminution des recettes.....3 - Autres (à préciser)..... .....
31	Que pensez-vous du choix des acteurs locaux ?	- Bien fait.....1 - Mal fait.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
32	Comment le choix a-t-il été fait selon vous ?	- Critères préétablis.....1 - Affinité.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
33	Selon vous que faut-il pour avoir les hommes qu'il faut à la place qu'il faut ?	..... .....
34	Selon vous tous les acteurs impliqués ont-ils un rôle à jouer ?	Oui.....1 Non.....2
35	Pensez-vous qu'ils jouent correctement leurs rôles ?	Oui.....1 Non.....2
36	Selon vous pourquoi ils ne jouent pas correctement leurs rôles ? (Possibilité de réponses multiples)	- Insuffisance de responsabilisation.....1 - Manque de compétence.....2 - Insuffisance d'équipement.....3 - Autres (à préciser).....

	multiples)	.....4
37	Que préconisez-vous afin que les acteurs jouent bien leurs rôles ?	..... .....
<b>V- L'existence de revenus</b>		
<b>N°</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses à cocher</b>
38	Tirez-vous des revenus de l'exploitation de la forêt ?	Oui.....1 Non.....2
39	Avez-vous une idée du montant des recettes annuelles ?	..... .....
40	Quelles utilisations faites-vous de ces recettes ? (Possibilité de réponses multiples)	- Paiement des taxes d'exploitation.....1 - Entretien de la famille.....2 - Epargne.....3 - Autres (à préciser).....4 .....4
41	Ces revenus couvrent-ils toutes vos charges ?	Oui.....1 Non.....2
42	Que faites-vous pour faire face à l'ensemble de vos charges ? (Possibilité de réponses multiples)	- Endettement.....1 - Autre activité génératrice de revenus.....2 - Exploitation clandestin.....3 - Autres (à préciser).....4 .....4
43	Dans le cas où vous en devez, auprès de qui ? (Possibilité de réponses multiples)	- Commerçant.....1 - Projet.....2 - Caisse d'épargne.....3 - Autre (à préciser).....4 .....4
44	Selon vous qui a initié la caisse d'épargne ?	- Le projet.....1 - BEAGGES.....2 - Autre (à préciser).....3 .....3
45	Le projet a-t-il initié des activités génératrices de revenus ?	Oui.....1 Non.....2
46	L'intervention du projet a-t-elle permis d'améliorer vos revenus ?	Oui.....1 Non.....2
47	Quelles propositions faites-vous pour améliorer vos revenus ?	..... .....
<b>VI- La surveillance villageoise</b>		
<b>N°</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses à cocher</b>
48	Existen-ils des surveillants dans votre village ?	Oui.....1 Non.....2

49	Sont-ils originaires du village ?	Oui.....1 Non.....2
50	Sinon pour quelles raisons ?	..... .....
51	Comment ont-ils été choisis selon vous ?	- Critères préétablis.....1 - Affinité.....2 - Autre (à préciser)..... .....3
52	Selon vous quels sont ces critères ?	- Volontariat.....1 - Disponibilité.....2 - Savoir lire et écrire en français.....3 - Autres (à préciser)..... .....4
53	Selon vous quels sont les rôles des surveillants ?	- Dissuasion.....1 - Indicateur.....2 - Sanction.....3 - Autre (à préciser)..... .....4
54	Pensez-vous que ces rôles sont bien joués par les surveillants ?	Oui.....1 Non.....2
55	Selon vous que faut-il pour que les rôles soient correctement joués ?	- Augmenter les salaires.....1 - Renforcer les capacités techniques..... 2 - Renforcer les équipements.....3 - Autre (à préciser)..... .....4

#### VII- Le Contrôle forestier

N°	Questions	Réponses à cocher
56	Selon vous la forêt est-elle contrôlée ?	Oui.....1 Non..... 2
57	Qui assure selon vous ce contrôle ?	- Le village..... 1 - La Commune.....2 - Le Surveillant villageois.....3 - Le Service de la Convention.....4 - Autre (à préciser)..... .....5
58	Selon vous quels sont les rôles des contrôleurs forestiers (Possibilité de réponses multiples)	- Appréhender les délinquants.....1 - Sanctionner.....2 - Autre (à préciser).....3
59	Quelle est selon vous la nature des sanctions ?	- Verbale.....1 - Financière..... 2

		- Autre (à préciser)..... .....3
60	Qui prend la décision de sanctionner ?	- Le surveillant villageois.....1 - Le service de la conservation.....2
61	Quelle est la nature des sanctions ?	- financières.....1 - Verbales.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
62	Au cas où elle est financière, quelle est destination des fonds ? (Possibilité de réponses multiples)	- Caisse de la SRGB.....1 - Caisse de la commune.....2 - Etat.....3 - Autres (à préciser)..... .....4
63	Dans l'un ou l'autre cas quelle utilisation fait-on de ces fonds ?	- Aménagement de la forêt.....1 - Actions de développement.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
64	Selon vous ces sanctions ont-elles été efficaces ?	- Oui.....1 - Non.....2
65	Sinon quelles sont les raisons ?	- Non appliquées.....1 - Non dissuasives.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
66	Selon vous quelle répartition fait-on des recettes issues de ces sanctions ?	-Village.....1 - Commune.....2 - Etat.....3 - Autre (à préciser)..... .....4
67	Quelle utilisation fait-on de ces recettes selon-vous ?	- Aménagement de la forêt.....1 - Salaire des surveillants.....2 - Autre( à préciser)..... .....3
68	Pensez-vous que la forêt est bien contrôlée ?	Oui.....1 Non.....2
69	Selon vous que faut-il pour améliorer le contrôle ?	..... .....
<b>VIII- La gestion des marchés ruraux de bois</b>		
<b>N°</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses à cocher</b>
70	Existe-il un circuit de vente de vos produits ?	Oui.....1 Non.....2

71	Qui s'occupe de la vente des produits ?	- Vous même.....1 - Gestionnaire.....2 - Autre (à préciser).....3 .....3
72	Dans le cas où c'est le gestionnaire dispose-t-il de support ?	- Vous même.....1 - Gestionnaire.....2 - Autre (à préciser)..... .....3
73	Ces supports sont-ils correctement remplis ?	Oui.....1 Non.....2
74	Pourquoi ne sont-ils pas bien tenus selon vous ?	- Problème de compétence technique.....1 - Haut niveau de technicité des supports.....2 - Supports non traduits.....3 - Autre (à préciser)..... .....4
75	Avez-vous eu des conflits avec le gestionnaire ?	Oui.....1 Non.....2
76	Quelle est la nature des conflits ?	- Divergence dans la comptabilité.....1 - Le paiement des taxes d'exploitation.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
77	Selon vous que faut-il faire pour rendre la gestion plus efficace ?	..... .....
<b>IX- La participation de la commune et des femmes à la gestion de la forêt</b>		
<b>N°</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses à cocher</b>
78	Pensez-vous que la Commune et les femmes ont un rôle à jouer dans la gestion de la forêt ?	Oui.....1 Non..... 2
79	Ces deux acteurs sont-ils impliqués actuellement ?	Oui.....1 Non.....2
80	Quel est selon vous leur niveau d'implication actuel ?	- Fortement impliqués.....1 - Faiblement impliqués.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
81	Pensez-vous que leur implication a des effets positifs sur le maintien de la forêt ?	Oui.....1 Non.....2
82	Selon vous que faut-il faire afin que la commune	- Renforcer leurs capacités techniques.....1 - Les responsabiliser.....2

	et les femmes jouent leur rôle ? (PRM)	- Autres (à préciser)..... .....3
83	Selon vous comment doit s'exercer cette responsabilité pour la Commune ?	- Transfert des taxes d'exploitation.....1 - Transfert du contrôle forestier.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
84	Pensez-vous que la Commune doit participer à l'aménagement de la forêt ?	Oui.....1 Non.....2
85	Quelle doit être selon vous la forme de cette participation ? (PRM)	- Financière.....1 - Appui matériel..... 2 - Appui technique.....3 - Prise en charge des salaires des surveillants..... 4 - Autre (à préciser)..... .....5
86	Quel est le niveau actuel de participation de la Commune ?	- Faible.....1 - Fort.....2 - Aucune.....3 - Autres (à préciser)..... .....4
87	Selon vous que faut-il pour améliorer le niveau de participation de la Commune à la gestion de la forêt ?	..... ..... .....
<b>XI- Les formations reçues</b>		
<b>N°</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses à cocher</b>
88	Avez-vous été formé par le projet ?	Oui.....1 Non.....2
89	Dans quels domaines avez-vous été formé ? (PRM)	- Alphabétisation de base.....1 - Alphabétisation fonctionnelle.....2 - Techniques de compétences.....3 - Techniques de carbonisation.....4 - Autres (à préciser)..... .....5
90	Combien de séances reçues ?	..... .....
91	Dans quelle langue s'est déroulée la formation ?	- Français.....1 - Bambara.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
92	Dans le cas où c'est en	Oui.....1

	Français les documents ont-ils été traduits ?	Non.....2
93	Quelle appréciation faites-vous du contenu des formations ?	- Facilement accessible.....1 - Difficilement accessible.....2 - Autres (à préciser).....3 .....3
94	Pourquoi selon vous les contenus sont difficilement accessibles ?	- Trop technique.....1 - Non maîtrise des thèmes par les formateurs.....2 - Problème de langue.....3 - Autres (à préciser).....4 .....4
95	Pensez-vous que ces formations ont permis d'améliorer votre façon de travailler ?	Oui.....1 Non.....2
96	Votre nouvelle façon de travailler a-t-elle eu des effets sur la forêt ?	Oui.....1 Non.....2
97	Quels sont selon vous ces effets ?	..... .....
98	Selon vous que faut-il pour rendre plus efficaces les formations ?	..... .....

## XII- Les échanges d'expériences

N°	Questions	Réponses à cocher
99	Avez-vous visité des projets ?	Oui.....1 Non.....2
100	Lesquels ?	..... .....
101	Où se trouvent ces projets ?	- Mali.....1 - Extérieur.....2
102	Si le Mali, de quelle région ?	..... .....
103	Dans quels domaines interviennent ces projets ?	- Forestier.....1 - Agriculture.....2 - Autres (à préciser).....3 .....3
104	Avez-vous reçu la visite d'autres projets ?	Oui.....1 Non.....2

105	Lesquels ?	..... .....
106	Quelle est leur provenance ?	- Mali.....1 - Extérieur.....2
107	Si le Mali, de quelle région ?	..... .....
108	Dans quels domaines, interviennent-ils ?	- Forestier.....1 - Agriculture.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
109	Que pensez-vous de ces échanges d'expériences ?	- Bénéfiques.....1 - Non bénéfiques.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
110	En quoi ont-ils été bénéfiques selon vous ?	..... .....

### XIII- Le niveau d'exécution des travaux d'aménagement

N°	Questions	Réponses à cocher
111	Selon vous en quoi consiste les travaux d'aménagement ?	- Ouverture de pistes.....1 - Ouverture de pare-feu.....2 - Nettoyage.....3 - Sylviculture.....4 - Autres (à préciser)..... .....5
112	Pensez-vous que tous ces travaux sont exécutés ?	Oui.....1 Non.....2
113	Que pensez-vous du niveau d'exécution des travaux ?	- Pas satisfaisant.....1 - Peu satisfaisant.....2 - Satisfaisant.....3 - Autres (à préciser)..... .....4
114	Pour quelles raisons selon vous les travaux ne sont pas exécutés ? (PRM)	- Manque de fonds.....1 - Manque de suivi.....2 - Autres (à préciser)..... .....3
115	Selon vous quelle est la provenance des fonds d'aménagement ?	- Taxe d'exploitation.....1 - Commune.....2 - Projet.....3 - Etat.....4

		- Autres (à préciser)..... .....5
116	Selon vous qui doit assurer le suivi des travaux ? (PRM)	- SRGB.....1 - Commune.....2 - Service de la conservation.....3 - Autres (à préciser)..... .....4
117	Selon vous que faut-il pour une exécution correcte des travaux d'aménagement ?	..... .....
<b>XIV- Le recouvrement des taxes d'exploitation</b>		
<b>N°</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses à cocher</b>
118	Payez- vous des taxes d'exploitation ?	Oui.....1 Non.....2
119	Quelle est la périodicité de prélèvement des taxes ?	- Mensuelle.....1 - Trimestrielle.....2 - Annuelle.....3 - Autres (à préciser)..... .....4
120	Quel est le montant annuel des taxes qui vous sont prélevés ?	..... .....
121	Selon vous comment sont fixées les taxes ?	- Textes de lois.....1 - Assemblées des acteurs.....2 - Etude de faisabilité.....3 - Autres (à préciser)..... .....4
122	Selon vous qui fixe les taxes ?	- Textes.....1 - Le Service de la conservation.....2 - La Commune.....3 - Les populations.....4 - Autres (à préciser)..... .....5
123	Quelle doit être l'utilisation de ces taxes selon vous ? (PRM)	- Financement des travaux d'entretien.....1 - Alimenter les caisses de l'Etat.....2 - Alimenter la caisse de la Commune.....3 - Payer les surveillants villageois.....4 - Autres (à préciser)..... .....5
124	Pensez-vous que ces taxes sont utilisées pour aménager la forêt ?	Oui.....1 Non.....2

125	Sinon quelle utilisation fait-on d'elles selon vous ?	..... .....
126	Selon vous que faut-il pour que les taxes soient utilisées correctement pour l'aménagement de la forêt ?	..... .....

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

# ANNEXE 6 : GUIDE D'ENTRETIEN

## Adressé aux surveillants villageois

1. La provenance des surveillants
2. Les critères de choix
3. Le niveau d'instruction
4. Les rôles assignés
5. Les moyens pour assumer les rôles
  - Les formations reçues
  - Le matériel et la logistique
  - Les salaires
6. Les difficultés majeures
  - 6.1. Au niveau individuel
    - . La capacité technique à mener à bien l'activité
    - . Dans l'exercice quotidien de l'activité
    - . Autre (à préciser)
  - 6.2. Dans la collaboration avec
    - . Les exploitants
    - . Le service forestier
    - . La population
    - . La mairie
    - . Autre (à préciser)
7. Les solutions envisageables pour mieux jouer le rôle
8. Les appréciations globales sur le projet
  - La surveillance villageoise

- La démarche
- Les moyens mis en place
- Les résultats

9. Les suggestions pour l'amélioration du cadre

d'intervention du projet

10. Les suggestion pour une gestion plus durable de la forêt

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **ANNEXE 7: GUIDE D'ENTRETIEN**

### **Adressé aux bureaux des coopératives**

1. La date de création
2. La reconnaissance officielle
3. Les conditions d'adhésion
4. Les critères de choix des membres du bureau
5. La composition du bureau
6. Le fonctionnement
7. Les rôles assignés
8. Les réalisations
9. Les problèmes majeurs
  - 9.1. - A l'interne
  - 9.2. - Dans la collaboration avec
    - Les exploitants
    - Les surveillants
    - Le service forestier
    - Le gestionnaire
    - La mairie
    - Les transporteurs
    - Le projet
    - Autre (à préciser)
10. Les solutions préconisées pour un meilleur fonctionnement de la coopérative
11. Les appréciations globales sur le projet
  - La démarche
  - Les moyens mis en place

- Les résultats

12. Les suggestions pour l'amélioration du cadre d'intervention du projet

13. Les suggestions pour une gestion plus durable de la forêt

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **ANNEXE 8 : GUIDE D'ENTRETIEN**

**Adressé au responsable de l'antenne du Service de la Conservation de la**

### **Nature**

1. La zone de couverture
2. Le statut de la forêt
3. Le rôle assigné au service forestier
4. Les moyens pour assumer le rôle
  - le personnel
  - les formations reçues
  - le matériel et la logistique
  - la motivation
5. La biodiversité avant et après projet
6. Les travaux d'aménagement
7. L'exploitation technique
8. Le respect des prescriptions techniques
9. Le contrôle forestier
10. Les délits constatés
11. Les sanctions
12. Les problèmes majeurs
  - 12.1. A l'interne
  - 12.2. Dans la collaboration avec :
    - les surveillants
    - les exploitants
    - le gestionnaire
    - les transporteurs

- la mairie

13. Les solutions envisagées pour une meilleure exécution  
des rôles

14. Les appréciations globales sur le projet

- la démarche

- les moyens en place

- les résultats

15. Les propositions d'amélioration de l'intervention du  
projet

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **ANNEXE 9 : GUIDE D'ENTRETIEN**

### **Adressé aux gestionnaires de marchés de bois**

1. La provenance des gestionnaires
2. Les critères de choix
3. Le niveau d'instruction
4. Les rôles assignés
5. Les moyens pour assumer les rôles
  - Les formations reçues
  - Les moyens matériels et logistiques
  - Les salaires
6. Les types de produits commercialisés
7. La provenance des produits
8. Le respect du circuit de commercialisation
9. Les quantités vendues par produit par an
10. Les recettes annuelles par produit
11. Le système de taxation
12. Le montant des taxes
13. La répartition des taxes
14. Les difficultés majeures
  - 14.1 - Au niveau individuel
    - . Capacité technique à mener l'activité
    - . Prise en charge
    - . Autre (à préciser)
  - 14.2 – La collaboration avec
    - . Les exploitants

- . Les transporteurs
- . Les services forestiers
- . La coopérative
- . La mairie
- . Autre (à préciser)

15. Les solutions préconisées pour l'amélioration de la filière

16. Les appréciations globales sur le projet

- . La démarche
- . Les mis en œuvre
- . Les résultats

17. Les suggestions pour l'amélioration du cadre général  
d'intervention du projet

18. Les suggestions pour une gestion plus durable de la forêt

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## **ANNEXE 10 : GUIDE D'ENTRETIEN**

### **Adressé aux responsables de la mairie**

1. Le rôle de la mairie dans la gestion de la forêt
2. Le niveau d'implication de la mairie
3. Les effets de l'implication de la mairie
4. L'exercice de la responsabilité de la mairie
5. La participation de la mairie à l'aménagement de la forêt
6. La forme de la participation
7. L'appréciation globale faite de l'intervention du projet
8. L'état actuel de la forêt vue de la mairie
9. Les suggestions pour améliorer le niveau de participation et de responsabilisation de la mairie.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE